

L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE

MAG

APRÈS LE 23 MARS

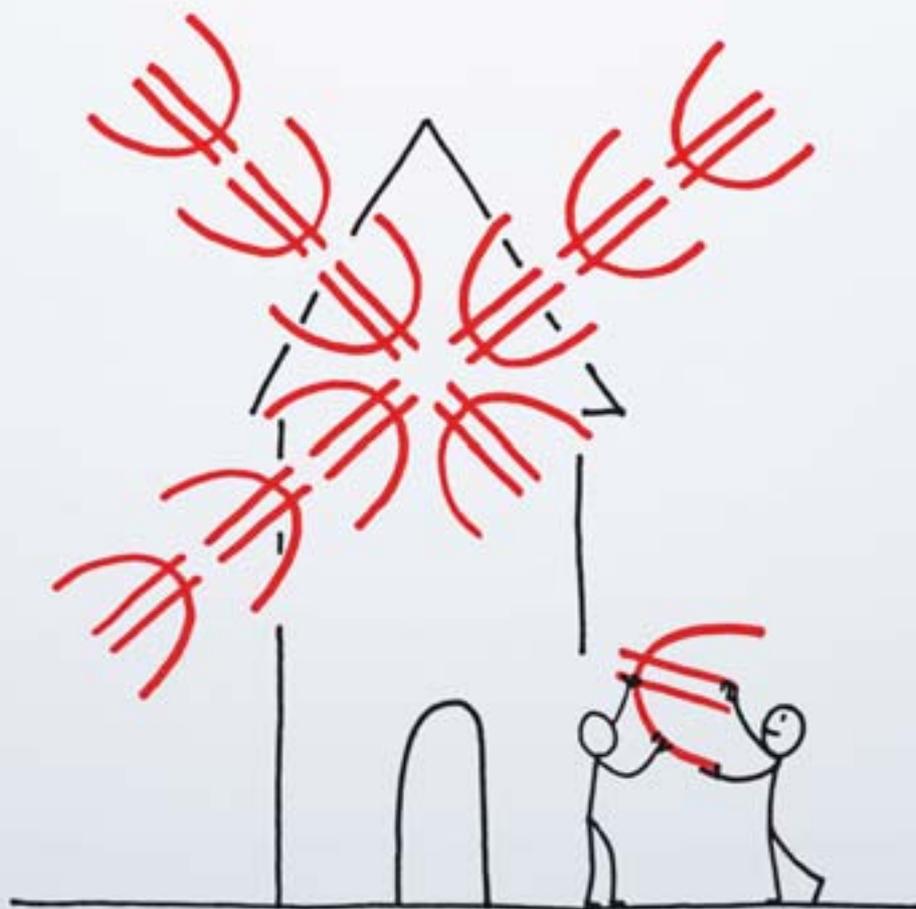
Ne rien lâcher !

DOSSIER

Paysage syndical : une nouvelle donne ?



INVESTIR AVEC LA MAIF, C'EST DONNER DE L'ÉNERGIE UTILE À VOTRE ÉPARGNE.



▶ ASSURANCE VIE AVEC FONDS SOLIDAIRE SYSTÉMATIQUE*

- À la MAIF, avec le nouveau contrat Assurance vie Responsable et Solidaire (formule Projets et Profils) quand vous épargnez, vous placez votre argent utilement. Ainsi une partie de vos euros, avant de vous revenir fructifiés, alimente une économie responsable et solidaire en étant investie systématiquement dans des entreprises qui participent à la formation professionnelle, à l'accès ou au retour à l'emploi, ou encore favorisent l'emploi de personnes handicapées...

Pour nous, c'est ça être assureur militant.



ASSUREUR MILITANT

Rendez-vous sur www.maif.fr ou parlons-nous au 32 40 dites MAIF (prix d'un appel local).



Édito

À ceux qui auraient douté de la clarté du message exprimé dans les urnes lors des régionales, le 23 mars a ôté toute possibilité de contresens.

Coup sur coup, le gouvernement vient de subir deux revers importants ; en tirera-t-il les conséquences ? Tiendra-t-il compte du mécontentement explicite de la population vis-à-vis d'une politique qui fait payer la crise aux salariés, retraités et chômeurs, affaiblit les services publics, accroît les inégalités ?

Rien n'est moins sûr et on sent bien qu'il faudra marteler le message et ne pas relâcher la pression si on en juge par les premières réactions et les quelques « ajustements » ministériels.

La nomination d'un secrétaire d'État à la Fonction publique auteur en 2005 d'un rapport mortifère pour cette dernière, l'ex-ministre du Budget en charge désormais de la réforme des retraites, les propos de Luc Chatel affirmant que l'objectif du non-remplacement d'un départ en retraite sur deux sera poursuivi dans l'Éducation... pour le gouvernement, on maintient le cap. Il appartient donc aux forces syndicales de maintenir et amplifier les mobilisations, notamment dans l'Éducation, très visible le 23 mars, en poursuivant les actions pour l'abandon des

suppressions de postes et d'autres réformes.



Frédérique Rolet
cosecrétaire générale

34 Fenêtre sur La souffrance au travail



44 Entretien avec Éric Debarbieux

21 Dossier Paysage syndical

Sommaire

Revue de presse	4	Dossier	21
30 jours	5	• <i>Paysage syndical : une nouvelle donne ?</i>	
Courrier	6	Métier	28
Débat/opinion	8	• <i>Langues vivantes : « miraculeuses » compétences ?</i>	
• <i>Quel niveau pertinent de pilotage pour la formation professionnelle ?</i>		• <i>Décret EPLE : face à l'arbitraire</i>	
Actualité	10	Portrait	30
• <i>Après le 23 mars, perspectives d'action</i>		• <i>Didier Éribon</i>	
• <i>Stagiaires 18 heures : empêchons l'irréparable</i>		Catégories	32
• <i>Lycée : remontée d'établissement</i>		• <i>Hors-classe des certifiés et CPE : – pour qui ? – inspection et mérite</i>	
• <i>Les programmes au Conseil supérieur de l'éducation</i>		• <i>Retraités : maigre poisson d'avril</i>	
• <i>Collège : – un malaise grandissant – des effectifs en hausse – témoignage de collègue</i>		• <i>Indemnité de changement de résidence</i>	
• <i>Créteil : une académie en lutte</i>		Fenêtre sur	34
Droits et libertés	17	• <i>La souffrance au travail</i>	
• <i>Najlae : jeunesse sans papiers, jeunesse volée</i>		International	36
Éco/social	18	• <i>Les objectifs de l'éducation pour tous</i>	
• <i>Dette publique : la crise entre dans une nouvelle phase</i>		• <i>Grèce : les enseignants face à la crise</i>	
• <i>Grèce : la crise s'amplifie</i>		Culture	38
• <i>Crise : endettement</i>		• <i>Livres-revues</i>	
• <i>Politique industrielle : développer l'emploi</i>		• <i>Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions</i>	
		• <i>Multimédia</i>	
		Entretien	44
		• <i>Éric Debarbieux</i>	

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignants de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu). Rédacteurs en chef : Matthieu Leiritz, Alexis Chabot. Secrétaire de direction : Bénédicte Derieux. Collaborateurs permanents : Nicolas Béniès, Carole Condat, Nicolas Morvan, Véronique Ponvert. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive. Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03 - Fax : 05 55 18 03 73 - www.comdhabitude.fr. Compogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : RPN, Livry-Gargan (93). C.P. N° 0113 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Photo de couverture : © Thierry Nectoux.



Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres, France : 42 € ; étranger : 56 €. Publicité : MAIF (p. 2), Écotours (p. 47), Arvel voyage (p. 47), Éducation magazine (p. 48). Joint à ce numéro : un encart volant, éd. Faton.



Et si on s'attaquait aux vraies causes de l'inégalité ?

L'EXPRESS 14 février 2010

CASSE-TOI !

« Tu m'écœures. » C'est tout ce que la mère de Benoît a su dire lorsque son enfant lui a avoué qu'il aimait les garçons. Dix jours plus tard, le fils indigne se retrouvait à la porte, avec ses 20 ans en bandoulière et ses affaires sur le palier. « Elle pensait que des amis m'hébergeraient, mais non, soupire le gamin. En réalité, je n'avais nulle part où dormir. » Après plusieurs mois de vagabondage et de mendicité, en octobre dernier, Benoît a échoué au Refuge. [...]

L'ESPION 10 février 2010

À 14 ANS, DIX HEURES EN PYJAMA AU COMMISSARIAT

La victime est une « nouvelle » du collège. « *Ma fille et deux de ses amies se sont moquées d'elle - comme tous les enfants, ma fille n'est pas une sainte. Un de leurs copains lui a donné un coup de pied. Le ton est monté et ça a dégénéré : la fille et le garçon se sont battus. Ma fille et ses deux amies se sont juste interposées pour stopper l'altercation.* » Ça, c'est la version de la mère d'Anne, la fille de 14 ans qui s'est retrouvée dix heures en garde à vue, dans un survêtement qui lui servait de pyjama, la semaine dernière, dans un commissariat du XX^e arrondissement de Paris. Deux policiers sont venus la chercher chez elle, à 10 h 30, en l'absence de ses parents. Elle sortait du lit, a demandé à se changer. « *Pas besoin de se maquiller pour aller en cellule* », lui auraient rétorqué les agents. « *Anne a été très choquée qu'on ait refusé qu'elle aille mettre des sous-vêtements* », ajoute l'avocat des collégiennes. [...]

Le nouvel Observateur 12 mars 2010

Non à la République des quotas

par Jacques Julliard

Et si on s'attaquait aux vraies causes de l'inégalité plutôt que de chercher à imposer des quotas de pauvres parmi les riches

Où veux-tu en venir ? À ceci que l'on ne dit jamais : une juste distribution sociologique à l'intérieur des élites n'a jamais été une garantie de justice sociale. J'ai presque envie de dire : au contraire. Une certaine représentation, convenablement minoritaire, des classes déshéritées à l'intérieur est même un excellent dérivatif aux aspirations à la justice sociale pour tous. Croyez-vous vraiment que les énarques boursiers soient différents de leurs camarades issus des milieux privilégiés ? Qu'ils soient plus disposés à remettre en question le partage des richesses ? Qu'ils soient moins avides que les autres, moins disposés à « pantoufler » et à faire fortune ? Je ne le crois nullement. Ce qui me préoccupe, c'est moins l'origine sociale des énarques que leur constitution, toutes origines confondues, en une caste qui alimente l'establishment administratif et financier de la France, qui résiste à tout, qui se reproduit à l'identique, par-delà tous les changements de majorités politiques. Ouvrir modérément l'accès à la classe privilégiée est le secret d'un conservatisme bien compris, à l'anglaise plutôt qu'à la française. Voilà la signification sociale profonde de l'adhésion de l'establishment sarkozyste à la philosophie des quotas. Ma conclusion, c'est que la République des quotas est un leurre, un cache-misère, un attrape-nigaud. Dans un pays où la promotion individuelle grâce à une juste distribution des savoirs est désormais une revendication sociale aussi importante que l'égalisation des revenus, les quotas au sommet sont un pavillon réformiste pour une marchandise conservatrice. ■

L'Humanité 12 mars 2010

HÉMORRAGIE

En 2009, la France a détruit 322 000 postes dans le secteur privé. En tout, depuis le début de la crise en octobre 2008, le solde entre les créations et les disparitions d'emplois fait apparaître une perte nette de 600 000 postes. Un record dans l'histoire économique française ! « *Les pertes nettes d'emplois en 2009 sont bien supérieures à la récession du début des années 1990. Je crois que ça n'a jamais existé, sachant qu'avant-guerre on n'a pas de statistiques* », a relevé le directeur des statistiques de Pôle emploi, Bernard Ernst.

Le Monde 10 mars 2010

E = MC², UN JEU D'ENFANT POUR KARIM

À 18 ans, le lycéen a organisé des conférences sur Einstein. Surprenant Karim Benchaïb ! Lycéen de 18 ans en Terminale S au lycée Jean-Vilar, à Meaux (Seine-et-Marne), ce féru de physique a organisé, durant les vacances de février, une semaine spéciale Einstein. « *On n'en parle qu'en Terminale, deux minutes maximum. E = mc², on nous donne la formule et c'est tout* », regrette-t-il. Puisqu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même, Karim a décidé de prendre les choses en main et d'organiser la semaine « *Et 130 ans après Einstein ?* », mélange de conférences, de visites et de projections, entre autres à l'École normale supérieure (ENS) à Paris. Une démarche qui s'inscrit dans le cadre de la « Science académie », un programme scientifique à destination des lycéens de zones défavorisées. [...]

Le dessin du mois



Libération, 8 mars 2010



© Georges Azenstark

La montagne orpheline

Avec la mort de Jean Ferrat, la nostalgie est à son comble : nostalgie d'une chanson française qui, dans le sillage de Jacques Brel, Georges Brassens ou Léo Ferré, avait quelque chose à dire sur le monde, les hommes et la société ; nostalgie de l'engagement des mots au service d'un idéal humaniste, là où jamais, cependant, la poésie n'était écrasée par les idées ou les causes à défendre ; nostalgie de ce lien si particulier de l'univers poétique et de la conscience citoyenne, qu'il s'agisse de chanter les grandes heures du « *Potemkine* », la barbarie de « *Nuit et brouillard* », la magie simple de « *La Montagne* » ou encore de chanter les vers de Louis Aragon, poète du communisme et de l'amour, poète des « *Yeux d'Elsa* » proclamant que « *La femme est l'avenir du monde* ». Si son dernier disque date de 1994 – Aragon, à nouveau, Aragon toujours –, la voix grave de ce fils de déporté, sauvé pendant la guerre par des militants communistes, n'avait pas cessé de résonner depuis lors, compagnon de route de l'idéal, voix lyrique de l'humanité.

27 févr. **Solide.** Un violent tremblement de terre fait plusieurs centaines de morts au Chili et met à mal toute l'économie du pays.

28 févr. **Liquide.** La tempête Xynthia provoque des inondations meurtrières dans l'Ouest de la France.

1^{er} mars **Droits de l'homme.** Le président russe est en visite d'État en France.

3 mars **Pilule anti-Grèce.** Pour faire face à l'ampleur de sa dette, le gouvernement grec présente un plan d'austérité d'une ampleur sans précédent qui vise en particulier les fonctionnaires.

4 mars **Génocide.** Une commission du Congrès américain reconnaît le génocide arménien, contre l'avis d'Hillary Clinton.

4 mars **Alleluia.** N. Sarkozy promet d'augmenter la production industrielle de 25 % d'ici 2015... soit six ans pour revenir simplement au niveau d'avant la crise.

9 mars **Y a pas d'âge pour enseigner.** Le ministre de l'Éducation veut faire appel aux étudiants et aux retraités pour assurer le remplacement des professeurs absents.

12 mars **Majoritaire.** Grève intersyndicale dans second degré.

13 mars **Provocation.** Le gouvernement de B. Nétanyahou annonce une extension des colonies de Jérusalem-Est alors que le vice-président américain est en visite en Israël.

14 mars **Mars attaque.** Au premier tour des élections régionales, l'UMP obtient le plus bas score de la droite républicaine depuis 1958.

14 mars **Basta !** L'opposition se mobilise et manifeste à Rome contre Silvio Berlusconi.

15 mars **Plein emploi.** Quatre millions de personnes ont perdu leur travail dans l'Union Européenne en 2009.

21 mars **Urgence.** Le président américain parvient, après un an d'effort, à faire voter sa réforme du système de santé, pièce majeure de toute sa politique.

21 mars « *Je ne vous décevrai pas.* » (N. Sarkozy, 6 mai 2007) La gauche confirme son succès du premier tour. Le rapport de forces national s'établit à 49 % pour l'union de la gauche, 33,5 % à l'UMP, 17,5 % au FN.

23 mars **Interpro.** Grèves et manifestations pour l'emploi, les salaires et la retraite.

BILLET D'HUMEUR

CPE de fiction

Le croirez-vous : une série sur une CPE dans un lycée de province ? M6 l'a fait : Victoire Bonnot (Valérie Damidot, madame DÉCO sur la même chaîne). Près de 5 millions de spectateurs, au risque d'autres épisodes ! Sa mission principale ? Aboyer sur tout le monde.

La fin justifiant les moyens, cette CPE de choc menace, fait du chantage... Elle agit seule, aux aguets ou les pieds sur le bureau, fouille dans les portables confisqués, va jusqu'à tenter d'empoisonner un

lycéen addict aux jeux vidéo afin qu'il soit hospitalisé. Héroïne solitaire, elle est toute puissante ou démagogique, sans considération pour ses collègues, sans déontologie. Les clichés s'accumulent : profs « absents », adolescents « à problème » (prostitution...).

En bonne redresseuse de torts, ses objectifs éducatifs se limitent à l'administration de la preuve. Pourvu que ce premier épisode soit le dernier ! ■

Valérie Héraut

LE SITE...

Une source d'informations, constamment mises à jour, sur l'éducation, le collège, le lycée, nos métiers et l'action syndicale.

WWW.SNES.EDU

Le SNES

Ce que nous sommes. Nos valeurs, notre fonctionnement, les contacts des sections académiques et des responsables du SNES, nos publications.

Penser et exercer son métier

Le quotidien et l'actualité de nos métiers avec deux entrées :

- les statuts et la carrière ;
- les disciplines et les contenus d'enseignement.

Tout sur les programmes et les débats qu'ils suscitent, les conditions d'exercice de nos métiers en collège et en lycée. Des rubriques par catégorie et par situation (titulaires, vacataires, TZR, CO-Psy, AED...).



Actualités

L'actualité chaude mise en lumière.

- ➔ Des articles courts qui donnent l'information essentielle et des liens vers des dossiers, des analyses, des outils pour l'action.
- ➔ Les communiqués : les liens vers les quatre communiqués de presse les plus récents.
- ➔ Des vidéos, des dessins, des visuels animés pour éclairer l'actualité.

Le SNES en campagne !

- ➔ **Tout sur la mobilisation**
Cliquez pour accéder à un état régulièrement mis à jour des mobilisations et à des outils pour l'action.
- ➔ **Les grands dossiers thématiques**
Les documents de référence, les courriers officiels, nos analyses et nos actions sur les grandes campagnes de mobilisation

Deux espaces particuliers réservés aux syndiqués

Espace adhérents

Les services aux adhérents : les informations personnelles (promotion, notation...), les mémos du SNES pour tout savoir sur sa catégorie, la formation syndicale, la participation à la vie interne du SNES.

Espace militants

Un espace de travail collectif pour les militants. Tous les outils utiles à l'action militante et à la vie syndicale dans les établissements : le *Courrier de SI*, l'expression des établissements, les affiches et les tracts.

NOUVEAUTÉ Le SNES dans la presse

- Une revue de presse en ligne « dynamique », sous la forme d'un blog, actualisée quotidiennement, qui met en lumière la présence du SNES dans les médias.
- Un classement en trois catégories principales permet d'accéder facilement aux interventions faites au nom du SNES par les secrétaires généraux, les responsables du SNES national et les militants dans les académies.
- Les mots-clés permettent d'accéder aux extraits d'articles en fonction de leurs sujets.

N'hésitez pas à nous transmettre (actuweb@snes.edu) les liens d'articles qu'il vous semblerait utile de publier sur ce nouvel outil.



<http://snesfsu.wordpress.com>

Cette page est aussi accessible à partir de : www.snes.edu



EN GROUPE EN LIGUE EN PROCESSION

*En groupe en ligue en procession
En bannière en slip en veston
Il est temps que je le confesse
À pied à cheval et en voiture
Avec des gros des petits des durs
Je suis de ceux qui manifestent
Avec leurs queues de travers
Leurs fins de mois qui sonnent clair
Les uns me trouvent tous les vices
Avec leur teint calamiteux
Leurs fins de mois qui sonnent creux
D'autres trouvent que c'est justice*

*Je suis de ceux que l'on fait taire
Au nom des libertés dans l'air
Une sorte d'amoraliste
Le fossoyeur de nos affaires
Le Déroulède de l'arrière
Le plus complet des défaitistes
L'empêcheur de tuer en rond
Perdant avec satisfaction
Vingt ans de guerres colonialistes
La petite voix qui dit non
Dès qu'on lui pose une question
Quand elle vient d'un parachutiste*

*En groupe en ligue en procession
Depuis deux cents générations
Si j'ai souvent commis des fautes
Qu'on me donne tort ou raison
De grèves en révolutions
Je n'ai fait que penser aux autres
Pareil à tous ces compagnons
Qui de Charonne à la Nation
En ont vu défilé parole
Des pèlerines et des bâtons
Sans jamais rater l'occasion
De se faire casser la queue*

*En groupe en ligue en procession
Et puis tout seul à l'occasion
J'en ferai la preuve par quatre
S'il m'arrive Marie-Jésus
D'en avoir vraiment plein le cul
Je continuerai de me battre
On peut me dire sans rémission
Qu'en groupe en ligue en procession
On a l'intelligence bête
Je n'ai qu'une consolation
C'est qu'on peut être seul et con
Et que dans ce cas on le reste*

Paroles et musique : Jean Ferrat



© Manipulateur Fotolia.com



Pour percevoir de près la réalité de la crise, Florence Aubenas s'est immergée pendant six mois dans le monde de ceux que l'on appelle les « précaires ». De cette expérience, elle en a tiré un récit *Le Quai de Ouistreham* (Éd. L'Olivier) qui sans emphase relate un quotidien souvent méconnu. Sur la toile existent quelques exemples de journaux de bord de la précarité qui participent eux aussi à une appréhension nécessaire de cette réalité du monde du travail.



Les tribulations de la caissière

<http://caissierenofutur.over-blog.com/194-index.html>

Le blog de la caissière la plus célèbre de France doit peut-être son succès à ses anecdotes savoureuses sur les clients. Le ton badin adopté ne l'empêche pas d'évoquer l'organisation horaire d'un métier vouée à la création de situations précaires.

« Nous, nous avons un travail à temps partiel. Les temps pleins n'existent presque pas.

En général, une hôtesse de caisse travaillera au maximum 30 heures par semaine. Ce qui, au bout du mois fera une paye inférieure à 850 euros. [...] La seule solution pour travailler en dehors de caissière, c'est, comme le font certaines de mes collègues, faire du ménage de 5 à 8 heures du matin ou du repassage à domicile. »



Chômage de glace

<http://chomagedeglace.20minutes-blogs.fr/>

Sous-titré « À la conquête de Pôle Emploi : guide de survie à l'usage des chômeurs », ce blog est celui d'une journaliste en situation précaire dans l'univers de la presse. L'ironie et le sens du détail avec lesquels elle raconte son parcours du combattant à Pôle Emploi font que le lecteur oscille souvent entre l'effacement et l'amusement. On ne sourit plus vraiment lorsqu'elle évoque l'envers de l'institution dans le billet « Conseiller à Pôle Emploi : "punching-ball, gare de triage et opérateur de saisie" » à travers le témoignage d'une ancienne conseillère, recrutée dans cet emploi... en CDD.

« J'ai vu les coulisses de Pôle Emploi, et la seule chose que j'avais à l'esprit sur la fin, c'était oh mon Dieu, pourvu que je ne me retrouve pas au chômage. »



Précaires du ministère de l'Agriculture

<http://precaires-ministere-agriculture.blogspot.com/>

Le recours au travail précaire n'épargne aucune strate du monde de l'enseignement. Ce blog (pour l'instant en pause) compile des témoignages précis et édifiants de personnels de l'enseignement agricole.

L'extrait d'un témoignage

« Je suis un contractuel qui vient de prendre un poste à Périgueux, à 2 h 30 de route de mon domicile. Je laisse ma famille composée de deux enfants deux jours et demi par semaine pour un poste à 60 %. Sur les 800 euros de mon salaire mensuel, je dois enlever les frais de carburant et 170 euros de frais d'hébergement. »



Et voilà le travail : <http://voila-le-travail.fr/>

Florence Aubenas n'est pas la première à s'être immergée dans le monde du travail précaire. Elsa Fayner a publié en 2008 *Et pourtant je me suis levée tôt* (Éd. Panama), dans lequel elle a relaté ses expériences de télévendeuse, de femme de ménage dans un grand hôtel... Ces expériences lui ont donné l'envie de prolonger le sujet. Son blog « Et voilà le travail » associe les témoignages de ceux qui composent le monde du travail et de ceux qui l'analysent pour en comprendre son fonctionnement avec acuité.

À découvrir en commençant par les billets de la partie « témoignages ».



Tous les liens, adresses de blog, de cette page sont « cliquables » dans la version PDF sur notre site **SNES.EDU**

Rubrique réalisée par Jérôme Ferec

DANS LA DERNIÈRE LOI RELATIVE À « l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie », le gouvernement a considérablement étendu les prérogatives liées historiquement au champ de la formation professionnelle des adultes. En ajoutant des articles sur l'orientation, sur l'apprentissage, en étendant la réflexion du Conseil national de la Formation tout au long de la vie à l'ensemble de la formation professionnelle initiale des jeunes et continue des adultes, en modifiant les financements, le gouvernement pose, sans y répondre, la question du niveau pertinent de pilotage des politiques de formation professionnelle.

Formation professionnelle

Une compétence nationale

Josiane Dragoni
Secrétaire
régionale de la FSU
Provence-Alpes-
Côte d'Azur



© Thierry Nectoux

Formation professionnelle (FP) : de quoi parle-t-on ?

Il ne faut jamais oublier en France l'importance de la formation professionnelle initiale (FPI). Ce système public et national de FPI au sein du système éducatif est un atout majeur en matière de FP. Voie professionnelle et voie technologique (bac technologique puis BTS) ont permis la démocratisation de l'accès au bac, la poursuite d'études, une réponse adaptée aux évolutions des demandes des branches mais aussi des territoires. Ce choix est aujourd'hui gravement remis en cause. Pour la FSU, la FPI doit être développée, rester de compétence nationale dans toutes ses dimensions, y compris donc celle de l'orientation.

Depuis 1971, la formation professionnelle continue (FPC) est organisée selon le principe du marché.

Plus de la moitié du financement de la FPC est aux mains des partenaires sociaux, qui gèrent les versements obligatoires des entreprises pour la formation des salariés par branche professionnelle, essentiellement au niveau national, sans prise en compte de la dimension territoriale.

Dans les années 80-90 naît une FPC comme traitement social du chômage. Pris en charge par l'État, ces dispositifs (jeunes de 16 à 26 ans et adultes) sont progressivement décentralisés aux Régions, dans une démarche très adéquationniste.

Enfin, toutes les réformes en profondeur de la FPC ont toujours échoué, vu les masses financières et les intérêts privés en jeu. Pourtant les rapports abondent : complexité, inefficacité, gaspillage... Une véritable remise à plat serait plus que jamais nécessaire.

Quel pilotage ?

Le service public national de FPI doit être développé. L'action de l'État est aujourd'hui largement territorialisée. Le système d'élaboration nationale des diplômes (donc des formations) répond à l'évolution des besoins en qualifications. Tous ceux qui sont passés par ces formations scolaires au champ de formation large ont des possibilités d'évolution importante ensuite grâce à la FPC. La FPC ne peut remplacer la FPI : elles sont complémentaires.

Les Régions semblent revendiquer toujours plus de pouvoirs dans le domaine de la FP aux dépens de l'État : toute l'orientation, et même pour certains toute la FP. La FSU est en désaccord avec de telles orientations, d'autant que les inégalités régionales sont très importantes.

Il est par contre urgent, à partir des réalités actuelles, de mettre en place des systèmes forts de régulation nationale, accompagnés de déclinaisons régionales. Ainsi, le CNFPTLV (État-Régions-partenaires sociaux), à partir d'un état des lieux précis, pourrait

proposer des évolutions pour assurer plus d'égalité sur le territoire. Au niveau régional, le CCREFP devrait agir pour rendre complémentaires les différentes voies de formation, sans remplacer la FPI par la FPC. Voilà des propositions à approfondir, plutôt que de demander la décentralisation de l'Éducation nationale : un débat de fond à conduire dans toutes les Régions après les élections régionales.

Sur la question d'un ministère, ce qui importe, c'est de définir une véritable politique nationale de développement des qualifications de tous et de se donner les moyens d'y parvenir. Le ministère de l'Éducation doit travailler de concert avec un éventuel ministère de la FPC. Autant dire que le chef de l'État doit abandonner sa politique de destruction du service public d'éducation. Par ailleurs, diffuser les études du CEREQ ou mieux entendre la FSU dans les Régions (préfet et Région) permettrait peut-être d'abandonner quelques idées fausses : la recherche d'une stricte « adéquation » formation-emploi qui n'existera jamais, ou imputer à l'école la cause du chômage.

Jean-Luc Leguellec
Secrétaire
régional de la FSU
Bretagne



© Thierry Nectoux

Car ce sont aussi les conditions d'emplois et de reconnaissance des qualifications réelles des salariés, mais non reconnus collectivement, qu'il faut interroger : l'école a qualifié des milliers de jeunes depuis des années, mais hélas, ils occupent des postes dont la qualification n'est pas reconnue... y compris dans la fonction publique !

Ces questions, on le voit, dépassent l'École, mais celle-ci a néanmoins un rôle central à jouer pour le développement des formations, de l'emploi, et le développement économique et social. ■

La formation professionnelle initiale (FPI)

En LP, en post-bac dans les lycées technologiques - BTS - et les universités - DUT, licences pro, master pro...

Voie technologique

En centrant la formation sur l'étude de champs technologiques, en s'appuyant sur la mise en activité des jeunes sur des systèmes techniques, elle prépare ces jeunes aux poursuites d'études de bac + 2 à bac + 5.

Diplômes nationaux de la formation professionnelle et technologique

CAP, BEP, BAC pro, Bac technologique,

BTS... sont co-élaborés par l'État, les représentants des personnels et des branches professionnelles, reconnus dans les conventions collectives.

Apprentissage

L'apprentissage (compétence des Régions), fait partie de la FPI : il prépare obligatoirement à un diplôme national.

CQP (Certificat de qualification Professionnelle)

Les diplômes spécifiques des branches, les CQP, au champ de formation étroit, ne permettent ni leur reconnaissance dans une autre branche, ni la reconversion.

Nous avons posé les questions : **Quel est le niveau pertinent pour le pilotage du système de formation professionnelle ; les branches, les territoires, les Régions, la Nation ? Seriez-vous favorable à un grand ministère de la formation professionnelle ou à un secrétariat d'État attaché au Premier ministre ?** à Pierre Ferracci (président du Groupe ALPHA, qui a présidé le groupe multipartite sur la Formation professionnelle) et à Josiane Dragoni et Jean-Luc Leguellec (respectivement secrétaires régionaux de la FSU Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bretagne).

nelle : qui doit piloter ?

Une dimension territoriale



Pierre Ferracci
Président du Groupe
ALPHA

© DR

Lorsqu'il s'agit de gérer les transitions professionnelles, on s'accorde à penser que le territoire doit être mieux pris en compte dans la gestion de notre système de formation professionnelle. En l'occurrence, quand on évoque le territoire, ce n'est pas forcément la Région, au sens administratif du terme, mais plutôt le bassin d'emploi, au sein duquel se réalisent la plupart des mobilités professionnelles. Alors que notre système est historiquement bâti dans une logique de branches professionnelles, j'avais, pour ma part, souhaité, dans le débat sur la réforme, un double rééquilibrage, en direction de l'entreprise, d'une part, des territoires, de l'autre.

Mais l'ANI⁽¹⁾ de 2009 comme la loi qui en découle ont, à mon sens, insuffisamment pris en compte cette dimension territoriale. C'est, en particulier, le cas dans la mise en place du FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels) qui fait l'objet d'un accord-cadre entre l'État et les partenaires sociaux et qui, dans sa construction, a laissé les Régions de côté. Pourtant, ce FPSPP est destiné, et c'est une bonne chose, à mobiliser davantage de ressources pour les salariés les plus fragiles et les demandeurs d'emploi. Pour la dernière catégorie au moins, les conseils régionaux disposent aujourd'hui, avec la loi de décentralisation, de responsabilités et de prérogatives très lourdes en matière de formation professionnelle. Les Régions ont développé,

dans ces domaines, des compétences nouvelles, inégales entre elles, certes, mais avec une expérience croissante et de plus en plus marquée.

Quelle clarification ?

L'objectif de sécurisation des parcours professionnels, affiché dans la création du Fonds paritaire, peut difficilement prendre une forme concrète sans donner à la dimension régionale et territoriale la place centrale qui lui revient, tant dans la définition des axes d'action que dans leur mise en œuvre.

Il y a quelques années, sans doute la mise en place d'un grand Service Public de l'Emploi et de la Formation avait-elle un sens. Mais la fusion des Assedic et de l'ANPE s'est accompagnée d'un relâchement de l'emprise de l'État sur l'AFPA, de plus en plus explicite, sans pour autant que la puissance publique décentralisée, en l'occurrence les Régions, ne donne le sentiment de reprendre la main. Compte tenu de cela, mais, en même temps, de la volonté de

l'État de contester le pouvoir des partenaires sociaux comme des Régions, le risque existe aujourd'hui, faute d'une clarification suffisante des compétences de

La FTLV commence dès le plus jeune âge et la coupure entre la formation initiale et celle qui s'opère au cours de la vie professionnelle est l'une des faiblesses du système éducatif.

l'État et des Régions, que l'on se retrouve dans un schéma flou et ambigu, source d'inefficacité pour les publics en difficultés.

Imbroglie

Ce risque est d'autant plus évident que l'irruption, légitime, des partenaires sociaux dans le financement de la formation des demandeurs d'emploi accroît la complexité de la gouvernance. Si les différents acteurs qui apportent des financements n'arrivent pas à se mettre d'accord pour, d'abord, définir une stratégie, pour, ensuite, évaluer la mise en œuvre, mais, surtout, pour confier le pilotage opérationnel à celui d'entre eux qui est le mieux placé, on sortira difficilement de l'imbroglie actuelle.

Cette clarification de la gouvernance me paraît bien plus décisive que le périmètre d'un ministère ou les modalités de rattachement d'un secrétariat d'État. Comme ce point a néanmoins son importance, je pense qu'il faut réfléchir à une organisation ministérielle qui permette un lien efficace dans le domaine de l'orientation et de la formation entre l'Éducation nationale et la formation professionnelle. Les prérogatives du futur Délégué à l'information et à l'orientation vont dans ce sens.

La formation tout au long de la vie commence dès le plus jeune âge et la coupure entre la formation initiale et celle qui s'opère ensuite au cours de la vie professionnelle est l'une des autres faiblesses de notre système éducatif. Cela rend parfois bien peu opérationnelle la démarche sur l'orientation et la formation tout au long de la vie. ■

(1) Accord national interprofessionnel sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels.

savoir

Les organismes de FPC

Les organismes de formation privés, auxquels il faut ajouter ceux, très puissants, des Chambres de Commerce et d'Industrie et ceux du secteur associatif, sont très nombreux.

Les organismes publics, GRETA (Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement) ou AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes), sont soumis aux lois du marché et au code des marchés publics.

CNFPTLV : Conseil National de la Formation Professionnelle Tout Au Long de la Vie. Créé par la loi du 4 mai 2004 et le décret du 24 février 2005, il constitue un espace de concertation entre l'État, les Partenaires économiques et sociaux et les conseils régionaux.

CREFP : Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Céreq : Centre d'études et de recherche sur les qualifications.

Non à la DHG

Mobilisations payantes au collège J.-J. Rousseau (Darnétal, 76)



© DR

L'annonce de la perte de 27 heures et de l'augmentation de la proportion d'heures supplémentaires (HSA) impliquant des classes de Quatrième et de Troisième à 28/29 ainsi que la suppression de trois postes a immédiatement suscité une réaction forte chez les enseignants. Ceux-ci ont unanimement signifié à l'IA leur décision de refuser les heures supplémentaires au-delà de l'heure réglementaire.

Se sont alors succédées différentes actions menées conjointement avec les parents et auxquelles la presse a été invitée : court débrayage, boycott de deux CA, puis occupation du collège, rejet des différentes répartitions de la DHG, audience à l'IA avec le SNES, occasion de préciser aux autorités que si elles restaient sourdes aux revendications, la rentrée ne pourrait pas se faire correctement et qu'elles en porteraient alors la responsabilité. Le 12 mars, près de 70% des enseignants étaient en grève et le lendemain, le collège était bloqué par les parents qui avaient appelé à une opération collège mort.

Grâce au refus des HSA, au soutien des parents et aux différentes interventions du SNES, l'IA a petit à petit transformé seize HSA en heures poste et accordé quatre nouvelles heures. Résultat : les trois postes sont sauvés et les compléments de service générés par les HSA disparaissent. D'ores et déjà, la mobilisation a payé en permettant une moindre dégradation des conditions de travail pour les enseignants. Cependant rien n'est gagné sur la question cruciale des effectifs et la lutte engagée se poursuit.

Pour le SI, Céline Cinquin

APRÈS LE 23...

Deux jours après le vote sanction des élections régionales, des centaines de milliers de salariés se sont rassemblés lors de la journée d'action interprofessionnelle du 23 mars.

Les médias ont largement glosé sur la réussite de la journée, le nombre et l'ampleur des cortèges mais aussi la forte présence du secteur public et notamment de l'Éducation.

Signe du mécontentement grandissant de nos professions, signe aussi que le travail d'information et de mobilisation entrepris depuis le début de l'année a porté ses fruits.

Pour autant, ces avertissements donnés au président de la Répu-

blique ne suffisaient pas ; dès mercredi 24, il interprétait à sa façon le message des Français en enfourchant les thématiques de la sécurité, de l'accélération des réformes dont celles des retraites. Concernant cette dernière, le débat parlementaire devrait avoir lieu à l'automne ; les présupposés laissent craindre le pire quand on voit que les projections du COR intègrent les hypothèses du MEDEF (âge légal de départ en retraite à 65 ans et âge de départ sans décote à 70 ans...) mais écartent celles des syndicats sur les financements.

Il faut donc donner rapidement des suites au 23 à tous les



© DR

niveaux, celui de l'interprofessionnel, celui du second degré dans l'Éducation.

Le 24 mars, les collègues des enseignements technologiques ont fait entendre leurs revendications ; les 31 mars et 1^{er} avril, autour des programmes et de la réforme des séries STI/STL, le SNES appelle l'ensemble des personnels à se faire entendre. Il s'agit de poursuivre des formes diversifiées d'action dans l'objectif d'une nouvelle journée nationale au retour des congés de printemps.

... NE RIEN LÂCHER

Devant le refus du ministre d'entendre la colère et l'exaspération des personnels, le SNES appelle à poursuivre l'action pour ne rien céder et obtenir une autre préparation de rentrée dans le cadre d'une autre politique éducative. L'action dans les établissements doit s'amplifier en prenant les formes les plus variées débattues collectivement, y compris par le recours à la grève.

- Neutraliser le conseil pédagogique.
- Refuser collectivement la charge de conseiller-tuteur et faire savoir auprès des recteurs et des IPR.
- Refuser collectivement les heures supplémentaires.
- Utiliser toutes les occasions d'alerter les parents, les élus, l'opinion publique.

Le SNES propose d'inscrire ces



actions dans le cadre des journées nationales le 31 mars (passage des projets de programmes au CSE) et le 1^{er} avril (passage du projet de réforme des STI-STL-AA au CSE sous la présidence du ministre), avec possi-

bilité d'occupation nocturne des établissements entre le 31 mars et le 1^{er} avril.

Un préavis de grève a été déposé pour chaque jour de mars, afin de couvrir les initiatives locales et les actions nationales. ■

Frédérique Rolet, Roland Hubert

Fonction publique

Continuité annoncée

La fonction publique retrouve un secrétariat d'État, lequel avait été supprimé en juin dernier. La nomination du député Georges Tron marque toutefois la volonté du président Sarkozy que rien ne change de sa politique contre la fonction publique. Auteur d'un rapport spécial lors de l'examen du budget 2006, le député Tron y préconisait le non-remplacement d'un départ en retraite sur deux (« de gros efforts pourraient être faits à l'Éducation nationale »), la déconcentration de la gestion (« le responsable local jouant

un rôle déterminant dans le suivi et le déroulement de la carrière des agents »), la rémunération à la performance (« une augmentation indifférenciée du point fonction publique coûte très cher à l'État et ne représente pas grand-chose pour les fonctionnaires »). C'est donc bien sur leurs propres forces que les personnels doivent compter, en s'appuyant sur le rejet de la politique gouvernementale menée, en particulier sur la fonction publique, pour imposer d'autres choix. ■

Anne Féray

STAGIAIRES 18 HEURES

EMPÊCHONS L'IRRÉPARABLE

Le ministre innove toujours un peu plus... Après avoir publié la note de cadrage aux recteurs sur les conditions de stage, il a communiqué aux organisations syndicales un projet d'arrêté réglementant l'année de stage des lauréats de concours. Dorénavant, il publie donc la circulaire d'application avant le texte réglementaire... On n'arrête pas le progrès !

Suite aux réactions unanimes suscitées par la note de cadrage, on était en mesure de penser que le ministre entendait les protestations et infléchisse favorablement les décisions prises pour les stagiaires. Au contraire, les conditions de stages seront encore aggravées par cet arrêté. Ainsi, la rédaction actuelle permet qu'une large partie des formations se déroulent hors du temps de service, alourdissant un peu plus le temps de travail des nouveaux enseignants et CPE.

Le référentiel des dix compétences – que le SNES a toujours contesté –, est repris dans ce nouveau cahier des charges qui abroge et remplace le précédent. Rien n'est dit, ni sur le temps de service en responsabilité des stagiaires, ni sur les modalités de formation, le type de stage de formation (massé, pendant plusieurs semaines, ou filé sur l'année) n'est pas défini de façon ferme.

Autonomie

Le ministre poursuit donc sur sa lancée en renvoyant au niveau local et à l'autonomie des recteurs et chefs d'établissement le soin de gérer la situation.

Contrairement aux engagements pris l'année passée, le service des stagiaires ne sera pas réparti entre

douze heures d'enseignement et six heures de formation, mais se situera plutôt entre quinze et dix-huit heures d'enseignement auxquelles s'ajouteront les périodes de stage équivalentes à six heures hebdomadaires, soit 216 heures sur l'année. Les répercussions se feront sentir sur l'ensemble du système éducatif : tant pour les futurs stagiaires que pour les personnels titulaires que pour les élèves.

Catastrophique

Les conditions d'entrée dans le métier seront catastrophiques, avec de nouveaux personnels placés dans une situation intenable, devant répondre à toutes les exigences du métier et aux exigences de formation. La responsabilité des conseillers pédagogiques sera immense car ils devront assurer leur rôle d'aide et de conseil, mais également palier l'absence de formation théorique et leur avis risque d'être déterminant dans la titularisation. En d'autres termes, ils devront assumer presque seuls les conséquences d'une titularisation ou d'un licenciement de stagiaire. Pour l'ensemble des personnels, non seulement la phase intra-académique du mouvement s'annonce des plus ardues car les supports réservés aux stagiaires sont



© Clément Martin

en fait autant de possibilités de mutation en moins, mais certains collègues pourraient être amenés à assurer un complément de service sur un autre établissement afin de libérer des heures.

Concurrence

Stagiaires et titulaires se retrouvent ainsi en situation de concurrence, au détriment de la qualité du service public et au mépris des conditions de travail des personnels et des conditions d'étude des élèves.

L'attaque est d'ampleur contre le système éducatif. Plus d'un mil-

lion d'élèves sont concernés.

Le SNES appelle les personnels à refuser collectivement la charge de conseiller pédagogique tuteur et à le faire savoir auprès du recteur et des IPR⁽¹⁾. Il appelle également les personnels à informer les parents d'élèves des menaces qui pèsent sur l'avenir de la formation des futurs enseignants et CPE. ■

Emmanuel Mercier

(1) Voir les modèles de courrier en ligne sur le site du SNES.

FLORILÈGE DES RECTEURS

Jamais à court d'idée, les recteurs débordent d'imagination pour assumer une situation grotesque. Rapide tour d'horizon :

Clermont : Affectation sur des postes vacants ou des BMP, à mi-temps jusqu'à la Toussaint, puis à temps complet ensuite. Période de formation en janvier-février. Un TZR ou non-titulaire complètera le service ou remplacera le stagiaire.

Créteil : Affectation à temps plein (18h) en évitant les établissements ambition réussite « sauf exception ». Les professeurs partant à la retraite avant le 1^{er} décembre quitteraient leur poste pour s'occuper des stagiaires. Deuxième temps fort entre février et Pâques

pendant lequel le tuteur libère sa classe pour accompagner le stagiaire.

Grenoble : Affectation à temps plein. 5 semaines de formation : 2 jours d'accueil avant le 1^{er} septembre, 4 jours au cours du premier trimestre, 4 semaines au deuxième trimestre. Les professeurs stagiaires devront former les étudiants en master appelés à les remplacer pendant cette période !

Lille : Affectation des stagiaires à temps plein sur des BMP de 18h pour le plus grand nombre : « On ne comprendrait pas d'affecter certains stagiaires sur des BMP avec beaucoup moins d'heures ! Il y aurait trop de disparités. ». Sur les 216 heures de formation, le rectorat déduit,

comme partout, les heures passées avec le conseiller pédagogique...

Nancy-Metz : Affectation sur un service de 18 heures avec un TZR en surnombre en septembre. 5 demi-journées de formation en septembre, puis 10 autres le reste de l'année en dehors du temps de service. 5 autres journées de formation prévues au contenu indéterminé.

Toulouse : Affectation sur 18 heures. Les tuteurs seront déchargés à hauteur de 6 heures les six premières semaines (il ne fera donc pas la rentrée avec ses élèves). 10 jours de formation en janvier-février et éventuellement 15 jours supplémentaires sur le PAF.

LYCÉE, EPLE : POUR

Malgré l'opposition largement majoritaire à ses réformes du lycée et de la gouvernance des établissements, le ministre, avec les recteurs, tente de les mettre en place à la rentrée 2010 dans le contexte de suppressions de postes. Elles sont relayées en ordre dispersé par les chefs

RÉFORME DU LYCÉE : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le 18 janvier, le ministre a suggéré par lettre aux recteurs d'assouplir le calendrier des délibérations des conseils d'administration, de façon à garder jusqu'au mois de juin une marge de manœuvre sur la mise en place de la classe de Seconde ; le 4 février, les textes officiels sont parus au *BO*, et le 18 mars la circulaire de rentrée qui rappelle les priorités ministérielles pour le second degré.

Circulaire de rentrée

Elle se présente comme une longue liste d'injonctions et de rappels à la mise en application de divers dispositifs (du soutien à la parentalité au ciné-club en passant par la désignation d'un référent culturel par l'établissement) et partenariats.

Pour le lycée, le texte préconise, entre autres, de consacrer 2 heures de la dotation globalisée à l'accompagnement personnalisé (donc au total 4 heures/professeur pour 2 heures/élèves), de mettre en place les groupes de compé-



© Thierry Nectoux

tences en langues vivantes ainsi que l'enseignement d'histoire des arts, de placer les enseignements en « barrettes » et de les sortir du cadre hebdomadaire au besoin. Elle insiste sur le statut privilégié du conseil pédagogique (« une des instances principales de la mise en œuvre de la réforme ») et le rôle levier des chefs d'établissement, responsables de la mise en place de la

réforme et sommés de prendre les « bonnes » mesures. L'autonomie donnée d'une main serait reprise de l'autre ? Il n'y a pourtant pas grande marge de manœuvre au regard des moyens accordés.

Échos d'établissements

Que se passe-t-il dans les établissements ? D'une académie à l'autre, d'un chef d'établisse-

ment à l'autre, la météo change...

Le SNES reçoit de nombreux témoignages (voir en ligne sur www.snes.edu, campagne lycées), vous aussi pouvez contribuer et participer à la suite de la mobilisation : envoyez vos contributions à lycees@snes.edu ■

Valérie Sipahimalani

QUELQUES TÉMOIGNAGES

« La confusion dans laquelle se fait la réforme (les infos tombant les unes après les autres), les délais très courts pour vraiment s'approprier les nouveautés, le flou total pour ce qui semblait être à mes yeux la seule grande avancée (l'accompagnement) et surtout les moyens non alloués à ces accompagnements ou aux enseignements d'exploration. L'absence de cadre national pour les dédoublements fait craindre le pire et les enseignements du tronc commun deviennent ainsi une variable d'ajustement. Je pense notamment au cas des années précédentes où des collègues ont refusé les HSA ce qui a causé de gros problèmes au proviseur (le rectorat semble se désinvestir du problème) pour trouver des personnes acceptant d'assurer ces heures (non-titulaires). Il sera facile maintenant de réduire les HSA sur une discipline par le jeu du non-dédoublement et de calmer ainsi les revendications. »

« Autoritarisme accru du chef d'établissement suite au nouveau décret sur le fonctionnement des EPLE : passage en force et rétention de toutes les informations pour une opacité totale (refus de communication du tableau de répartition des moyens disciplinaires et aucune discussion sur l'emploi de la Dotation Globalisée, soit 100 heures de

son propre aveu, à la date du 18 mars !). Après une journée de grève le 8 mars (très suivie), un blocus pendant 3 jours, la journée du 12 mars suivie à plus de 50 %, une audience à l'IA, etc., celui-ci est resté ferme et soutient entièrement le chef d'établissement : "choc des cultures entre un CE dynamique et une équipe enseignante qui peine à proposer des projets" ! Les collègues se sentent floués, désabusés et ne savent plus quoi faire... »

« Vosges : dans un département généralement paisible, ça bouge dans les lycées. Dans un premier temps, les protestations se sont organisées dans les conseils d'administration : refus de la dotation horaire globale dans la moitié des lycées (à deux reprises), personnels en refus de vote, DGH adoptée à une voix près, proviseurs noyant le poisson (simple vote sur les postes, et encore). Quasiment partout des textes contre la réforme ont été adoptés.

Depuis : distribution de tracts, articles dans la presse...

À l'évidence : la réforme inquiète, en particulier dans les lycées technologiques (STI), mais il y a aussi des suppressions de postes. Dans les Vosges, les lycées sont très durement touchés. »

SUIVRE L'ACTION

établissements qui en seront au bout du compte les maîtres d'œuvre. Face aux injonctions et aux dégradations de leurs conditions de travail, nombre d'établissements (collèges et lycées) se mobilisent dans les actions locales et dans les journées nationales de grèves et de manifestations.

PROGRAMMES DU LYCÉE : NON À LA MISE EN MUSIQUE DE LA RÉFORME !

La Commission spécialisée des lycées (CSL), préparatoire au CSE (Conseil supérieur de l'Éducation), a travaillé le 24 mars sur les projets de programmes soumis au CSE du 31 mars : les textes de la classe de Seconde amendés suite à la consultation bâclée des dernières semaines (tronc commun : histoire-géographie, langues vivantes, sciences physiques et chimiques, sciences de la vie et de la terre, enseignements d'exploration et options facultatives), et le programme

ment de détermination de 3 heures, dérogation pour suivre un enseignement artistique en Seconde *a priori* impossible. Les enseignements d'exploration, dont la cohérence d'ensemble et avec les séries n'a visiblement pas été travaillée, soulèvent de multiples problèmes. Les programmes proposés confirment nos analyses sur la définition et les finalités de ces enseignements, analyses qui fondent notre refus de leur mise en place. Le SNES a ainsi souligné les difficultés de

Sont particulièrement fragilisés les enseignements technologiques, artistiques et les SES, pourtant si nécessaires aux poursuites d'études des élèves.

Le CSE des 31 mars (programmes) et 1^{er} avril (voie technologique) sera l'occasion pour le SNES de faire entendre en séance et devant le ministre la voix des collègues dans le cadre de la nouvelle journée nationale d'action qu'il organise (modalités d'action : voir page 10 et en ligne sur le site du SNES).

RÉFORME STI, STL, AA : MENACE DE PLAN SOCIAL !

Le CSE du 1^{er} avril sera consacré au projet de réforme STI, STL et arts appliqués.

Ce conseil sera présidé par le ministre ; en plus des projets de réforme, il devrait annoncer des mesures concernant l'avenir professionnel des enseignants de ces spécialités en termes de formation et/ou de reconversion...

Cela s'avérera en effet nécessaire si cette réforme se met en place : outre qu'elle risque d'effacer l'identité technologique de ces formations, qu'elle ponctionne les heures d'enseignements technologiques pour les élèves, elle va entraîner de nombreuses suppressions de postes, notamment pour les enseignants de STI et d'arts appliqués.

En fonction des spécialités, les enseignants perdraient de 6 à 10 heures, ceci étant particulièrement marqué dans la spécialité arts appliqués transformée en STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués).

Le SNES interviendra pour que ce projet ne soit pas validé ni mis en œuvre. Il invite l'ensemble des collègues à se mobiliser pour une autre réforme ambitieuse pour les STI-STL-AA.

Voir site du SNES :



http://www.snes.edu/IMG/pdf/Grilles_STI-STL-STD2A.pdf



© Clément Martin

transitoire de mathématiques du cycle terminal.

Le SE-UNSA et le SGEN-CFDT se sont dans l'ensemble félicités du travail présenté. Le SNES a défendu les points de vue exprimés par les collègues lors de ses consultations disciplinaires internes :

- difficulté de travailler dans l'urgence : délais officiels intenable ;
- demande d'inscrire la nécessité de travail en groupes à effectif réduit dans tous les programmes ;
- incompatibilité entre les programmes et les horaires impartis ;
- série L-arts en danger : enseignement d'exploration d'1 h 30 remplaçant parfois un enseigne-

ment de détermination de 3 heures, dérogation pour suivre un enseignement artistique en Seconde *a priori* impossible. Les enseignements d'exploration, dont la cohérence d'ensemble et avec les séries n'a visiblement pas été travaillée, soulèvent de multiples problèmes. Les programmes proposés confirment nos analyses sur la définition et les finalités de ces enseignements, analyses qui fondent notre refus de leur mise en place. Le SNES a ainsi souligné les difficultés de

mise en œuvre qu'ils ne manqueraient pas de poser : horaires d'enseignement étriqués, concertation non financée, dédoublements non assurés, parti pris pour certains d'empiéter sur le travail d'orientation, renvoi au local de la formation des enseignants...

Les textes mis en consultations et les projets amendés, ainsi que les analyses disciplinaires du SNES sont consultables sur www.snes.edu, campagne lycée et pages disciplinaires. ■

Sandrine Charrier,
Valérie Sipahimalani

Manifestation devant le ministère



Les lycées technologiques de la région parisienne ont manifesté le 24 mars devant le ministère dans le cadre de la journée nationale d'action pour la promotion de la voie technologique à l'appel du SNES. Une délégation a été reçue. Ce projet de réforme inacceptable sera présenté par le ministre au CSE du 1^{er} avril.

COLLÈGE

UN MALAISE GRANDISSANT !

Que ce soit à Angers, Auxerre, Besançon, Bordeaux, Caen, Charleville, Dijon, Nîmes, Orthez, Rennes, Toulouse ou dans plusieurs villes de La Réunion, les collègues que nous avons d'ores et déjà rencontrés à l'occasion de stages « collègue » (et/ou d'heures mensuelles d'information syndicale) nous font part des mêmes inquiétudes face à l'évolution de leur métier.

Partout ils dénoncent des conditions de travail qui se dégradent d'année en année, une charge de travail qui ne cesse de s'alourdir (effectifs de classe pléthoriques, HS, empilement de tâches nouvelles), une remise en cause de la notion d'éducation prioritaire et un renoncement institutionnel à faire réussir tous les élèves, des contrats d'objectifs qui mettent les établissements en concurrence et dévoient l'évaluation des élèves, des injonc-

tions multiples qui dénaturent le métier.

Partout, les mêmes interrogations remontent : comment expliquer aux parents d'élèves que l'évaluation imposée de la maîtrise du socle commun relève d'une imposture pédagogique qui ne règlera pas la question des élèves en difficulté ? Comment mettre en place une épreuve d'histoire des arts comptant pour le DNB alors qu'elle ne fait l'objet d'aucun cadrage national ? Comment,

dans le cadre des entretiens individuels d'orientation de Troisième et du PDMF, ne pas se substituer aux CO-Psy et se transformer en « machines à orienter » ?

Et c'est bien parce qu'ils ont le sentiment qu'ils ne peuvent plus exercer leur métier que les personnels qui exercent en collège ont été particulièrement mobilisés dans les grèves des 21 janvier, 12 et 23 mars.

La dénaturation en profondeur du collège engagée depuis la loi Fillon n'est pourtant pas une fatalité. La profession peut reprendre la main et mettre en avant des propositions pour refonder le collège, le rendre plus juste et émanipateur.

Le SNES revendique

1 Une meilleure articulation des programmes pour permettre aux élèves de s'approprier un savoir cohérent.

2 Plus de temps donné aux élèves pour mettre les contenus

d'une culture commune exigeante à la portée de tous (grilles horaires suffisantes, baisse sensible des effectifs dans les classes).

3 Les moyens d'une diversification pédagogique dans les classes (travaux en petits groupes, dispositifs d'aide).

4 Une relance de l'éducation prioritaire.

5 Le maintien d'une carte scolaire, améliorée.

6 L'intégration dans nos services des tâches qui relèvent réellement de nos missions (comme l'aide aux élèves) et d'un temps de concertation pour favoriser le travail en équipe.

7 Le respect des missions des différents personnels et leur recrutement à la hauteur des besoins.

8 L'amélioration de la formation initiale et continue des personnels.

9 L'ouverture de véritables discussions sur la revalorisation de nos métiers. ■

Monique Daune et Bruno Mer



© Daniel Maunoury

EFFECTIFS D'ÉLÈVES DANS LE SECOND DEGRÉ : EN HAUSSE POUR 15 ANS AU MOINS

Une note d'information de la DEPP de février 2010 recense, pour la rentrée 2009, 5 331 700 élèves dans le second degré, soit une baisse de 8 000 élèves par rapport à la rentrée précédente (- 0,1 % qui ne touche que les lycées). Mais elle indique surtout une remontée des effectifs de collège pour la deuxième année consécutive et de ceux de Seconde en lycée général et technologique.

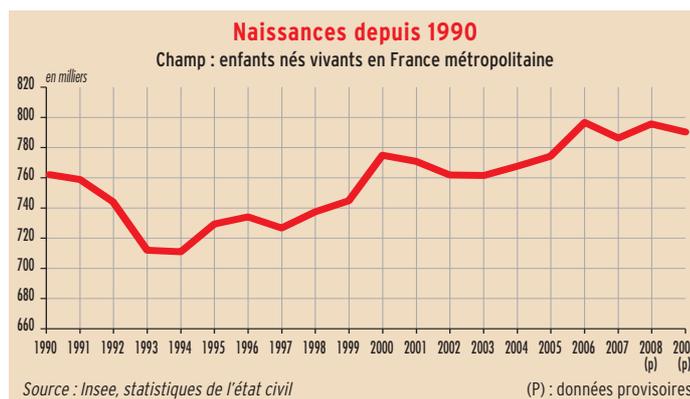
L'augmentation en collège (+ 16 300 élèves soit + 0,5 %) est essentiellement le résultat d'une hausse démographique importante (+ 22 500) légèrement atténuée (- 9 200) par la baisse des taux de redoublement (4,5 % en Sixième contre 5,5 % en 2008 par exemple).

En lycée, la diminution des effectifs se poursuit mais moins fortement que les années précédentes : baisse de 1,1 % contre 1,6 % rentrée 2008, pour des raisons démographiques. En Seconde générale et technologique, les effectifs remontent pour la première fois depuis trois ans. La baisse se poursuit en Première (- 2,4 %) et en Terminale (- 1 %) du fait des générations creuses conjugué à celui de la baisse

des redoublements qui accélèrent les sorties du second degré. **Mais le ministère se garde bien de publier les projections que les chiffres de la natalité édités par l'INSEE lui permettent sans difficulté de faire et pour cause...**

Ces chiffres montrent très clairement : une augmentation continue des naissances depuis 1993, le saut quantitatif de 2000 avec une baisse peu sensible ensuite pour une nouvelle hausse continue à partir de 2003 avec un nouveau rebond important à partir de 2006 (bien plus que le « boom de l'an 2000 ») : la hausse des effectifs de collèges n'a donc rien de conjoncturel et la « vague » va se propager dans le second cycle avec des effets pour l'ensemble du second degré au moins jusqu'à 2025.

Gouverner c'est prévoir, ce n'est pas ce que ces gouvernements ont fait depuis 2002 en supprimant massivement des postes alors qu'il aurait fallu en créer en s'inspirant des données statistiques ! ■ Fabienne Bellin, Daniel Lecam



TÉMOIGNAGE DE COLLÈGUE

“LOGIQUE D’ENTREPRISE...”



© DR

Rencontrée à l’occasion d’un stage départemental « collège » à Auxerre, le 18 mars 2010, Christelle Provost, professeur d’histoire-géographie-éducation civique au collège André-Malraux de Paron dans l’Yonne, a accepté de témoigner sur ses conditions de travail. Elle enseigne depuis 18 ans, ce qui lui permet d’avoir un certain regard sur l’évolution de son métier.

avec 30 élèves, c’est toujours périlleux ! J’ai passé le premier trimestre à installer une ambiance de travail satisfaisante mais je dois rester vigilante en permanence.

Réponse à tout...

La société attend que l’école pallie tous ses manques. Les familles comptent beaucoup trop sur l’école, même pour leur apprendre la politesse (discours d’une maman en entretien !). Notre rôle de « passeur de connaissances » s’amenuise au profit de colmatage de tout ce que les familles ne peuvent pas ou plus faire. Un petit exemple : comme beaucoup de familles ne vont pas au musée, on rend obligatoire une épreuve d’histoire des arts au DNB⁽⁴⁾. L’histoire des arts a toujours fait partie de notre enseignement, comme de celui des professeurs de disciplines artistiques. Pourquoi imposer une épreuve dans les conditions actuelles, sans donner les horaires pour la préparer ni de cadre précis pour la faire passer ?

Des « missions » qui s’ajoutent

On nous rajoute toujours plus de missions : faire passer l’ASSR⁽¹⁾, valider le B2i⁽²⁾... et on nous demande maintenant de mettre en place le PSC1⁽³⁾, d’évaluer les sept piliers du socle commun et de faire passer une épreuve d’histoire des arts. Bien sûr, on nous dit que cela concerne l’ensemble des disciplines, mais la nôtre est particulièrement sollicitée, au détriment de nombreux aspects existants dans les programmes ! Toujours avec les mêmes horaires pour enseigner, et sans jamais disposer de temps de concertation pour mettre tout cela en place.

Des effectifs lourds

Je vois aussi de moins en moins la possibilité d’aider mes élèves en difficulté. Avec des classes de 26 à 30 élèves (29 ou 30 en Quatrième), je n’ai aucune possibilité de me démultiplier, sauf à quelques rares moments, quand ils travaillent en autonomie et,

© Clément Martin

Méprisés

Depuis le début de ma carrière, il y a aussi nettement moins de respect envers le corps enseignant. Le discours des ministres successifs a considérablement noirci notre image dans la population. Notre hiérarchie montre un mépris certain envers les enseignants : comment peuvent-ils penser que l’on peut nous remplacer au pied levé, sans formation, ou que l’on peut devenir professeur avec 18 heures de cours à assurer du jour au lendemain ? C’est pourtant ce que l’on nous annonce pour l’an prochain : un remplacement par des étudiants de master 2 et des professeurs stagiaires avec un temps plein pour débiter !

Logique comptable

Notre hiérarchie agit dans une logique budgétaire et non humaine, nous sommes considérés comme des agents de l’État devant rendre compte de résultats chiffrés. Le non-remplacement d’un enseignant sur deux partant à la retraite conduit à une énorme

pénurie de moyens et l’on s’en rend compte au fur et à mesure que partent les collègues. La nouveauté dans notre académie : le rectorat analyse des cohortes d’élèves pour savoir si les établissements produisent de la valeur ajoutée, si nous avons fait des « gains » et, bien sûr, les établissements « à plus-value » sont récompensés comme méritants, performants. Cette logique d’entreprise est choquante : nous ne travaillons pas sur des produits, mais sur de l’humain. Le pilotage par la « performance », cela ne veut rien dire, car il y a beaucoup de facteurs qui entrent en ligne de compte. À quand le choix des équipes pédagogiques sur le « mérite » des professeurs et leur performance à faire réussir leurs élèves selon des critères chiffrés ? ■

(1) ASSR : Attestation scolaire de sécurité routière.

(2) B2i : Brevet internet et informatique (pilier 4 du socle commun).

(3) PSC1 : Prévention et secours civiques de niveau 1.

(4) DNB : Diplôme national du brevet.



UNE ACADEMIE EN LUTTE

CRÉTEIL TOUJOURS DANS LA BATAILLE

L'action se poursuit dans notre académie où les raisons de se mobiliser ne manquent pas.

Le 18 mars, nous avons appelé à la grève et organisé un rassemblement devant le rectorat, suivi d'une manifestation à Paris. Nous étions à nouveau très nombreux dans le cortège FSU de la manifestation du 23 mars. Dans le même temps, plusieurs établissements organisent la résistance contre la réforme des lycées, les suppressions de postes, les DHG insuffisantes ou la réforme de la formation des maîtres.

Cette réforme aura selon nous des conséquences désastreuses pour les stagiaires, les tuteurs, les élèves, et déstabilisera le fonctionnement général de nombreux établissements. Nous avons donc rédigé une lettre pétition (www.creteil.snes.edu) et nous appelons tous les tuteurs de l'académie à refuser d'exercer cette fonction l'année prochaine dans de telles condi-



tions. Pour nous, il est urgent d'agir pour empêcher la mise en place d'un tel dispositif ! Parmi les établissements mobilisés, notons le collège Robespierre d'Épinay-sur-Seine, qui a organisé une occupation nocturne avec les parents pour protester, entre autres, contre les suppressions de postes. Au collège Jean Vigo d'Épinay, une occupation nocturne a également eu lieu. En

Seine-Saint-Denis, le SNES se bat contre la fermeture de 9 CIO (65 000 élèves concernés, 62 CO-Psy, 7 DCIO et 15 personnels administratifs, excusez du peu !). Dans le 77, la fermeture du CIO de Dammartin provoque une très vive émotion. Le collège Fabien de Montreuil est bloqué pour protester contre le non-remplacement de personnels d'encadrement et le manque de formation.

Le collège Diderot et le collège Gabriel Péri d'Aubervilliers étaient également en grève le 16 mars. Ils ont organisé une large distribution de tracts en vue de sensibiliser l'opinion publique aux difficultés de l'école.

À Pierrefitte, une mobilisation commune s'est organisée, réunissant le premier et le second degré, pour protester contre le démantèlement de l'école publique. Dans la ville de Saint-Denis, on constate une

intéressante convergence des actions entre le premier degré, le second degré et les parents d'élèves (500 manifestants le 18 dans la ville). Dans le Val-de-Marne, le collège Henri Wallon, très déterminé, est sorti victorieux de son mouvement de grève en obtenant le poste de CPE demandé. La lutte paye, ne lâchons pas l'affaire ! ■

Valérie Sultan

PAROLES DE MANIFESTANT(E)S (CRÉTEIL, 18 MARS)



« Ici c'est très simple : les réductions de moyens, c'est le licenciement d'un contractuel. Ce qu'il faudrait, c'est un mouvement national contre la politique de Sarkozy et de Chatel, enfin, c'est ce qu'on espère, dans le 93 » (Certifié d'éco-droit, cinq ans d'ancienneté, lycée Delacroix, Drancy).

« Cinq postes sont menacés, alors qu'on nous attribue 70 HSA. Ici on est en ZEP, et on devrait avoir à la rentrée des stagiaires qui n'ont jamais enseigné ! On a peur pour eux, et pour les élèves. Notre métier, ce n'est pas gardien d'élèves. Et puis on en a assez du discours officiel du genre : si un seul élève réussit dans votre établissement, c'est déjà un succès... Nous ce qu'on voit c'est que les moyens retirés, ils le sont d'abord aux élèves. Par exemple, l'allemand qui disparaît comme seconde LV. On commence à constater des fuites d'élèves vers d'autres établissements. Il faudrait peut-être se reconcentrer sur le groupe classe au lieu de mettre le paquet sur le hors classe. » (Marie, mathématiques, 27 ans ; Sandra, lettres, 31 ans ; Delphine, lettres, 32 ans ; collège Gabriel-Péri, Aubervilliers).

« On est dans un collège ZEP, 650 élèves, des classes entre 20 et 23 mais cela monte. Il est impensable de commencer à enseigner directement, sans formation, et puis ce principe du remplacement par des étudiants, c'est du grand n'importe quoi ! Déjà qu'en SVT, il y a eu quatre professeurs différents depuis le début de l'année... » (Sarah, néotitulaire, 26 ans, SVT ; Nicolas, 30 ans, lettres ; collège Diderot, Aubervilliers).



« Le bac pro en trois ans, c'est la suppression de 20 % des effectifs, et évidemment de nombreux postes vont disparaître, c'est le but recherché. La réforme actuelle du lycée, c'est la même chose ; par exemple en espagnol, on a fait les comptes, en Seconde, on perdra 7 heures. » (François, lettres, 53 ans ; Yasmina, 33 ans, espagnol ; Lycée technologique et professionnel Jean Macé, Vitry-sur-Seine).



« À 18 heures de cours par semaine, pour un débutant, désolé, mais on ne peut pas s'en sortir. On est d'accord sur l'élévation du niveau de qualification, mais pas dans ces conditions. Accepter des stagiaires dans ce cas l'an prochain ? On verra ensemble, mais aujourd'hui, on est plutôt sur un refus collectif de devenir tuteurs, on ne sera pas complice. » (28 ans, histoire géographie, collège Fabien, Saint-Denis).

« Pour un service public maximum de l'éducation nationale » (Collège Jean-Jaurès, Saint-Ouen).

« Les effectifs d'élèves vont remonter dans notre collège, dès 2013, ce qu'on veut c'est d'abord un moratoire sur les HSA, et le maintien des postes. Si nous ne sommes pas entendus, on commence à se poser la question d'assurer les examens... » (Nicolas, 25 ans, CPE ; Fanny, documentaliste, 28 ans ; Emmanuel, 45 ans, lettres modernes ; Marie-Pierre, 44 ans, documentaliste ; collège J.-P. Timbaud, Bobigny).

NAJLAE. La grande presse s'est fait l'écho du retour de Najlae le 13 mars après son expulsion express au Maroc alors qu'elle était venue porter plainte pour coups au commissariat.

Jeunesse sans papiers, jeunesse volée

Najlae n'est pas la seule à revenir après une expulsion. Ils sont cinq lycéens sans papiers, revenus, légalement, acclamés par leurs copains, leurs profs, les élus de leur ville et/ou de leur département, leurs voisins, des inconnus aussi, révoltés de ce que la loi française actuelle leur avait infligé. Manifestations, rassemblements, pétitions, campagnes de mails et de fax de protestation, souscriptions, contacts avec la presse et les personnalités, tous ont fait tant et si bien individuellement et collectivement que les autorités ont cédé et autorisé leur retour. Taoufik, lycéen de Malakoff (92), expulsé le 26 août 2008, revenu le 22 avril 2009, Mohamed Abourar, lycéen de Colombes (92) expulsé le 23 janvier et revenu le 27 février, Salima, apprentie de Clermont-Ferrand, expulsée le 4 février et revenue le 7 mars, Samira Bobouch, expulsée le 5 décembre 2007, revenue le 12 mars 2010, et enfin Najlae Lhimmer, lycéenne d'Orléans.

Peur

Ce retour nous rappelle l'existence de ces jeunes majeurs, scolarisés, mais qui vivent dans la peur de l'expulsion, dans la précarité et la difficulté de construire un avenir dans le pays où ils vivent depuis plusieurs années. Ils poursuivent des études ou une formation professionnelle. Ils sont nos élèves et



rien ne les distingue des autres. Des jeunes comme tous les autres. Mais à leur majorité, les préfectures refusent de leur donner un titre de séjour.

Silence

Ils ont 18 ans, ils deviennent expulsables à tout moment... Combien sont-ils ? Quelques centaines ? Un millier ? Plusieurs milliers ? Victimes d'une législation de plus en plus répressive qui exige de plus en plus de conditions pour obtenir une carte de séjour.

Le pire ennemi est le silence ! Leur silence à eux qui cherchent à se fondre dans la foule, par peur, par honte d'être différents, par crainte des réactions hostiles des autres élèves, des profs, de l'administration, par peur de la dénonciation, ce silence on peut le comprendre. Mais il faut que les jeunes sachent que c'est aussi celui qui permet d'expulser sans que personne ne le sache. Ce qui serait insupportable, ce serait notre silence, par indifférence, par ignorance, parfois par lâcheté ou par crainte de ne pas savoir quoi faire.

Nous devons, nous pouvons, aller au devant de ces jeunes, leur donner la confiance qui permet de dire qu'on est sans papiers. Nous devons leur faire savoir que nous, personnels de l'Éducation, sommes aussi là pour les défendre, que les discours sur les « valeurs » ne sont pas, pour nous, des mots creux, que la justice, l'altruisme, la solidarité, le dévouement à une cause commune ne sont pas des mots vides de sens. Et que certains adultes savent faire ce qu'il faut quand des jeunes sont victimes d'injustice ou plongés

dans des situations intolérables. Nous pouvons agir, enfin, avec les jeunes eux-mêmes. Adultes et jeunes des établissements scolaires constituent une force. Elle doit peser pour que cesse la situation d'exclusion que vivent les élèves sans papiers. Elle peut et doit peser pour qu'ils obtiennent, enfin, avec des papiers, le droit de vivre et de rêver, celui de construire librement leur avenir. Soyons, à leurs côtés, solidaires et attentifs. ■

Catherine Tourier, animatrice de RESF (région lyonnaise)

RESEL

Le RESEL, réseau stop aux expulsions de logement, a été lancé en 2009 à l'initiative de la CNL, la CSF et le DAL. Le texte fondateur a été signé par les organisations : AC !, APEIS, ATTAC, FERC CGT, FSU, jeudi Noir, LDH, Syndicat des Avocats de France, Syndicat de la Magistrature, SNES, Solidaires, STOP Précarité. Il s'agit de rassembler des associations ou des syndicats d'horizons divers et de les organiser en réseau à l'instar de ce qui a pu être fait pour RESF.

Ainsi le RESEL a pour but de favoriser la création de collectifs locaux en offrant un soutien logistique sur son site <http://www.stopauxexpulsions.org/>

Les manifestations du 13 mars dans quinze villes ont été plus importantes que l'an dernier : avec la crise, le chômage qui croît, il faut organiser la solidarité pour que personne ne reste isolé face à ces problèmes.



Livres

Une histoire au présent



En 1910, est présentée au Parlement français, une loi sur les retraites « ouvrières et paysannes ». Elle sera votée le 5 avril. Ce vote quasi unanime a fait l'objet de débats au sein du Parti Socialiste et de la CGT, et entre le PSU et la CGT où les anarchistes sont puissants. La figure de Jaurès domine. Cette loi est la concrétisation de son orientation politique. Gilles Cadar et Guy Dreux, dans « Une loi pour les retraites », présentent ces polémiques au sein de ces deux organisations, sans prétendre à l'exhaustivité. Elles portent à la fois sur la capitalisation - les arguments contre n'ont pas vieilli -, sur la cotisation ouvrière - faut-il ou non l'instaurer ? - et sur la nature de l'État, comme son rôle et sa place. Dans un contexte de luttes sociales et de luttes pour le pouvoir au sein du PSU. Un droit universel était né. Le début des conquêtes sociales.

• *Une loi pour les retraites. Débats socialistes et syndicalistes autour de la loi de 1910*, G. Candar et G. Dreux, Le Bord de l'Eau éditions, 328 p.

Le néolibéralisme à l'œuvre, le cas de l'éducation



Quel avenir pour l'école, de la maternelle à l'Université ? Pourquoi les gouvernements s'orientent-ils vers l'autonomie, à commencer par celle des universités ? De quoi est-il question lorsqu'on évoque le « processus de Bologne » ou « la stratégie de Lisbonne » ? Isabelle Bruno, Pierre Clément et Christian Laval apportent des explications nécessaires pour comprendre la contre-révolution en cours. Elle s'attaque aux valeurs du service public d'éducation pour mettre en place des critères - à ce niveau le rôle de l'Europe est fondamental - reposant sur la réalisation de la compétitivité de l'économie. Elle vise à détruire ce droit universel. Notre combat se doit de changer d'échelle si nous voulons mettre en échec cette stratégie. C'est le message de ce livre.

• *La grande mutation. Néolibéralisme et éducation en Europe*, Syllepse/Institut de recherches de la FSU, 135 p.

« Faire » de l'Histoire sociale ?



Howard Zinn s'est fait connaître pour *Une histoire populaire des États-Unis* publiée par Agone et qui a fait l'objet d'une BD. Il est fortement rejeté par les historiens « officiels » à cause de sa volonté de donner le point de vue des opprimés, des Noirs et des femmes en particulier. C'est le cas pour cet essai sur *Désobéissance civile et démocratie*. Il justifie les révoltes nécessaires pour remettre en cause l'ordre d'un monde injuste et antidémocratique. Il en fait la démonstration à partir du déni de reconnaissance des Noirs et des droits de manière générale. Il insiste sur le décalage, le fossé entre les déclarations d'in-

DETTE PUBLIQUE

La crise entre dans une nouvelle phase

Le premier épisode, celui de l'effondrement financier, des plans de sauvetage des banques et des plans de relance, s'est soldé par une réussite (l'évitement de l'effondrement financier) et par des dommages sociaux (licenciements) présentés comme « collatéraux ». Ensuite, la promesse de la reprise accompagnée du retour de la finance spéculative a semé l'illusion que tout pouvait continuer comme avant.

Aujourd'hui, la crise rebondit avec les déficits publics qui se sont creusés pour mutualiser les pertes de la dette privée et du fait de l'entrée en récession. La Grèce n'est pas un cas particulier, elle préfigure des programmes de réduction des déficits publics qui sont annoncés un peu partout, au Royaume-Uni, en Espagne, au Portugal, et Sarkozy veut faire passer le déficit public de 8,5 % du PIB aujourd'hui à moins de 3 % en 2013. Avec comme horizon la contraction des coûts salariaux et celle des dépenses publiques, la baisse du niveau de vie menace non seulement les chômeurs, mais aussi les salariés, les retraités, les fonctionnaires. On entre dans une ère de confrontation sociale, illustrée par l'obstination de Sarkozy à mettre la réforme des retraites au centre. Enfermés dans leur idéologie, prisonniers des contradictions provoquées par la poursuite des

« réformes », elles-mêmes responsables de la crise, les gouvernements sont dans une triple impasse.

Première impasse

En période de croissance durablement faible (hypothèse probable), la réduction des dépenses publiques est une opération politiquement délicate et surtout économiquement dangereuse. La demande privée (consommation, investissement) est durablement affaiblie par la disparition du moteur de l'endettement, les surcapacités de production, la rigueur salariale et le chômage. Pratiquée à court terme et brutalement, la réduction des déficits publics ne peut manquer d'aggraver la crise et... d'accroître les déficits publics.

Seconde impasse

La zone euro présente un vice de construction qui éclate au grand jour. Un financement monétaire des déficits publics par la BCE



(achat direct d'obligations des États) est impossible, ce qui condamne les gouvernements à emprunter, alors que ce type de financement a été largement pratiqué aux États-Unis et au Royaume-Uni. On a construit une zone monétaire unique sans aucun mécanisme de solidarité alors qu'inévitablement les situations économiques divergent à l'intérieur d'une même zone (les Allemands le savent bien puisqu'ils avaient fait une zone unique DM avec des transferts massifs vers l'Est). Enfin, la dévaluation n'étant plus possible, chaque pays ne peut s'en sortir qu'en exportant son chômage chez les autres en contractant sa demande intérieure par la rigueur salariale et budgétaire. Situation dangereuse car les politiques restrictives diffusées par la règle du chacun pour soi (Allemagne en tête) conduisent l'Europe dans le mur d'une grave récession.

Troisième impasse

Faute d'avoir pris des mesures radicales contre la finance, les États se retrouvent dans le piège de la spéculation qui s'est emparée de la dette publique et fait monter son coût pour les États les plus menacés. Les États n'ont pourtant pas de mal à financer leur dette car les banques tirent un profit colossal de l'achat de titres publics qu'elles financent avec les liquidités offertes à bas prix par les banques centrales. Ceux qui ne sont pas malheureux non plus, ce sont les rentiers qui, bénéficiant de la baisse des impôts, prêtent cet argent à l'État à 3,5 % (6 % en Grèce). Bien sûr, le montant de la dette publique peut poser un problème surtout en cas de remontée des taux d'intérêt, mais on ne pourra s'en sortir qu'en sortant de l'aveuglement doctrinal et en reconnaissant que l'existence d'une crise majeure impose une tout autre politique orientée vers un juste partage des richesses. ■

Daniel Rallet

GRÈCE

Nous sommes tous Grecs !

La crise grecque sera au centre du sommet européen de Bruxelles des 26 et 27 mars. Un sujet qui divise fortement les 27 États membres mais qui interroge aussi profondément l'avenir de l'Union européenne.

Hausse de la TVA, suppression d'un mois de salaire pour les fonctionnaires, baisse de 12 % de leurs primes, gel des retraites, taxes sur l'énergie, réduction des dépenses de santé... le plan d'austérité du gouvernement grec, en réponse à la crise des finances publiques est d'une sévérité inédite. Il a déclenché la mobilisation de la population, paralysant le pays à trois reprises en février et mars. Au-delà de ces mesures drastiques qui visent essentiellement les salariés, l'état grec confronté à un déficit public de près de 13 % du PIB pour 2009 et à une dette d'environ 300 milliards d'euros, doit emprunter sur les marchés financiers en 2010 pour ne pas faire faillite. Ces derniers exigent des taux d'intérêt deux fois plus élevés que pour la France ou l'Allemagne, renchérissant encore le coût de la dette grecque autour de laquelle se précipitent aujourd'hui

les spéculateurs de tout poil. C'est dans ce contexte que le sommet européen de Bruxelles des 26 et 27 mars doit décider de la mise en œuvre ou non d'une aide européenne à l'État grec par des mécanismes de prêts par les États de l'Union, concertés au niveau européen, qui permettraient de couper court à la spéculation.

Mais à entendre certains médias européens, les Grecs n'auraient que ce qu'ils méritent. Ce seraient des tricheurs qui fraudent le fisc et maquillent leurs comptes publics. Des voix s'élèvent aux Pays-Bas, en Italie et en Allemagne pour que la Grèce sollicite l'aide du FMI, Angela Merkel allant jusqu'à suggérer l'exclusion du mauvais élève de la zone euro.

Ce discours populiste oublie que, dans tous les pays d'Europe, la crise financière et la récession ont provoqué des déficits publics énormes obligeant chacun à emprunter. Il oublie aussi les contraintes imposées par des traités européens construits sur le principe de concurrence alors que les situations économiques divergent dans la zone euro. Il oublie peut-être surtout que ce sont non pas les travailleurs mais les marchés financiers qui ont provoqué la crise. Si l'Europe n'organise pas la soli-



© Fotolia/Laurent Renault

darité entre ses États membres et ses travailleurs, si elle laisse la Grèce seule pour affronter une nouvelle vague de spéculation financière, alors demain, d'autres seront touchés (Irlande, Espagne, Portugal, Italie...) menaçant l'ensemble de l'Union européenne.

La solidarité européenne et la lutte déterminée contre les profits spéculatifs sont indispensables pour sortir de cette situation. Ainsi la CES, qui a exprimé à plusieurs reprises son soutien aux manifestants grecs, revendique un nouveau pacte social pour l'Europe avec une taxe sur les transactions financières, une euro-obligation commune, une agence européenne de notation et une Banque centrale européenne qui soutienne les politiques et les finances publiques, et le renforcement des négociations collectives. ■ **Claudie Martens**

La Grèce, les cochons et les autres...

Les marchés financiers ont décidé de spéculer sur l'éclatement de la zone euro.

Les s'attaquent à la monnaie unique via d'abord la Grèce et ensuite les « PIIGS », pour Portugal, Italie, Irlande, Grèce et Espagne (Spain), pour arriver jusqu'à la France. Angela Merkel voudrait définir qui peut rester dans la zone euro. Elle affirme que l'Allemagne, pays dominant, décidera pour toute la zone. Or, le pays le plus exposé jusqu'à présent, la Grèce, ne connaît pourtant pas une situation économique trop en décalage avec les autres pays de la zone euro. Ses déficits publics sont estimés à 12,7 % par rapport au PIB – la France autour de 8 % – et sa dette atteint 113 %

du même PIB. Elle n'atteint pas les records du Japon qui frôle les 200 % de dette publique par rapport au PIB.

Si la spéculation s'étend, faute de réponse politique commune en l'absence de « gouvernement économique » de l'Europe, tous les pays – sauf l'Allemagne – sont menacés d'exclusion en fonction des conditions posées par la chancelière allemande. La conclusion

pourrait être que l'Allemagne sorte de l'euro comme solution à la crise de l'euro pour se préserver. Les critiques de Christine Lagarde sur la croissance allemande non solidaire en sont, vraisemblablement, l'indication d'une crise profonde qui touche aux tréfonds de la construction européenne. Les forces centrifuges sont à l'œuvre faute d'une véritable construction européenne... ■ **N. B.**

LES ISLANDAIS REFUSENT DE PAYER !

Consultés par référendum le 6 mars dernier, les Islandais ont rejeté à 93 % l'accord financier organisant le remboursement de 3,9 milliards d'euros pour indemniser les citoyens britanniques et néerlandais lésés par la faillite en octobre 2008 de la filiale (Icesave) d'une banque islandaise au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Avec les intérêts (5,5 %) réclamés, l'addition totale correspond à la moitié du produit intérieur brut de l'île.

tion et la réalité des actes pour alimenter la nécessaire désobéissance civile liée au respect de soi-même et des autres, et des principes de la démocratie qui ne s'arrête à la seule démocratie représentative. Un vent d'air frais.

• *Désobéissance civile et démocratie*, H. Zinn, Agone/Éléments, 551 p.

Comprendre les marchés financiers

La crise en Grèce rappelle que les agences de notation ont survécu à toutes les discussions autour de la nécessaire réglementation des marchés financiers. Il avait été fortement question de les supprimer. Aucun acte n'a suivi. Ce petit – par la taille – livre permet de les appréhender, de comprendre leur fonctionnement. Norbert Gaillard parle, à juste titre, d'une « industrie de la notation » et il la décortique, tout en rendant compte de son histoire. Éclairant.

• *Les agences de notation*, N. Gaillard, Repères/La Découverte, 126 p.

Un classique actuel

La Question de Palestine d'Edward W. Said est un classique. Sa première édition date de 1979. Il a joué un très grand rôle dans les débats aux États-Unis. C'est une thèse documentée qui se terminait sur l'analyse des accords de Camp David. En 1992, il essayait de la compléter pour prendre en compte et la chute du Mur de Berlin et la première guerre en Irak qui commençaient à changer la donne mondiale. Il insistait sur la première Intifada. Que retenir ? D'abord le déni des droits du peuple palestinien, ensuite la force de l'idéologie sioniste basé sur la Shoah qui fait des victimes des bourreaux, enfin l'espoir que l'auteur a conservé : « *La tâche du peuple palestinien est toujours d'assurer sa présence sur le territoire et, par des moyens divers, de persuader les Israéliens que seul un règlement politique peut remédier à l'état de siège mutuel, à l'angoisse et à l'insécurité des deux peuples. Il n'y a pas d'autre alternative laïque - c'est-à-dire réelle - acceptable* ». • *La Question de Palestine*, E. Said, Sindbad/Actes Sud, 382 p.

Chroniques du MLF

En ces années « Giscard » (1974-79), Martine Storti fut journaliste à *Libération*. Un *Libération* proche des mouvements sociaux, comme on ne disait pas encore. Elle allait faire la chronique du mouvement des femmes, sous le titre *Je suis une femme, pourquoi pas vous ?* Republier ces articles est une manière de concevoir la sauvegarde d'un patrimoine de luttes. Ces combats ont été vitaux pour transformer les rapports sociaux. L'auteur précède chaque année d'une introduction retraçant le contexte. On aperçoit une question plus générale, à travers la défense des droits des femmes, de leur extension, c'est l'ensemble des valeurs de nos sociétés qui se trouvent posées. À lire à la fois pour conserver une mémoire vivante et pour continuer le combat.

• *Je suis une femme, pourquoi pas vous ? 1974-1979. Quand je racontais le mouvement des femmes dans Libération*, Michel de Maule, 315 p.

E comme Endettement

La question de la dette des États n'est pas récente. Elle est, pour la France, concomitante au premier plan Barre d'octobre 1976 qui voit poindre la vague libérale qui secouera le monde dans les années 1980.

Il est décidé que les déficits publics seront financés par l'emprunt et non plus par les « avances » de la Banque de France. Ce poste, dans le budget de l'Institut d'émission, correspondait à ce que le public appelle la « planche à billets ». Pour financer le déficit, le gouvernement faisait appel à la création monétaire, suivant en cela les préceptes keynésiens, avec comme objectif de relancer le marché final.

Les années 1980, années de déréglementation financière, verront la fin de ce type de financement pour s'orienter vers les émissions d'emprunts sur les marchés financiers. La Banque de France, par l'application des critères du traité de Maastricht, sera décrétée « indépendante de tout pouvoir poli-

tique » avant même la naissance effective de la BCE, la Banque Centrale Européenne. Cette nouvelle architecture fera de l'endettement des États – via les OAT, Obligations au Trésor – un affluent de la progression de la titrisation, de la hausse exponentielle des marchés financiers. Ces marchés dicteront, en fonction de leur place nouvelle, les conditions à remplir par les États pour bénéficier des taux les plus bas pour leurs emprunts. Les agences de notation joueront ce rôle de gendarme pour les marchés financiers. À juste raison Nicolas Sarkozy avait proposé de les supprimer... Mais elles sont toujours là !

Elles s'appuient sur les critères du traité de Maastricht repris par le Traité de Lisbonne. Les déficits publics (addition du déficit budgétaire, des comptes sociaux et des GEN, Grandes Entreprises Nationales) ne doivent pas dépasser 3 % du PIB et la dette publique 60 %. En fonction de la crise et des décisions étatiques de soutenir banquiers et assureurs et par là les marchés financiers, les déficits ont



© Daniel Maunoury

explosé et, par voie de conséquence, la dette. Aucun pays – y compris l'Allemagne – ne respecte ces critères. Fillon a promis de ramener les déficits à un « niveau raisonnable » en... 2011, en justifiant les coupes claires dans les dépenses publiques. En récompense pour ces actions de « sauvetage », les marchés financiers spéculent contre les États en faisant monter les taux d'intérêt, notamment celui de la Grèce. Le « spread » est de 2,5 %. Autrement dit, les emprunteurs demandent un taux d'intérêt de 2,5 % plus élevé que pour les autres pays de la zone

euro. L'endettement devient un moyen de pression pour faire accepter les politiques d'austérité renforcée. Alors que ce n'est pas la priorité des priorités. Keynes avait démontré, en 1936, que l'État n'est pas un agent économique comme les autres, que, pour relancer la croissance, il fallait accepter le déficit public. La priorité se trouve plutôt dans la lutte contre le chômage pour créer des emplois. Le paradoxe, sur ce sujet, est que le débat sur la RTT fait rage... en Grande-Bretagne et aux États-Unis... ■

Nicolas Bénétiès

POLITIQUE INDUSTRIELLE

Développer et repenser l'emploi

Les luttes des salariés pour préserver et développer l'emploi industriel se multiplient.

Le contexte est marqué à la fois, et ce depuis les années 1980, par l'externalisation – forte sur la période, mais en plus faible proportion ces dernières années – de certaines activités industrielles au profit des services et par la transnationalisation des firmes dans un univers déréglementé ; en effet, la hausse de la productivité du travail – très élevée depuis 2000 – et la concurrence étrangère sont responsables de plus de 60 % des destructions d'emplois entre 2000 et 2007, dont 23 % seulement imputables aux seuls pays émergents. L'économie française a enregistré des pertes de compéti-

tivité sur le marché mondial. En 2009, dans le tsunami de la crise, avec des faillites en cascade, des restructurations reposant sur la seule volonté de baisser le coût du travail, ce sont plus de 170 000 emplois industriels supplémentaires qui ont disparu. Désormais, 12 % seulement des salariés travaillent aujourd'hui dans l'industrie. La désindustrialisation de la France, certes moins importante qu'au Royaume-Uni, qui contraste avec les choix faits par l'Allemagne, est une réalité qu'il faut prendre en compte. Il est indispensable de développer en France l'emploi productif, ce qui passe par la définition de nouvelles formations professionnelles initiales et continues pour les salariés actuels et futurs.

Le syndicalisme se doit de réfléchir à des plans ambitieux de

reconversions industrielles – qui auraient dû et devraient être anticipées. La relocalisation s'impose dans un certain nombre de cas. La question d'une transformation profonde de la politique industrielle et énergétique se pose pour créer les conditions d'une nouvelle « révolution industrielle », créatrice d'emplois nouveaux qualifiés, autour des énergies nouvelles, mais aussi dans les secteurs des transports et du bâtiment. Dans les Régions, les représentants de la FSU dans les CESR doivent travailler ces questions liées à une politique d'aménagement du territoire pour dessiner une nouvelle carte de France.

Respect de l'environnement

La FSU a commencé cette réflexion en élaborant des propositions pour des politiques

énergétiques et industrielles qui répondent aux besoins croissants des populations et anticipent l'épuisement des ressources naturelles pour préserver la planète. La mutation des modes de production et de consommation est inscrite dans ces propositions.

Le rôle de l'État est majeur dans l'impulsion et la concrétisation de cette politique industrielle. Son rôle moteur doit favoriser l'innovation en finançant la recherche, en développant des formations diversifiées pour des nouvelles qualifications au lieu de choisir la prime à la casse et le soutien sans aucune contrepartie environnementale à des groupes industriels rentiers surtout désireux de maintenir leurs profits au détriment de la planète. ■

Élisabeth Labaye

DOSSIER

Une nouvelle donne ?

Paysage syndical



Dossier coordonné par Matthieu Leiritz et réalisé par Gérard Aschieri, Eugenio Bressan, Frédérique Rolet

Quand on évoque le syndicalisme français, deux caractéristiques *a priori* paradoxales se dégagent : faiblesse des taux de syndicalisation et multiplication des organisations, capacité d'autre part à mener des combats importants et à peser dans le champ social.

La singularité du mouvement syndical français, construit historiquement sur la double finalité de défense des intérêts immédiats des travailleurs et de volonté de transformation sociale, en est un facteur explicatif. Cependant nous sommes désormais confrontés à une situation qui impose au syndicalisme de réfléchir de façon urgente à son avenir et à son rôle. Plusieurs problèmes interpellent actuellement le syndicalisme : difficultés à unifier les luttes et les revendications public/privé, prise en compte insuffisante de certaines catégories – jeunes, travailleurs précaires, salariés des très petites entreprises... Le contexte récent a aiguë ces données et mis plus que jamais le syndicalisme au défi de son évolution. La crise économique et sociale que nous traversons investit les organisations syndicales de responsabilités accrues ; les espoirs suscités par la construction d'un large mouvement interprofessionnel en 2009 ont été à la mesure de la déception devant le manque de suites unitaires et de résultats probants. Le changement des règles de représentativité contenu dans la loi sur la démocratie sociale d'août 2008, en introduisant une représentativité dorénavant fondée sur le vote des salariés et des seuils de représentativité au niveau de l'entreprise comme des branches, contraint les organisations à se poser la question de leur devenir. La fonction publique sera prochainement concernée, elle aussi, par une nouvelle loi. Au-delà des conséquences immédiates produites par ces nouvelles règles, se posent les questions de la syndicalisation et de l'avenir du syndicalisme. Le congrès du SNES puis celui de la FSU ont choisi de les poser et de les mettre en débat, en termes d'orientation, de perspectives d'unification et de rénovation du syndicalisme, un syndicalisme de lutte et de transformation sociale, à vocation majoritaire. Un appel a été lancé à toutes les organisations qui partageraient ces orientations et la volonté de construire un nouvel outil syndical. Des initiatives communes de travail et de débats, avec la CGT, avec Solidaires, participent de cette démarche et doivent trouver des prolongements. La plupart des organisations ont tenu récemment leur congrès ou vont le tenir. La thématique de l'avenir du syndicalisme, de sa nature, ses pratiques et ses modes d'action est centrale pour toutes. Dans le souci de donner aux syndiqués tous les outils pour participer au débat et à ces évolutions, le SNES, dans la suite de ce dossier, fera régulièrement l'état des lieux de ces questions. ■



État des lieux

Émiettement structurel, capacité à mobiliser

Le syndicalisme français est marqué par une sorte de paradoxe : un faible nombre d'adhérents, une multiplication des organisations mais des syndicats bien implantés et capables de mobiliser. Il n'en reste pas moins des faiblesses qui ont besoin d'être dépassées.

Il est assez classique de mettre en exergue la faiblesse numérique du syndicalisme français et il est vrai qu'avec environ 8 % de syndiqués (de l'ordre de 16 % dans le secteur public) il est lanterne rouge des pays développés, avec pourtant « une offre syndicale » très diversifiée. Le taux de syndicalisation, qui a été divisé par plus de trois depuis 1945, s'est stabilisé dans les quinze dernières années. En outre la syndicalisation en France est plus importante chez les cadres (14,9 %) que chez les ouvriers (5,9 %) et employés (5,3 %), de même que les précaires sont très peu syndiqués (3 % parmi les CDD et 0,9 % chez les intérimaires) ; et elle est d'autant plus importante que croît la taille des entreprises.

Difficultés à syndiquer

De fait, l'évolution du salariat et de l'économie française explique en partie les difficultés à syndiquer. Par ailleurs, en dépit de toutes les déclarations officielles sur l'utilité des syndicats, rien n'est fait pour favoriser la syndicalisation ; au contraire se syndiquer est souvent risqué. Mais ces difficultés tiennent aussi au fait que le syndicalisme français est un syndicalisme représentatif, où une organisation syndicale est censée négocier pour l'ensemble des salariés et pas seulement pour ses

adhérents (comme c'est le cas dans certains pays), et au fait qu'historiquement le mouvement syndical français ne s'est pas construit comme un syndicalisme de service et qu'il s'est toujours voulu indépendant des partis politiques.

Lignes de forces

Pourtant ce tableau mérite d'être nuancé. Les organisations syndicales sont largement présentes sur les lieux de travail, et dans les administrations et les entreprises : au dernier rang de l'Europe des 25 pour le pourcentage de salariés syndiqués, la France arrive au 10^e rang pour le pourcentage de salariés pour lesquels un syndicat est présent dans l'entreprise ou l'administration (source : « Industrial relations in Europe in 2006 » Commission Européenne). Et selon la DARES (ministère du Travail) cette présence a augmenté : « Ainsi au total 41 % des salariés (...) déclarent en 2005 être couverts par un syndicat sur leur lieu de travail contre 37,5 % en 1996 » (Premières Synthèses Informations avril 2008).

Les salariés français expriment régulièrement leur confiance aux organisations syndicales : ainsi le « Baromètre du contexte social » réalisé pour la FSU par l'institut Viavoice montre qu'en septembre 2009, sur l'ensemble des salariés, 52 % disaient avoir « tout à fait ou plutôt confiance » dans les syndicats (57 % parmi les salariés du public) ; et en janvier 2010 ils étaient de nouveau le même pourcentage à exprimer leur confiance (et 58 % dans le public).

C'est ce qui explique sans doute la capacité



Congrès national mars 2009

« Le SNES œuvre avec la FSU à l'unification du mouvement syndical autour d'une conception d'un syndicalisme de transformation sociale et de lutte, non pour que la FSU se fonde, se dilue, dans une confédération existante, mais pour y porter ses propres analyses, ses propres propositions, pour les faire émerger dans le débat public, et pour participer à la construction d'un nouvel outil syndical, sur la base de ses orientations et de ses pratiques. [...] Le nouveau syndicalisme, la FSU doit proposer de le construire à tous nos partenaires réguliers : à la CGT sans laquelle toute perspective d'unification syndicale serait illusoire et à toutes les forces syndicales qui souhaiteront s'inscrire dans ce processus. »

des organisations syndicales françaises à réussir d'importantes mobilisations comme au printemps 2009, même si leur incapacité à créer ensemble une dynamique durable a pesé négativement sur les suites. Et pourtant cette confiance affirmée ne se traduit pas en adhésion.

Conceptions

Une autre grande caractéristique de ce même syndicalisme est sa division : l'intersyndicale interprofessionnelle qui a lancé les mobilisations du printemps 2009 compte huit organisations et cette diversité a pesé négativement sur sa capacité de dynamique. L'histoire du syndicalisme français depuis la Libération semble être l'histoire de ses scissions, la scissiparité apparaissant comme le mode de reproduction d'un mouvement syndical incapable de rassembler plus largement l'adhésion des salariés. Cette division correspond à des débats réels sur la conception du syndicalisme et sur les revendications qui traversent l'ensemble des salariés et existent partout. Le problème est qu'elle s'est ossifiée dans un contexte où les règles de la négociation collective et de la représentativité, permettant à cinq organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) de jouer un rôle de représentation indépendamment de la réalité de leur audience, n'étaient pas un facteur d'unité syndicale et n'incitaient pas non plus à la syndicalisation.

Autant de raisons de réfléchir aux évolutions nécessaires. ■

L'histoire du syndicalisme français depuis la Libération semble être l'histoire de ses scissions



Où en est la FSU ?

Une force trop peu reconnue

Pour comprendre ce qu'est aujourd'hui la FSU, il faut rappeler très schématiquement quelques éléments de l'histoire du syndicalisme français.

A la Libération, la CGT, réunifiée en 1943, est sans conteste la plus forte des deux confédérations syndicales existantes, l'autre étant la CFDT créée en 1919. La CGT syndique les personnels de l'éducation. En 1948 la Guerre froide génère une scission au sein de la CGT : la CGT-FO est alors créée. Les enseignants et les personnels de l'éducation refusent cette scission et décident de rester ensemble au sein de la FEN (Fédération de l'Éducation nationale), désormais autonome et organisée en tendances. Celle-ci restera pendant plus de 40 ans unie, constituant ce qu'on a appelé la « forteresse enseignante » ; en 1964, la CDFT est créée à partir d'une scission de la CFDT. Mais de nouvelles ruptures interviennent : en 1989 des militants sont exclus de la CFDT et créent SUD-PTT autour duquel se construira Solidaires. L'évolution du rapport de forces au sein de la FEN, les débats sur la conception du syndicalisme et sur le

métier enseignant conduiront ses dirigeants, menacés dans leur hégémonie, à casser celle-ci en excluant en 1992 deux syndicats, le SNES et le SNEP. Ceux-ci, rejoints par d'autres syndicats et surtout par des militants unitaires qui créent de nouveaux syndicats (SNUIPP, SNICS, SNASUB...), décident de former début 1993 une nouvelle fédération, elle aussi autonome, la FSU (Fédération syndicale unitaire), dans le champ de l'éducation, de la culture et de la recherche. Celle-ci devient rapidement la première force de l'éducation tandis que ce qui reste de la FEN se dissout dans l'UNSA. En 2004, la FSU s'élargit à tous les personnels de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière). Elle réunit aujourd'hui vingt-trois syndicats et environ 165 000 adhérents.

Qu'est-ce qui caractérise la FSU ?

Le rapport aux salariés, à leurs métiers et à leurs statuts, la volonté d'articuler les revendications des divers métiers et champs professionnels dans une perspective de transformation sociale ; le souci d'impulser des mouvements à vocation majoritaire afin de pouvoir négocier et obtenir satisfaction en s'appuyant sur des rapports de forces ; la volonté d'associer les personnels aux débats sur les revendications et formes d'action ; la recherche unitaire systématique sans pour autant se laisser paralyser par celle-ci. Elle s'appuie sur la force de syndicats nationaux en responsabilité de leur

champ d'intervention, ancrés sur les lieux de travail et dont la représentativité est mesurée régulièrement par des élections, sur des structures territoriales (SD, CFR) au plus près du terrain, sur la reconnaissance de la diversité des orientations à travers les tendances, combinée à la recherche de convergences et de synthèses.

Où en est la FSU ?

Majoritaire dans l'éducation dès 1993, la FSU conforte au fil des années sa première place dans la fonction publique de l'État. Les élections de 2008 dans la fonction publique territoriale, où elle a pu pour



La réflexion engagée par son congrès sur l'avenir de la FSU et la rénovation du syndicalisme est complètement d'actualité

la première fois présenter des listes, ont concrétisé un début d'implantation dans ce secteur ; elle est devenue la quatrième force des trois fonctions publiques et y représente 11,5 % des personnels. Son implantation est loin d'être homogène : dans les secteurs où elle est majoritaire ou proche de la majorité, elle a la capacité d'être à l'initiative de mobilisations rassemblant largement les personnels ; dans d'autres, sa faible audience ou son absence sont un handicap réel.

La question des alliances et de l'unité se pose avec d'autant plus de force que le paysage syndical – dans la fonction publique par exemple – est émietté, que les personnels et les salariés aspirent à l'unité et attendent efficacité et résultats du mouvement syndical.

En outre, parce qu'elle apparaît comme ayant un champ limité et qu'elle ne prétend pas être une organisation interprofessionnelle, la FSU est le plus souvent tenue à l'écart des lieux de débat qui concernent l'ensemble des salariés (protection sociale, emploi, etc.) et a parfois des difficultés à se faire entendre sur les sujets qui, comme la formation professionnelle par exemple, concernent pourtant les personnels qu'elle représente.

Dans ce contexte, la réflexion engagée par son congrès sur l'avenir de la FSU et la rénovation du syndicalisme est complètement d'actualité ; elle doit être enrichie de l'apport de tous et en premier lieu des syndiqués eux-mêmes. ■



F.S.U.

Congrès national février 2010

« La FSU s'engage dans une dynamique sur la base d'objectifs clairs : il s'agit de contribuer, dans le respect de l'indépendance syndicale, au développement d'un syndicalisme de

lutte et de transformation sociale progressiste, à vocation majoritaire, et de donner une impulsion nouvelle à la syndicalisation dans tous les secteurs. Elle entend contribuer activement à construire un nouvel outil syndical en faisant participer les syndiqués à tous les débats et phases de cette construction qui n'est pas une fusion ou une absorption. Ceux-ci doivent pouvoir à chaque étape, être informés, débattre et exprimer leur position afin d'être acteurs de l'ensemble de ces débats et des choix qui pourraient en découler à terme et d'éviter tout processus bureaucratique.

Cette démarche doit s'intégrer dans une stratégie revendicative et d'action. En tout état de cause, la FSU veillera à affirmer ses spécificités sur ses objectifs et son fonctionnement.

Les initiatives communes de débats sur différents thèmes, avec la CGT d'une part et Solidaires d'autre part, réalisées ces derniers mois constituent de premières pistes positives : le congrès décide de les poursuivre, les amplifier en abordant d'autres thématiques et de chercher à les développer à tous les niveaux. Il a la volonté de les ouvrir à toutes les organisations qui le souhaitent.

Il propose d'inscrire ce travail dans la durée en rassemblant sur des perspectives communes et en confrontant notamment plateformes et pratiques syndicales.

En prenant appui sur ces initiatives, le congrès lance un appel aux organisations qui le souhaitent et aux salariés pour débattre ensemble à tous les niveaux de la construction d'un nouvel outil syndical et des étapes qui peuvent y conduire. »

Enjeux

Une nouvelle légitimité syndicale

Le droit de représenter les salariés et de négocier en leur nom des accords collectifs a été pendant des décennies fondé sur une représentativité figée par arrêté gouvernemental⁽¹⁾. Si pour certains syndicats, il constituait la reconnaissance d'une représentativité effective et une protection contre l'arbitraire patronal, il octroyait les mêmes droits à des syndicats sans réelle assise sociale pour faire contrepoids aux premiers.

Satisfaisant pour le patronat, contesté, tant de l'intérieur par la CGT et la CFDT que de l'extérieur par les forces syndicales qui émergent dans les années 90, le système montre ses limites, en particulier lors des luttes contre le Contrat de Première Embauche (CPE). Dès lors les choses s'accroissent – rapports divers, négociations patronat-syndicats, etc. – et débouchent en août 2008 sur une loi « démocratie sociale » pour le secteur privé.

Loi d'août 2008

Le système qui a contribué au maintien de la division syndicale, voire l'a favorisée, fait place à des dispositions nouvelles où le vote des salariés devient le critère déterminant de la représentativité syndicale, l'accès aux élections n'étant plus réservé aux seules organisations dites « représentatives ». Combiné avec une exigence de seuil (10 % au niveau de l'entreprise), le vote ouvre ou non la possibilité d'être partie prenante aux négociations. En même temps, la validité des accords dans l'entreprise est désormais liée à la représentativité des signataires : ceux-ci doivent représenter 30 % des suffrages exprimés et les syndicats représentant la majorité des voix ne doivent pas exprimer d'opposition.

Cette transformation en profondeur des relations sociales constitue un défi pour tous les syndicats du secteur privé ; elle est aussi un facteur d'instabilité. Elle produit de premiers effets sur le paysage syndical : construction d'alliances locales parfois hétéroclites pour assurer sa survie, des syndicats non représentatifs se retrouvent écartés des négociations.

Ainsi, par exemple à la SNCF, quatre syndicats⁽²⁾ sont qualifiés pour négocier, contre huit hier, la CFDT franchissant le seuil grâce à une alliance avec le syndicat autonome des conducteurs (FGAAC). Ailleurs, c'est la CGT qui disparaît de la scène syndicale dans telle entreprise.

Ces règles nouvelles imposent à chaque syndicat de s'interroger sur ses relations aux salariés, sur ses pratiques syndicales et sa capacité à organiser l'action et à négocier. Se posent simultanément les questions des alliances syndicales et de l'évolution même de la structuration syndicale.

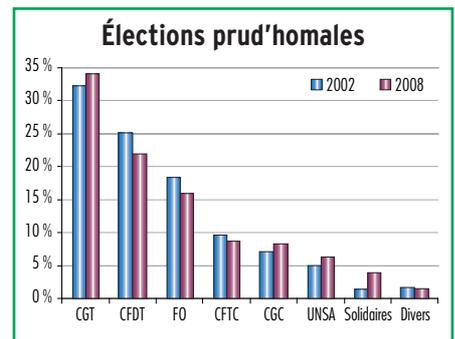
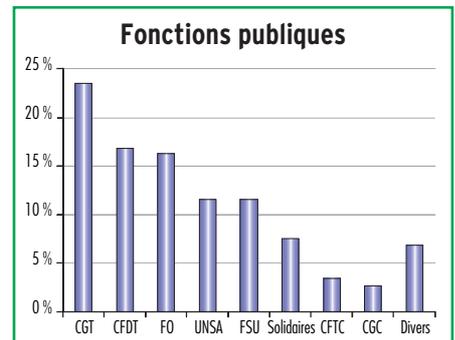
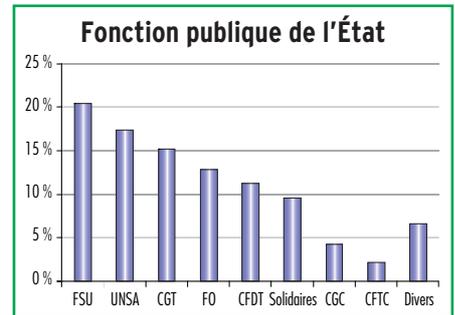
Les accords de Bercy

Dans la fonction publique, les accords de Bercy signés par la FSU et cinq autres syndicats⁽³⁾, dont la traduction législative va intervenir très prochainement, s'inscrivent dans la même ligne, tout en allant sur certains points plus loin que la loi d'août 2008.

Si la légitimation des syndicats par le vote est depuis longtemps la règle dans la fonction publique, cette règle connaissait des limitations : elles vont disparaître désormais avec l'abrogation des dispositions introduites en 1996 par la loi Perben, qui réservaient l'accès aux élections professionnelles dans la fonction publique aux seuls syndicats « représentatifs ».

Les différents conseils supérieurs seront désormais composés exclusivement sur la base des résultats des élections, ce qui signifie la suppression de sièges « préciputaires » attribués *a priori* notamment à des syndicats sans audience réelle. Ils généralisent l'élection des comités techniques (paritaires) et le droit de participer à une négociation sera lié à la présence dans ce type d'organisme consultatif.

En 2013, les accords, pour être valides, devront être majoritaires. Il sera par ailleurs possible d'obtenir une seconde délibération dans un comité technique ou dans un conseil supérieur sur tout texte recueillant un vote négatif unanime des organisations syndicales représentatives. Le champ de la négociation englobera désormais, outre les salaires, des questions telles que les conditions et l'organisation du travail, l'égalité professionnelle hommes-femmes, l'hygiène, la sécurité et la santé au travail, etc. Ainsi, la modification des règles fondant les relations sociales, tant dans le privé que dans la fonction publique, invite chaque syndicat à



réfléchir à sa capacité à rassembler, à contribuer à construire un syndicalisme plus efficace, qui permette de retrouver le chemin d'une syndicalisation plus forte. ■

- (1) Cinq syndicats bénéficiaient ainsi d'une représentativité irrefragable : CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO.
- (2) CGT, UNSA, SUD-Rail et CFDT-FGAAC.
- (3) Seules FO et la CFTC n'ont pas signé.

Le vote des salariés devient le critère déterminant



© Daniel Maunoury

Congrès novembre 2009

L'UNSA se définit comme « organisation syndicale réformatrice » ; son



congrès 2009 a rappelé sa charte de constitution : agir pour « rassembler le syndicalisme réformatrice autonome pour participer, le moment venu, avec les confédérations réformatrices, à la construction d'un grand mouvement syndical en France. » [Résolution générale.]

Situation et avenir du syndicalisme en France

Situation du syndicalisme, attentes des salariés, évolution des règles de représentativité, recomposition syndicale, autant de sujets sur lesquels ont accepté de s'exprimer pour L'US MAG plusieurs responsables syndicaux : Jean-Marc Canon (secrétaire général de l'Union générale des fédérations de fonctionnaires, UGFF-CGT), Jean-Michel Nathanson (délégué général de Solidaires fonctions publiques et assimilés), Brigitte Jumel (secrétaire générale de l'Union des fédérations de fonctionnaires et assimilés, UFFA-CFDT) et Frédérique Rolet (cosecraire générale du SNES-FSU).

Eugenio Bressan : *Comment qualifier l'état actuel du syndicalisme en France ?*

Jean-Marc Canon : Historiquement, le syndicalisme français n'a jamais rassemblé beaucoup d'adhérents, ni atteint des taux comparables à ceux d'autres pays européens. Cependant, le syndicalisme français ne peut être réduit au nombre de syndiqués ; son rayonnement se lit également au travers des élections professionnelles, qui connaissent une bonne participation des salariés, notamment dans la fonction publique de l'État : avec 70 à 80 % de participation, les salariés envoient un message fort d'attachement à la représentation syndicale. Le syndicalisme français impulse des luttes à des dimensions qui n'ont guère d'équivalent en Europe, ainsi le mouvement interprofessionnel du premier semestre 2009, avec ses millions de manifestant(e)s, comparable à l'actuel mouvement grec. La légitimité du syndicalisme dépasse le cadre des 8 % de syndiqués. Mais soyons clairs : ce taux de syndicalisation, dégradé à un niveau historiquement faible, est très insuffisant, car préjudiciable au syndicalisme et donc aux salariés. La CGT ne croit pas à un syndicalisme sans syndiqués :

la démocratie syndicale comme la démocratie sociale passent par l'adhésion. Où chercher les responsabilités ? D'abord chez un patronat généralement vindicatif et rétrograde, qui a développé l'emploi précaire, 7 à 8 millions de salariés en France.

Mais il existe aussi une responsabilité syndicale, dont la CGT ne s'exonère pas. Nous devons inverser la courbe.

Jean-Michel Nathanson : Je n'ai pas de divergence avec cette analyse. Solidaires est une Union jeune, elle tente de construire un syndicalisme de terrain, allant au contact des salariés et leur donnant le pouvoir de décision, sans que celui-ci descende des centrales syndicales, un syndicalisme de transformation sociale. Le syndi-

cat doit exister au plus près des salariés, partir des préoccupations des personnels, aller du local au global. Quelle confiance le salarié peut-il avoir envers l'organisation syndicale ? Les organisations syndicales (OS) sont-elles capables de défendre les salariés ? Il s'agit de le prouver en refusant les politiques régressives à l'œuvre, et en ripostant aux attaques.

Brigitte Jumel : Paradoxalement, il existe un *a priori* favorable au syndicalisme, perceptible dans les sondages d'opinion, une vision positive, quelles que soient les OS. Et cependant le nombre de syndiqué(e)s ne cesse de s'éroder. Comment transformer cette vision en adhésion ? Pour la CFDT, le syndicalisme repose sur une double légitimité : les adhérents et les élections professionnelles. Le rapport préparatoire à notre prochain Congrès de Tours pose cette question de la place de l'adhérent, et pointe la nécessité d'aller à sa rencontre. Il ne s'agit pas de se concurrencer entre OS mais de conquérir de nouveaux syndiqués. Par ailleurs, quelle est la responsabilité propre du syndicalisme, non transférable au rôle du politique ? Comment inverser la courbe des adhésions ?

E. B. : *L'émiettement du paysage syndical vous paraît-il un obstacle au renforcement de la syndicalisation ? La rente de situation donnée à certaines OS en terme de représentativité est-elle un facteur de désyndicalisation dans la mesure où, pour être jugée représentatives, ces organisations n'ont pas l'obligation de recruter ?*

J.-M. N. : Solidaires n'est pas favorable au maintien des anciennes règles qui régissaient la représentativité syndicale. La légitimité passe aussi par le résultat aux élections professionnelles : encore faudrait-il que l'organisation soit autorisée à présenter des candidat(e)s ! Ceci étant, l'existence de huit OS signifie l'existence de huit orientations syndicales différentes, de stratégies et de pratiques différentes. Laissons aux salariés la liberté de choisir. D'un autre côté, selon les statuts mêmes de Solidaires, la division syndicale n'est pas inéluctable, l'organisation Solidaires n'est pas une fin en soi, rien n'empêche de discuter pour surmonter les différences.

J.-M. C. : J'y insiste car ce n'est pas qu'une formule : le syndicalisme ne peut vivre sans syndiqués. Or il y a plus d'entreprises sans syndiqués ni représentants syndicaux que l'inverse. Sans vie syndicale dans l'entreprise, comment y faire passer et vivre le message des OS de la CGT ? Concernant la représentativité, la CGT est opposée à la rente de situation. Pour sa part, la CGT-FP l'a démontré en signant les accords de Bercy. Cette situation qui prévalait jusqu'à présent, n'est cependant pas une explication déterminante de la faiblesse du taux de syndicalisation : les repréailles patronales, la peur qui en résulte, notamment parmi les précaires, l'expliquent bien davantage. Ceci étant, encore une fois, les syndicats ne sont pas sans ►►



Congrès
décembre
2009

« La CGT, attachée aux principes fondateurs du syndicalisme confédéré et interprofessionnel, œuvre au rassemblement de tous les salariés dans leur diversité, à l'unité du mouvement syndical. [...] La multiplication des organisations syndicales, loin de favoriser la syndicalisation et l'unité des salariés, alimente la dispersion et la division. [...] La CGT observe que les recompositions syndicales inspirées d'abord par des stratégies électorales déconnectées de l'opinion des salariés et des syndiqués, ne sont pas les réponses appropriées. La CGT estime qu'il est nécessaire d'insuffler, à tous les niveaux, des relations d'un type nouveau entre syndicats afin de conjuguer démocratie représentative et unité. Elle affirme sa propre disponibilité pour s'engager dans des évolutions susceptibles d'aller dans ce sens. La CGT propose d'ouvrir à ce sujet un dialogue ouvert, sincère et transparent avec les autres organisations syndicales. » [Résolution n° 3.]



Jean-Marc Canon



Brigitte Jumel



Jean-Michel Nathanson



Frédérique Rolet

Table ronde

Situation et avenir du syndicalisme en France (suite)

reproche. La CGT a regardé son histoire, histoire compliquée, avec une relation particulière avec le Parti communiste, qui a pu peser de manière négative. Aujourd'hui, le rapport au politique interroge toutes les organisations syndicales, il s'agit aussi d'en finir avec une propension à considérer que l'OS a par essence raison, malgré, voire contre le salarié : comment élaborer une décision syndicale de la manière la plus démocratique ?

B. J. : Depuis vingt ans, le paysage syndical a évolué plus par recombinaison que par de réelles émergences. Quand on réfléchit à nos différences, la finesse des analyses des uns et des autres ne déroutent-elles pas les salariés qui dès lors ne nous suivent plus dans nos subtiles distinctions et donc n'adhèrent pas ? La CFDT n'a pas été la dernière à dire qu'il fallait en finir avec la représentativité octroyée depuis cinquante ans aux cinq OS interprofessionnelles, et qu'il fallait aller vers un paysage plus ouvert et conforme au vote des salariés. Ce vote est la clé de la représentativité.

Frédérique Rolet : Nous retrouvons cet émiettement, cet éloignement par rapport à l'OS dans les luttes actuelles dans le second degré, à travers leur recentrage sur chaque établissement ; comment faire rejoindre la lutte locale et la recherche de l'intérêt général des salariés ? Comment redonner un espoir collectif ? Comment faire partager l'idée que les revendications corporatives nécessitent de peser sur les choix politiques, notamment en terme de répartition des richesses produites ? Le syndicalisme doit également se tourner vers l'action des associations qui mènent souvent des combats justes et généreux, animés par des valeurs communes au syndicalisme et dont les OS ne s'emparent pas assez. Je pense par exemple à RESF où de nombreux jeunes collègues non syndiqués s'investissent. Enfin, un reproche nous est souvent fait, ne défendre que les salariés à statut.

J.-M. N. : Nous défendons l'individu, dans des règles collectives, la pérennité de l'outil de travail dans un objectif de transformation sociale. Nous devons toucher toutes les catégories de salariés. Comment intervenir dans les très petites entreprises, où se trouvent les salariés les plus précaires ? Comment se tourner vers les plus jeunes, utiliser les réseaux sociaux ? Le goût des médias nationaux TV pour le spectaculaire contraint à des actions coup-de-poing pour les faire venir, mais il ne s'agit pas d'enterrer les formes traditionnelles de l'action que sont la grève et la manifestation.

Enfin, n'oublions pas une évidence, quand l'échec sanctionne l'action syndicale, cela se paye, c'est une des raisons de la désyndicalisation.

E. B. : *Le clivage syndicalisme réformiste et syndicalisme de transformation sociale vous paraît-il pertinent ?*

F. R. : *A priori, non. Les salariés ne vivent pas les choses ainsi, ces étiquettes ne reflétant pas la vie réelle. D'autant que les OS partagent des orientations importantes : la construction d'un syndicalisme majoritaire, l'augmentation du nombre de syndiqué(e)s, l'interpellation du politique sans substitution de champs de responsabilité...*

B. J. : La CFDT, dans son texte de congrès, se définit comme une organisation réformiste et de transformation sociale... Pour nous ces deux mots ne sont pas antagonistes. Dans la FP, nos OS ont pu s'opposer sur l'opportunité de signature d'accords, mais sont parvenues également à des signatures communes, dépassant ce clivage apparent. Il peut y avoir divergence sans qu'il s'agisse de s'inscrire dans un « clivage » perpétuel, tout dépend de la lecture de la réalité sociale à l'instant T. Ainsi au 21 janvier sans accord dans la FP a succédé le 23 mars dans l'unité. L'UNSA affirme son attachement à la création d'un « pôle réformiste » ; la CFDT recherche la coopération dans l'optique, dans un deuxième temps, de se renforcer avec les OS en accord sur le primat de la construction de droits par la négociation et la recherche de l'accord.

J.-M. N. : Solidaires aussi veut des « réformes », mais quel sens donne-t-on au mot réforme ? On se bat de l'entreprise à l'interpro pour transformer la société, par un rapport de forces, et en étant force de propositions, selon des orientations identifiées. Les OS développent des visions différentes de la société et des transformations nécessaires, et des pratiques différentes entre la recherche absolue d'un accord,

ou sur la nécessité d'établir un rapport de force préalable à toute négociation. Ces différences fondamentales n'empêchent pas l'existence du front interprofessionnel à 8 autour d'actions et de revendications communes. Solidaires partage des orientations communes avec la FSU et, dans une moindre mesure, avec la CGT. Nous percevons de manière plus lointaine les convergences avec la CFDT et l'UNSA. Mais on peut se retrouver sur quelques points, c'est d'ailleurs une nécessité pour les salariés ; mais la recherche de l'unité d'action ne doit pas se faire sur la base du plus petit dénominateur commun, ni descendre des sommets vers la base.

J.-M. C. : La CGT n'adhère pas au clivage syndicalisme « réformiste » syndicalisme « radical ». Cela serait une erreur : les mobilisations nationales et surtout sectorielles, de loin les plus nom-

Bernard Thibault

secrétaire général de la CGT, intervention au congrès de la FSU (février 2010)



« La CGT et la FSU se retrouvent dans de nombreux domaines. Nous sommes convenus d'un travail approfondi en commun sur les thèmes que nous ambitionnons de travailler ensemble. [...] »

Y a-t-il davantage à faire entre nos organisations ? Pouvons-nous pousser plus loin nos coopérations avec l'objectif d'être plus efficaces ensemble ? C'est à notre sens à la fois souhaitable et possible au vu de nos expériences.

Sachez que, si vous le souhaitez, la CGT sera pleinement disponible pour en débattre avec vous à l'issue de votre congrès. Nous avons beaucoup de potentialités à développer si nous avons une volonté partagée. »

Annick Coupé

porte-parole de l'Union syndicale Solidaires, journal du congrès de la FSU (février 2010)

« Malgré l'éclatement du paysage syndical et des positions différentes, voire divergentes, il faut trouver les espaces de débats intersyndicaux. [...] Nous n'excluons personne de la discussion mais nous nous retrouvons plus avec certaines organisations qu'avec d'autres. C'est le cas avec la FSU et la CGT sur certaines campagnes. Nous sommes prêts à élargir les travaux à venir avec la FSU, sur les questions du partage des richesses et des retraites par exemple, à d'autres



organisations comme la CGT. L'avenir et la recombinaison du syndicalisme ne doivent pas se faire sur « une base alimentaire » pour être seulement plus représentatif. Il faut discuter sur des contenus forts : le rôle du syndicalisme, comment répondre aux nouvelles structures du salariat et en particulier à la précarité, l'éclatement des statuts, les questions internationales. [...] Se posent alors des questions de stratégie : sommes-nous dans un syndicalisme d'accompagnement ou plutôt dans une perspective de transformation sociale ? C'est à partir de ces débats que nous voulons penser l'avenir du syndicalisme. S'il y a des rapprochements, ils se feront sur du contenu. »

Situation et avenir du syndicalisme en France (suite)

breuses, battent en brèche cette représentation binaire. La CGT se réclame d'un syndicalisme de transformation sociale, notion qu'il faut bien entendu approfondir et concrétiser (par exemple, quelles traductions contemporaines apportons-nous à l'antagonisme capital-travail ?). Nous ne défendons pas systématiquement l'existant, et nous souhaitons privilégier une démarche syndicale, avec les salariés, articulant revendications et propositions. La lutte est consubstantielle à l'action syndicale. Mais il s'agit également de négocier, que cela soit avec l'État ou le Medef, en dépassant le simple exposé d'un catalogue revendicatif qui, s'il n'est pas obtenu dans sa totalité, conduit à considérer la concertation comme forcément négative. La signature d'un accord n'a rien d'obscène si celui-ci comporte des acquis sans déboucher sur des reculs. La CGT n'a pas vendu son âme en signant les accords de Bercy ou celui sur la santé au travail !

E. B. : *Quel avenir pour le syndicalisme français, au-delà d'une unité d'action nécessaire mais conjoncturelle ?*

B. J. : Avec les accords de Bercy, ce sont les électeurs qui définiront le paysage syndical qu'ils veulent voir. La CFDT disparaîtra dans certains secteurs. C'est l'existence de chaque OS qui est remise en jeu localement. La donne électorale change avec la disparition du pré carré. La CFDT n'a pas signé ces accords pour exclure quelque OS que ce soit, ni pour que rien ne change. Si des OS souhaitent se rapprocher d'autres OS, si elles demandent à rencontrer la CFDT, il n'y aura de notre part ni refus ni exigence d'un droit de péage ! Il ne s'agit pas non plus de dire « Venez chez nous : il y a de la place ! ». Tout doit s'accomplir dans le respect des autres et des cultures de chaque OS. Il n'existe pas de « cube » CFDT – CFTC – UNSA – restes de FO. Pensons enfin à l'énorme réserve de non-syndiqués.

F. R. : Pour le SNES, le syndicalisme se trouve à un tournant, pour plusieurs raisons : nouvelles lois sur la représentativité syn-

dicale, transformations profondes du salariat, évolution des liens entre le politique et le syndical, attentes des salariés, renforcées par une crise qui s'approfondit. L'autonomie du syndicalisme « enseignant » a eu un sens dans l'histoire. Aujourd'hui, il s'agit, pour nous, d'œuvrer à l'unification des salariés, du public comme du privé, et notamment des plus précaires, de développer de nouvelles formes de luttes et, pour cela, de construire un nouvel outil syndical. Nous ne voulons pas ajouter à l'émiettement syndical en créant une nouvelle confédération, cette hypothèse est écartée.

Donner un nouveau souffle au syndicalisme nécessite un nouvel outil syndical, qui ne soit pas la simple addition de ce qui existe déjà. Il doit se créer sur la base d'orientations, d'objectifs et de pratiques en commun, par étapes, ouvertement, en évitant les procédures bureaucratiques, avec comme boussole la recherche de la satisfaction des aspirations des salariés, au-delà de l'unité d'action. La FSU a ainsi organisé en commun, avec la CGT et avec Solidaires des colloques sur la formation professionnelle ou le développement durable. **J.-M. N. :** La convergence des luttes (y compris au-delà des forces syndicales) existe déjà, par exemple au moment de la votation citoyenne contre la privatisation de La Poste. Solidaires continue à se construire, notamment dans le privé, l'article 2 de nos statuts indique bien que Solidaires n'est pas une fin en soi. Pour autant, nous rejetons les recompositions « alimentaires » du type UNSA – CGC, mais nous sommes favorables à l'élaboration d'analyses communes, comme en témoigne le travail récent Solidaires – FSU sur les questions environnementales. La question de la recomposition peut donc se poser à l'occasion de ces débats de fond, débats qui doivent traverser les OS, tant dans la FP que l'interpro. Nous sommes ainsi favorables à un travail interprofessionnel commun CGT – FSU – Solidaires. Mais pas d'unité pour l'unité, ni d'unité d'action pour l'unité d'action : il s'agit de partager des stratégies, des orientations, des pratiques et de partir des salariés.

J.-M. C. : La CGT se félicite du climat d'unité d'action dans la FP, depuis plusieurs années. Nous pensons qu'une unité syndicale large est facteur de mobilisations des personnels. L'unité doit donc être recherchée, sauf s'il s'agit d'un frein aux mobilisations ; dans ce cas, chaque OS doit prendre librement ses responsabilités. Mais le débat actuel va au-delà de l'unité d'action. L'émiettement syndical n'est pas une situation satisfaisante. L'augmentation

du nombre d'OS ne débouche pas sur celle du nombre de syndiqués, ni sur celle d'une participation électorale qui au contraire baisse depuis vingt ans. Le syndicalisme se trouve à la croisée des chemins. Il faut changer la donne et la CGT est disponible pour la changer. Un groupe de travail FSU-CGT a été mis en place. Le dernier congrès national de l'UGFF-CGT s'est prononcé à 90 % pour le « rapprochement de forces syndicales aujourd'hui dispersées ». Le syndicalisme français n'est pas condamné à la division, ni aux scissions auxquelles, massivement, le salariat n'adhère pas. Cette recomposition ne doit pas être vécue comme défensive, poussée par des considérations d'appareil ou électoralistes, mais bien comme une démarche offensive. Avec plusieurs conditions préalables : l'ouverture à toutes les organisations, sans exclusive ; rejeter tout processus d'absorption ou de fusion ; la rénovation des pratiques syndicales, sans reniement des identités et des histoires de chacun. Il faut poser la question de la vie démocratique interne, et dans toutes ses dimensions. De tout cela, le mouvement syndical, s'il veut progresser, au service des salariés, ne peut pas ne pas débattre dès aujourd'hui. ■



Coopérer avec les autres organisations syndicales

Avant-projet de résolution, congrès juin 2010

« Les nouvelles règles de la représentativité vont conduire à une concurrence accrue entre syndicats. Pourtant, il est nécessaire de dépasser un émiettement mortifère du syndicalisme, pour créer le rapport de force le meilleur possible afin d'obtenir des résultats pour les salariés à la hauteur de nos ambitions, pour construire avec l'État et le patronat un dialogue social reposant sur des règles qui résistent aux changements de contexte et de responsables. Les règles de validité des accords que nous avons voulues (accord majoritaire) le rendent également nécessaire. Aussi la CFDT entend-elle développer des coopérations structurées avec l'ensemble des autres organisations syndicales. Elle recherchera une coopération renforcée avec celles qui partagent notre conception du syndicalisme.

- *Un syndicalisme qui favorise l'émancipation des personnes dans un cadre solidaire.*
 - *Un syndicalisme réformiste, qui vise à construire du progrès social par la négociation et l'engagement dans des compromis successifs.*
 - *Un syndicalisme qui priorise la négociation et le contrat pour conquérir de nouvelles garanties collectives sans recours systématique à l'État.*
 - *Un syndicalisme qui fait de son autonomie un fondement pour conjuguer démocratie sociale et démocratie politique.*
 - *Un syndicalisme engagé dans la construction européenne, partie intégrante de ses objectifs de régulation et de justice sociales.*
- Ces choix supposent ouverture, absence d'arrogance, respect de cultures qui ne sont pas les nôtres. »*

LANGUES VIVANTES : fin 2009, N. Sarkozy définissait les langues vivantes comme une priorité dans le cadre de la réforme du lycée. L'objectif annoncé était la maîtrise par tous les élèves des « langues de communication ».

« Miraculeuses » compétences ?

Au-delà du concept de « maîtrise » qu'il faudrait définir, l'idée de séparer langue, culture et pensée est omniprésente dans l'esprit gouvernemental. Lors d'un séminaire de 2004, R. Chudeau, alors sous-directeur de la DGESCO¹, écrivait : « [...] sur les contenus et les méthodes de l'enseignement des LV. Il apparaît à ce sujet, qu'il faudra de plus en plus distinguer entre les compétences de compréhension et d'expression et ce qui ressort d'une étude des langues d'un point de vue culturel et civilisationnel. Le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) pousse dans cette voie [...] »

Le moyen préconisé pour mettre en œuvre la priorité présidentielle est le regroupement des élèves « par niveau pour les cours de langues : ce qu'on appelle, dans le CECRL, les groupes de compétences ». Pourtant, les groupes de compétences n'apparaissent pas dans le CECRL. En revanche le concept de « compétences » est au centre de toutes les réformes depuis le plan de rénovation de 2005 : socle commun, attestation de niveau A2, certifications, livrets de compétences. Le Conseil Européen définit la « compétence » comme « un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes » ; huit compétences-clés se déclinent en sous-compétences dont une est la « communication dans une langue

étrangère » (cf. le A2 au DNB).

Or, comme le précise Bernard Rey², si la compétence décrit

le type de

tâche

qu'elle

permet

d'accomplir,

elle n'indique

pas comment

on peut

l'acquérir.

Pour le

SNES, les

compétences

doivent être

adossées aux

savoirs et la

référence doit

être les pro-

grammes (qui ont

intégré le

CECRL).

Le SNES s'oppose

à l'organisation de

l'enseignement par

groupes de compé-

tences qui n'est pas

une garantie de

groupes allégés et donne une

vision morcelée et utilitariste de

l'enseignement. Avec cette orga-

nisation, la mise en place de

groupes de niveau devient inévi-

table puisque la répartition des

élèves se fait à partir d'une éva-

luation diagnostique qui les

classe en « groupes de niveaux de

compétences » comme les

appelle F. Goullier, IG³. Pour-



tant, même M. Monnanteuil, doyen des IG de Langues, dans le séminaire sus-cité, expliquait qu'ils n'étaient qu'une « des voies possibles pour améliorer l'efficacité de notre enseignement des langues ». L'obstination du ministère à vouloir les imposer tient sans doute alors au fait qu'ils lui permettent d'occulter le problème des

horaires élèves et de globaliser les moyens des langues vivantes dans un établissement... bref de supprimer des postes.

Rappelons que, selon l'article D312-17 du code de l'éducation, « les enseignements de LVE peuvent être dispensés en groupes de compétences » (pas d'obligation donc) et que cette organisation « doit être adoptée par le CA ».

Battons-nous pour des groupes-classes décents et une exposition régulière à la langue, conditions indispensables pour des apprentissages permettant une connaissance de la langue dans ces dimensions culturelles, civilisationnelles et communicationnelles, garantissant une préparation dans les mêmes conditions aux diplômes du DNB et du baccalauréat. ■



Thérèse Jamet-Madec
et Marc Rollin,
groupe LV national

LES GROUPES DE COMPÉTENCES SUR LE TERRAIN...

par **John Roux**, professeur d'anglais dans l'académie de Lyon

Une fois la mise en barrettes faite par notre proviseur adjoint, tout le travail d'organisation retombe sur les épaules de l'équipe disciplinaire : conception et organisation des évaluations diagnostiques, centralisation des résultats aux tests, constitution des groupes, choix de thèmes communs pour l'année, répartition entre nous des compétences... Pour tout cela, nous ne disposons que d'une heure de concertation (une heure/semaine dans nos services la première année, mais rapidement convertie en une HSA/quinzaine). Dans ces conditions, la réflexion pédagogique collective et le suivi des élèves en pâtissent rapidement, et passent après l'urgence des questions administratives.

Sur un plan pédagogique, il est très compliqué de diagnostiquer la « compétence forte », car cela suppose de concevoir des tests de difficulté égale pour chaque compétence. Les IPR comme le ministère prônent une organisation pour laquelle ils n'offrent quasiment aucune aide : les seuls tests disponibles sont créés par des collègues, pas fournis par l'institution.

Le suivi des élèves est rendu très difficile : un seul professeur se rend au conseil de chaque classe, et n'a pas connaissance de tous les cas individuels. Impossible ainsi de peser sur des décisions de passage ou redoublement pour des élèves qu'on n'a parfois pas vus de l'année. Il faudrait fournir un bilan à celui ou celle qui ira au conseil... ce qui est fait ou pas selon le temps disponible en fin de trimestre. Les professeurs principaux ont quatre interlocuteurs au lieu d'un seul pour suivre les cas difficiles !

1. DGESCO : direction générale de l'enseignement scolaire.

2. Sociologue, auteur de *Les compétences transversales en question* (1996).

3. IG : inspecteur général.

RÉFORMES CHATEL : La réforme des lycées s'accompagne d'une modification en profondeur du fonctionnement des EPLE. Sous couvert d'autonomie, l'autorité des chefs d'établissement serait, en cas d'application de la réforme, considérablement renforcée au détriment des personnels. Le SNES ne l'accepte pas.

Décret EPLE : face à l'arbitraire

Le conseil pédagogique : outil de management

Ce n'est pas une nouvelle dénonciation du SNES mais une déclaration de Roger Chudeau, directeur de l'Encadrement du ministère de l'Éducation nationale, devant un congrès de chefs d'établissement (syndicat I et D-FAEN), « le conseil pédagogique est un levier extraordinaire pour asseoir (sic) votre compétence (resic) pédagogique, avec cet outil c'est réglé, certains partenaires sociaux ne pourront plus vous la contester ». R. Chudeau dévoile le projet qui sous-tend une transformation du fonctionnement des établissements vers le mode managérial et qui place le métier de chef d'établissement dans ce cadre en déclarant qu'il est « comptable des résultats de ses élèves » et que « leurs lettres de missions seront plus politiques », et qu'enfin « il y aura dans la charte de la gouvernance des établissements, un passage sur le management des ressources humaines ». Le directeur de l'Encadrement poursuit en précisant que le nouveau

rôle des inspecteurs n'est pas de gêner les chefs d'établissement mais que « dès qu'un chef d'établissement connaît des difficultés, les inspecteurs arrivent en nombre, convainquent les récalcitrants et les verrous sont levés ». Là encore, s'exprime une vision du système éducatif comme entreprise qui ne considère les équipes éducatives que comme des obstacles ou des res-

sources ! Dans le projet de charte de gouvernance des établissements proposé par le ministère, le 16 mars 2010, il est écrit que le chef d'établissement doit se considérer comme un DRH ! Tout est dit, les organisations qui ont soutenu le décret sur le fonctionnement de EPLE et qui nous accusaient de voir le mal là où il n'y avait que « progrès démocratique et concertation pédago-

gique », crient au caporalisme, c'est bien mais un peu tard !

Le SNES continue de demander le retrait du décret EPLE qui octroie des compétences pédagogiques au chef d'établissement et affaiblit le CA par le passage à un mode de fonctionnement autoritaire. ■ Daniel Le Cam



© Fotolia/Imagine

RECOURS

Le 24 mars le SNES a déposé un recours contre le décret modifiant le code de l'éducation sur les pouvoirs exécutifs du chef d'établissement. Ce décret introduit la confusion dans les établissements pour le vote de la répartition des moyens. Le SNES a été saisi de nombreux cas de pratiques peu démocratiques : ici aucun conseil d'administration à ce sujet avant juin, là des refus de soumettre au vote une proposition alternative car les membres du CA avaient eu la mauvaise idée de ne pas voter comme le voulait le chef...

La première réponse reste avant tout l'action syndicale dans l'établissement avec le soutien de la section académique, cela a permis de dénouer certaines aberrations mais cela n'a pas toujours suffi.

Le SNES a donc décidé d'attaquer au Conseil d'État les dispositions du décret visant le vote de « l'emploi de la dotation en heures » comme contraire aux principes de l'autonomie pédagogique de l'établissement, au rôle du CA (organe délibérant) et de son président (exécutif du CA), et consacrant l'abandon par l'autorité de tutelle (l'autorité académique) de ses prérogatives au profit du chef d'établissement, ce que la loi ne permet pas. L'US vous informera de la décision du Conseil d'État. ■

F. Bellin, C. Gourbier

...et maintenant une « charte »

Après les décrets, voici la « charte de gouvernance des établissements » négociée avec les seules organisations représentatives des chefs d'établissement et sur laquelle le SNES a appris par hasard l'existence de négociations. Le SNES s'est procuré la septième version du projet, preuve que le début des discussions ne date pas d'hier.

Pour le ministère, les personnels, en particulier d'enseignement, d'éducation et d'orientation des établissements, ne seraient-ils pas concernés par une telle discussion ?

Le contenu de ce projet est inacceptable. Citons-le : « Son [l'EPL] pilotage par l'équipe de direction est devenu le principal levier de son efficacité », l'efficacité de l'enseignement

dispensé par les enseignants, les qualités de l'activité de la vie scolaire sont secondaires ! « L'établissement peut inscrire son action dans le cadre d'un bassin ou d'un réseau d'établissements notamment en ce qui concerne (...) la formation continue », le droit individuel à la formation, marotte du ministère, prend déjà l'eau. « L'EPL doit assurer la continuité du service public en terme de remplacements de courte durée », retour aux remplacements Robien assurés par les enseignants de l'établissement. « L'adhésion des personnels sera systématiquement recherchée. Toutefois, à défaut, le chef d'établissement, représentant de l'État y pourvoit. » Si vous êtes d'accord votre avis sera pris en compte, si vous n'êtes pas d'accord ce sera quand

même la décision du chef. « Le chef d'établissement et ses adjoints veilleront à s'entourer (...) d'une manière de "comité de direction" associant (...) le chef de travaux, le CPE », les CPE rejoindraient l'équipe de direction. « Le chef d'établissement (...) concevra un volet "gestion des ressources humaines" de sa politique d'établissement : Ce volet pourra prévoir (...) une nouvelle approche de l'évaluation des enseignements et des personnels. » Retour à la fin de la double évaluation administrative et pédagogique avec la maîtrise du chef d'établissement sur l'intégralité de l'évaluation des enseignants. On comprend mieux pourquoi le ministère a tenté de faire cela derrière notre dos. ■

Daniel Robin

COMMENT FORMULER SA PROPRE IDENTITÉ ? Comment, lorsqu'on est gay, peut-on devenir ce que l'on est ? Comment, lorsqu'on vient d'une famille d'ouvriers, se faire une place dans le monde universitaire et intellectuel parisien ? Comment, lorsqu'on est dominé sexuellement et socialement, sortir de ce processus d'assujettissement ? Comment dépasser la honte d'une identité assignée, pour recréer son identité personnelle ? La question des pratiques de subjectivation est la problématique essentielle de l'œuvre de Didier Eribon, depuis *Réflexions sur la question gay*, jusqu'à *Retour à Reims*, paru chez Fayard, en octobre 2009. Ce dernier ouvrage est pour *L'US* l'occasion de revenir sur l'œuvre et le parcours d'un intellectuel engagé.

Retour à Reims : critique de la honte sociale

Une théorie du sujet

« Un sujet est toujours produit dans et par la subordination à un ordre, des règles, des normes, des lois... C'est vrai pour tous les sujets. Être sujet et être subordonné à un système de contraintes sont une seule et même chose. Mais ce l'est encore plus pour les sujets auxquels une place infériorisée est assignée par l'ordre social et sexuel (...) »⁽¹⁾, écrit D. Eribon, dans *Réflexions sur la question gay*, avant de poursuivre : « Dès lors, il s'agit de réfléchir sur les processus de l'assujettissement, par quoi j'entends la production de sujets ». Cette démarche heuristique parcourt toute l'œuvre d'Eribon.

Questions de genre

Ce qui frappe au premier abord, c'est la diversité générique de ses écrits : théorique d'abord, avec *Réflexions sur la question gay* ; sous la forme d'essais consacrés à la littérature ensuite, avec *Une morale du minoritaire, variations sur un thème de Jean Genet*, livre où se rencontrent des études sur des écrivains aussi divers que Genet, Green, Jouhandeau, mais aussi Lacan. Pamphlétaire, avec *D'une révolution conservatrice, et de ses effets sur la gauche française...* Autobiographique enfin, avec son dernier ouvrage, *Retour à Reims*, dans lequel Eribon, après avoir connu une grande notoriété intellectuelle et universitaire, retourne, suite à la mort de son père, dans sa ville natale.

Une œuvre génériquement protéiforme, où les genres se mélangent, et où, au sein de chaque livre, règne également l'instabilité générique : l'essai n'est jamais un pur essai, puisque s'y mêlent ouvertement, à moins que le lecteur ne soit invité à le



© Patrice Normand, agence Opale, éd. Fayard

« Dès lors, il s'agit de réfléchir sur les processus de l'assujettissement, par quoi j'entends la production de sujets »

deviner, des considérations personnelles et intimes. Le pamphlet renvoie lui aussi, qu'il concerne la gauche ou la psychanalyse, à des origines familiales et sociales qui concernent directement l'auteur. Écrire sur

Genet, mais aussi Jouhandeau, Wilde, Proust, ou Green, ne tient pas de la pure étude universitaire, mais a fondamentalement à voir avec la façon dont se structure une identité, celle des auteurs étudiés, et par un double

jeu de miroir, celle de l'auteur, et pourquoi pas, du lecteur, qui rentre en communication, presque intime, par le livre, avec l'auteur, et les personnages, écrivains, présents dans l'œuvre de D. Eribon. Mais toujours à travers le prisme d'une réflexion fortement théorique, dont les pères presque tutélaires sont Michel Foucault et Pierre Bourdieu. Il s'agit donc, dans chacun de ces livres, d'une démarche archéologique et critique fondamentalement libératrice – qui se distingue de la démarche psychanalytique, assujettissante selon Eribon, puisque, pour reprendre ses termes, ce sont des « procédures d'extorsion de la vérité qui opèrent dans la psychanalyse »⁽²⁾.

Ainsi, comme le dit Jacques Derrida, « un texte ne saurait appartenir à aucun genre. Tout texte participe d'un ou plusieurs genres, il n'y a pas de texte sans genre, il y a toujours du genre et des genres mais cette participation n'est jamais une appartenance »⁽³⁾. Cette définition, qui correspond parfaitement à l'œuvre et aux œuvres de Didier Eribon, correspond aussi à sa volonté de lutter contre tout assujettissement, pour se positionner dans un processus de libération de soi : on participe à quelque chose, un genre – sexuel, social –

ŒUVRES PRINCIPALES

- *Michel Foucault, 1926-1984*, Flammarion, 1989.
- *Faut-il brûler Dumézil ? Mythologie, science et politique*, Flammarion, 1992.
- *Michel Foucault et ses contemporains*, Fayard, 1994.
- *Réflexions sur la question gay*, Fayard, 1999.
- *Papiers d'identité. Interventions sur la question gay*, Fayard, 2000.
- *Une morale du minoritaire. Variations sur un thème de Jean Genet*, Fayard, 2001.
- *Hérésies. Essais sur la théorie de la sexualité*, Fayard, 2003.
- *Échapper à la psychanalyse*, éditions Léo Scheer, 2005.
- *D'une révolution conservatrice et de ses effets sur la gauche française*, éditions Léo Scheer, 2007.
- *Retour à Reims. Une théorie du sujet*, Fayard, 2009.

mais on n'y appartient pas, et en tous cas on peut s'en libérer : la participation n'est pas une appartenance assujettissante.

Retour à Reims

Le dernier livre de Didier Eribon, *Retour à Reims*, a une forte dimension autobiographique. Il ne se réduit cependant pas à cela, puisque chaque épisode autobiographique est passé au tamis de l'outil théorique de Bourdieu, de Foucault, ou de Sartre. Ce texte est donc aussi un vrai livre de sociologie et de théorie critique.

Pour reprendre un terme du psychanalyste Jean Bertrand Pontalis, on pourrait dire qu'il s'agit d'une « autographie »⁽⁴⁾ (terme qui correspondrait d'ailleurs à chacun des textes de D. Eribon) : il ne s'agit pas « d'écrire sur soi », mais de « s'écrire », puisque *Retour à Reims* est à la fois « source et finalité de l'acte d'écrire »⁽⁵⁾.

Finalité de l'acte d'écrire, car ce livre a une forte dimension théorique, et dénonce un discours

Il s'agit ainsi, dans ce livre, de réhabiliter la lutte des classes et la classe ouvrière.

ayant occulté toute une réalité sociale bien vivante, en la masquant derrière un vocabulaire faussement moderne. Il s'agit ainsi, dans ce livre, de réhabiliter ce qui a depuis longtemps disparu du discours politique dominant, la lutte des classes, et la classe ouvrière. Son objectif est clair : contrer cette « révolution conservatrice » qui avait contribué à « effacer tout ce qui faisait que la gauche était la gauche ». « On ne parla plus d'exploitation et de résistance, mais de modernisation nécessaire et de refondation sociale ; plus de rapport de classe, mais de vivre ensemble ; plus de destins sociaux, mais de responsabilité individuelle. La notion de domination et l'idée d'une polarité structurante entre les dominants et les dominés disparurent du paysage politique de la gauche officielle. »

Mais « source de l'acte d'écrire » aussi, car cette réflexion théorique naît du retour à Reims, dans

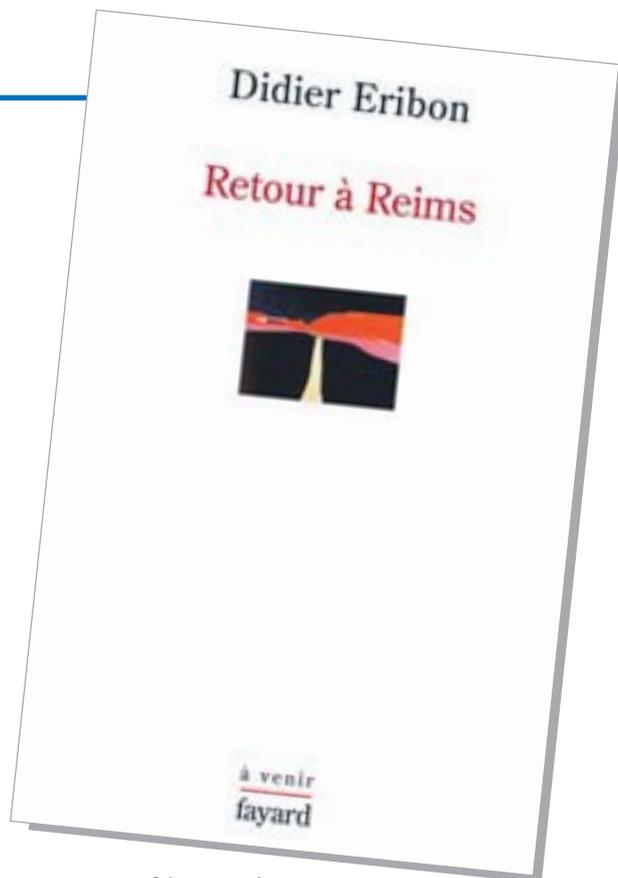
le giron familial, après la mort du père, et après avoir connu le succès universitaire aux USA, journalistique et éditorial en France.

Et l'écriture consécutive à ce retour trouve son origine, comme souvent chez Eribon, dans la honte : honte sexuelle dans *Réflexions sur la question gay*, honte sociale dans *Retour à Reims*. Ce texte offre, en effet, parallèlement à l'itinéraire autobiographique qui le structure, une réflexion sur ce qu'est une classe sociale, la honte ressentie à y appartenir, et la façon dont on en sort, tout en y restant, des années après, indissolublement lié. On retrouve ainsi, dans certains passages de ce livre, ce qu'on avait pu ressentir dans le film *Ressources Humaines* de Laurent Cantet : « J'étais trop fasciné par la découverte de la culture, la découverte de la littérature, de la philosophie pour m'inquiéter des possibilités de mon accès à celles-ci. Au contraire : j'en voulais beaucoup à mes parents d'être ce qu'ils étaient, et non les interlocuteurs que j'aurais rêvé d'avoir ».

« Pourquoi, moi qui ai tant éprouvé la honte sociale, la honte du milieu d'où je venais quand, une fois installé à Paris, j'ai connu des gens qui venaient de milieux si différents du mien, à qui souvent je mentais plus ou moins sur mes origines de classe (...) pourquoi, n'ai-je jamais eu l'idée d'aborder ce problème dans un livre ? »⁽⁶⁾ C'est aussi à cette question, par la narration d'un parcours individuel, que répond ce livre.

Mais ce texte, qui est un retour dans le passé, permet à ce dernier de s'objectiver violemment, crûment, dans le présent, et dévoile ce que masque le discours politique lénifiant de la société du spectacle auquel, si souvent, nous sommes confrontés : « Un corps d'ouvrière, quand il vieillit, montre à tous les regards ce qu'est la vérité de l'existence de classe »⁽⁷⁾. La phrase, comme tout le livre, est cinglante. Et c'est tout le passé d'une famille, et la réalité de la classe ouvrière qui resurgit.

Ce surgissement se double du constat du fossé qui, politiquement, s'est créé, accentué, entre



l'auteur et ses frères, qui ont massivement voté pour le Front National, alors que sa famille avait toujours voté, presque religieusement, pour le Parti Communiste. Ce qui entraîne, dès lors, comme l'exige viscéralement la structure de cette « autographie », une analyse critique : non, pour D. Eribon, les classes ouvrières ne votent pas naturellement à gauche, comme lui-même a pu le penser, quand sa famille votait massivement pour Le parti. D'où cette nécessité, théorique, impérieuse, de refonder la gauche : « C'est donc la tâche qui incombe aux mouvements sociaux et aux intellectuels critiques : construire des cadres théoriques et des modes de perception politique de la réalité qui permettent non pas d'effacer (...) mais de neutraliser les passions négatives à l'œuvre dans le corps social et notamment dans les classes populaires ; d'offrir d'autres pers-

pectives et d'esquisser ainsi un avenir pour ce qui pourrait s'appeler, à nouveau, la gauche. »⁽⁸⁾ Ce livre qui retrace avec finesse, discernement critique et analyse théorique, mais aussi espoir, la fabrication d'une identité, fait ainsi la somme des travaux de D. Eribon. Une excellente introduction à son œuvre, donc, en même temps que, sans doute, la fin d'un cycle. ■

1. *Réflexions sur la question gay*, Didier Eribon, Fayard, 1999.
2. *Une morale du minoritaire*, Didier Eribon, Fayard, 2001
3. *Parages*, Jacques Derrida, Galilée, 1986
4. *En marge des nuits*, J.-B. Pontalis, Gallimard, 2010.
5. *En marge des nuits*, op. cit.
6. *Retour à Reims*, Didier Eribon, Fayard, 2009.
7. *Retour à Reims*, op.cit.
8. *Retour à Reims*, op.cit.

Biographie

Né à Reims en 1958.

Critique littéraire à Libération de 1979 à 1983. Journaliste de 1984 jusqu'au début des années 1990 au Nouvel Observateur.

Visiting Professor of Philosophy and Theory à l'université de Berkeley aux États-Unis. Visiting Scholar à l'Institut for Advanced Study de Princeton. Il a animé de 1998 à 2004 un séminaire à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales sur les études gays, lesbiennes et queer menées en France comme à l'étranger.

Il est aujourd'hui professeur à la faculté de Philosophie, sciences humaines et sociales de l'université d'Amiens.

Avancement de grade pour qui ?

La hors-classe des certifiés et CPE : débouché de carrière pour tous ? Loin s'en faut ! Confusion entre évaluation et mérite, déséquilibre des barèmes entre notation annuelle et avis du recteur, suivant l'académie dans laquelle ils exercent, les certifiés et CPE ne sont pas tous logés à la même enseigne.

Des politiques rectorales injustes et inégalitaires

La revalorisation de 1989 a été mise à mal depuis 2005 dans les académies. Les recteurs entendent « faire du qualitatif », et récompenser le « mérite », et peu importe si ces notions ont finalement peu à voir avec la réalité quotidienne de notre métier d'enseignant !

Travail en équipe, interdisciplinarité, projets d'équipes motivées ? En fait division, incompréhension et amertume : bons points aux uns, pas aux autres, pourtant dans des situations équivalentes.

Ces incohérences mettent à mal la notion de mérite : une même note pédagogique ne donne pas toujours lieu au même avis ; une très bonne note pédagogique, celle qui permet de passer au grand choix, peut ne donner lieu qu'à un avis favorable de l'IPR ; des collègues ayant des avis

« exceptionnel » ou « très favorable » de l'inspection ne sont pas promus parce qu'ils sont passés au 11^e échelon à l'ancienneté. Une telle loterie est injustifiable !

Évaluation et mérite

Ce système passe à côté des questions fondamentales de l'évaluation des personnels. La question centrale est bien l'efficacité des enseignants face à leurs élèves. Or c'est justement ce que contourne ce mécanisme de promotion qui fait le choix de sanctionner financièrement certains en les privant de hors-classe. **Le SNES considère au contraire qu'il faut déconnecter évaluation et avancement de carrière** : il s'agit de chercher ensemble ce qui s'avère efficace pour les apprentissages et non de proclamer ni de promouvoir le « mérite » individuel de quelques-uns.

Vers la transformation des carrières ?

Cette « GRH » percute notre fonction publique, fondée sur un système de qualifications traduites par des titres et concours, porteur de garanties et de solidarités pour les personnels et répondant aux besoins du service public (continuité, égalité de traitement, indépendance). Toucher

au statut pour tendre vers « moins de rigidités et de frontières, plus de souplesse et fluidité » est devenu un passage obligé pour les ministères de l'EN et de la Fonction publique. On ne peut que s'interroger sur la portée d'un amendement du gouvernement concernant le décret sur l'évaluation professionnelle lors de la séance du CSFPE⁽¹⁾ du 22 février. La norme est désormais un entretien individuel d'évaluation et la notation devient dérogatoire (enseignants, policiers...). Cet amendement stipule qu'un simple arrêté ministériel peut nous faire basculer dans le droit commun. Les enseignants n'attendent pas de récompenses mais des perspectives de carrières clairement définies et une amélioration de leurs conditions de travail. La revendication d'une intégration immédiate des indices terminaux des hors-classes dans les classes normales en un seul grade de 11 échelons reste incontournable. ■

Xavier Marand

(1) CSFPE : Conseil supérieur de la fonction publique de l'État.

MÉRITE, INJUSTICE ET INCOHÉRENCE : DES AVIS CONTESTABLES

Les calendriers de saisie des avis des CE et des IPR varient selon les académies. Dans certaines, les avis sont déjà visibles sur I-Prof même si les CAPA d'accès à la hors classe ne se déroulent pas avant mai. Nous continuons d'intervenir à tous les niveaux pour exiger que tous les avis émis par les IPR et les CE soient, conformément aux statuts, portés à la connaissance des intéressés avec droit à contestation devant la CAPA. En cas de problème, une prise en charge individuelle et collective par la section locale du SNES est importante. La section académique du SNES peut intervenir pour combattre les chefs d'établissement qui pensent pouvoir juger de la « valeur professionnelle » des collègues à l'aune de leur zèle à appliquer les injonctions ministérielles ou rectorales. X. M.

CPE : hors-classe, inspection et mérite

Dans un contexte où le nombre de promotions de CPE à la hors-classe est insuffisant, en volume, au regard des autres corps, les rectorats bonifient en partie un mérite dont les critères sont très discutables. À Bordeaux par exemple, ces critères reposent entre autre sur « [l']organisation du service "vie scolaire" par postes de travail et objectifs ciblés ».

Dans le même temps, l'Inspection Générale Établissements et Vie Scolaire a présenté au SNES un projet de protocole visant à généraliser les inspections des CPE titulaires afin de

motiver l'avis donné au recteur sur leur note administrative. L'absence de note pédagogique pose la question du rôle et des objectifs de ce protocole. Celui-ci ne va-t-il pas permettre de renforcer le principe du mérite ? Le SNES propose au contraire que cette discussion porte sur l'instauration d'une note pédagogique pour les CPE, revendication articulée avec celle d'une inspection d'éducation issue du corps. Nous refusons toute dérive qui conditionnerait l'évaluation à un entretien professionnel par le supérieur hiérarchique direct. ■

Valérie Heraut, cpe@snes.edu



RETRAITÉS. Le gouvernement a décidé de la hausse des retraites au 1^{er} avril : 0,9 %...

Maigre poisson d'avril

Quarante, à peu près le nombre de ministres et secrétaires d'État, remaniement *technique* compris.

Bien entendu aucun n'affichera sa déclaration d'impôt, surtout pas celui qui doit s'occuper des retraites, et que n'inspirera pas le régime des retraites de nos parlementaires.

La vertu est toujours exigée des uns et jamais des autres.

Tous les patrons du CAC 40 avec retraites-chapeau et stock-options sont de farouches partisans d'une sérieuse réforme des retraites. Quant à l'UIMM⁽¹⁾, connue pour son amour des relations sociales fluidifiées, elle a un plan qui fait la part belle à la capitalisation. **C'est donc dans un contexte de haute moralité politique que le gouvernement vient de décréter que la hausse des retraites serait de 0,9 % au 1^{er} avril...**

60 % des retraités ont moins de 1 632 euros par mois, la retraite moyenne des hommes est de 1 598 euros, celle des femmes de 990 euros (discrimination

salariale à l'embauche hors FP, qualification, interruptions liées à la maternité, temps partiels) : on se doute que 0,9 % ne permet nullement de maintenir un niveau de vie décent pour les 14 millions de retraités. Ce ne fut jamais le but des réformes de 1993 ou de 2003 : depuis 1993 les pensions ont perdu 16 % par rapport au salaire moyen et 0,5 % par an. Gare au prochain rendez-vous.

Le rapport annuel sur la fonction publique montre que les pensions moyennes de la FPE⁽²⁾, du fait du poids des fonctionnaires de catégorie A, sont plus élevées que dans la FPT⁽²⁾, la FPH⁽²⁾ ou le régime général des salariés, mais que les taux de liquidation baissent.

Si les suppressions d'emplois dans la FP sont présentées parfois comme devant permettre d'améliorer la situation salariale des personnels, façon de redistribuer entre les fonctionnaires des allocations budgétaires comme pour partager les résultats d'une ton-



© Daniel Maunoury

ne, la part décroissante des rémunérations de la FP, pensions comprises, dans le PIB montre que leur revalorisation n'est pas à l'ordre du jour alors que les économies réalisées depuis 1998 représentent 40 fois le gain réalisé par le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Sous prétexte de trop perçu en 2009 pour une inflation fixée à 0,1 % et alors que le budget prévoit 1,2 % de hausse des prix en 2010, les retraités perdent déjà 0,3 %. ■ **J.-B. Beauquier**

(1) UIMM : Union des industries et des métiers de la métallurgie.

(2) FP : fonction publique ; E : de l'État ; T : territoriale ; H : hospitalière.



QUESTION-RÉPONSE

Indemnité de changement de résidence

Suis-je concerné ?

Cette indemnité concerne les collègues mutés et, dans certains cas, les collègues réintégré dans une résidence administrative différente de celle où ils étaient précédemment nommés.

Il faut avoir effectivement déménagé et, dans le cas général, justifier d'au moins cinq années de services dans le poste précédent. Cette deuxième condition n'est pas exigée pour les mutations ayant pour effet de rapprocher un fonctionnaire de son conjoint^(*) et la durée de services est ramenée à trois ans en cas de première mutation dans le corps.

Combien vais-je toucher ?

L'indemnité est forfaitaire, son montant dépend de la distance séparant l'ancien poste du nouveau et du volume de mobilier autorisé pour l'agent et les personnes comptées à charge (conjoint, partenaire Pacs, concu-



© Daniel Maunoury

bin, enfants ou ascendants à charge).

www.snes.edu/Installation-logement-demenagement

Comment l'obtenir ?

Dans le cas général (changement de résidence en métropole), le

droit à indemnité est établi par l'académie d'arrivée. Pour percevoir l'indemnité, vous devez constituer un dossier de prise en charge (à demander, à la rentrée dans l'établissement d'accueil). Dans le cas d'une mutation en

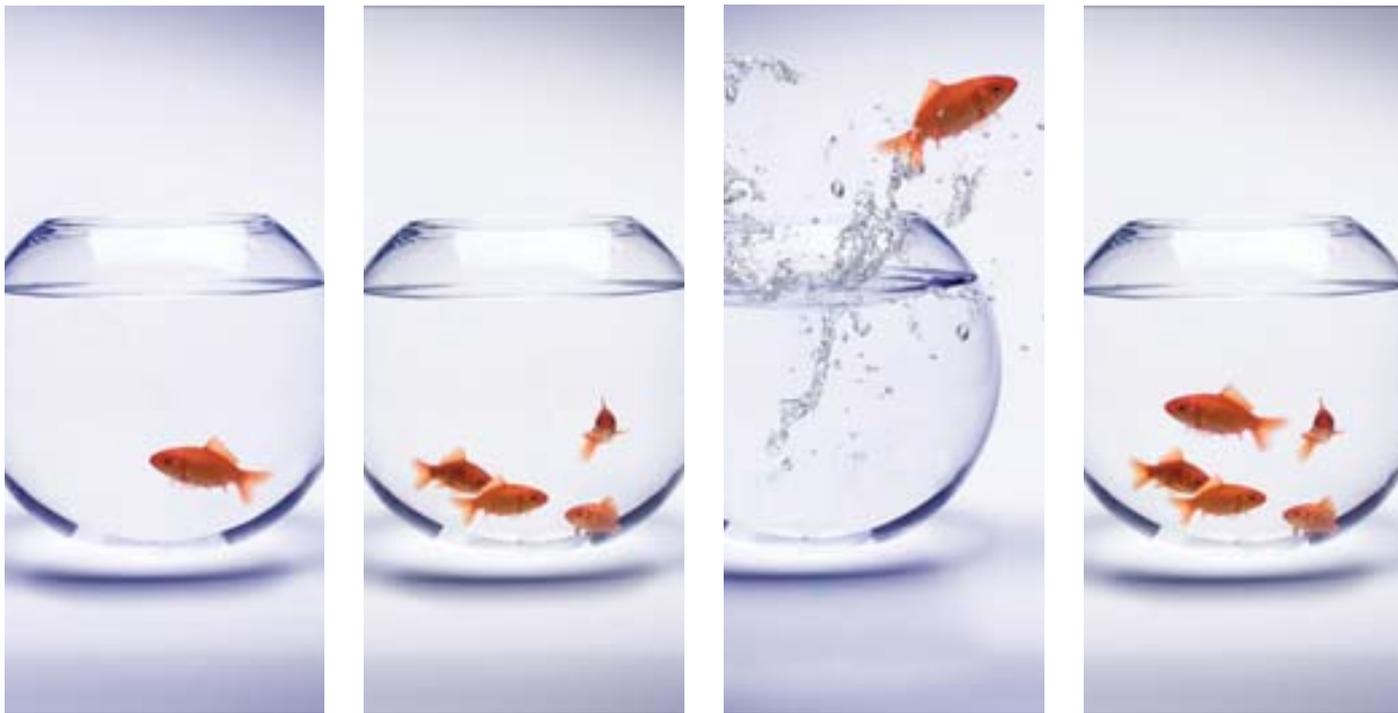
provenance ou à destination d'un Dom, la demande doit être formulée auprès de l'académie de départ dès réception de l'arrêté de mutation et vous pouvez demander à bénéficier d'une avance. Néanmoins celle-ci n'est accordée que dans la limite des crédits disponibles, lesquels sont rarement suffisants.

Attention, le délai de forclusion est de douze mois à compter du changement de résidence.

En cas de difficultés, prenez contact avec la section académique du SNES. ■

G. Charles, remunera@snes.edu

(*) Conjoint au sens large (y compris partenaire Pacs et/ou concubin) et à condition que ce dernier soit lui-même fonctionnaire ou agent de l'État, de la fonction publique territoriale ou hospitalière et que l'affectation soit située dans le même département ou dans un département limitrophe.



© Simon Coster/Fatolia.com

MALAISE, STRESS, DIFFICULTÉS, ÉPUISEMENT, USURE, VOIRE BURN OUT : la souffrance au travail des enseignants est un sujet largement médiatisé, plus qu'il n'a été réellement étudié pendant longtemps. D'un point de vue syndical, c'est une question délicate tant on peut craindre le discours compassionnel dont la réponse serait de l'ordre d'une prise en charge psychologique et individuelle qui ferait l'économie des conditions de travail.

Dépasser le constat compassionnel

Les gros titres sur les difficultés du métier ne manquent pas. Ces dernières semaines, la question de la violence à l'école a mis sous les feux de la rampe médiatique les conditions parfois dramatiques dans lesquelles les profs exercent. Au point où la mobilisation des enseignants a bien souvent été présentée comme un ras-le-bol de la profession face au problème de violences, notamment dans les banlieues défavorisées. Une analyse combien réductrice, dont le ministre s'est emparé avec l'annonce d'états généraux sur la sécurité à l'école pour résoudre le problème.

Voyants dans le rouge

S'il ne s'agit pas de nier ces difficultés qui génèrent exaspération et profond malaise, il est urgent d'interpeller les médias et l'opinion, et de permettre la réflexion de la profession, sur les difficultés plus « ordinaires », sur l'ensemble des violences symboliques qui se traduisent bel et bien par une souffrance au travail.

Bien des enquêtes récentes montrent qu'aujourd'hui tous les voyants sont dans le rouge (voir encadré et interview). Parmi les études menées, de nature fort diverse, on peut noter que le ministère lui-même, par l'intermédiaire de la DEPP, n'élude pas totalement le constat. L'enquête commandée par cet organisme⁽¹⁾ présente entre

autres objectifs affichés de « décrypter les raisons du malaise ressenti par une partie des enseignants ». Elle aborde, à propos des conditions de travail, les principales difficultés de métier et le malaise enseignant. Une réalité qui concerne personnellement 67 % des enseignants interrogés, qui est liée à l'absence de reconnaissance professionnelle en premier lieu, mais aussi aux conditions de travail. Autre signe révélateur : 27 % déclarent vouloir cesser d'enseigner, tout particulièrement les enseignants en milieu de carrière.

Toutefois, si tout le monde s'accorde peu ou prou sur le constat, les interprétations et les perspectives de réponse épousent des trajectoires assez divergentes.

Reprendre la main sur le métier

En effet, on voit apparaître dans d'autres secteurs d'activité (et notamment les entreprises récemment privatisées), une réponse très compassionnelle qui ne remet guère en cause l'organisation du travail, ses conditions d'exercice, le rôle du nouveau management et de l'« évaluationnisme » aiguë et ses effets

Se saisir des instances de santé et sécurité au travail

Les risques psychosociaux sont désormais reconnus comme faisant partie des questions qui doivent être débattues dans les Comités Hygiène et Sécurité, et qui sont inscrits au Plan Annuel de Prévention élaboré en Comité Central H et S de l'enseignement scolaire. La transformation prochaine des CHS en CHS-CT (conditions de travail), qui était une revendication de la FSU, va permettre d'aider à mieux identifier notamment ces risques, et de mettre en évidence la responsabilité de l'employeur en terme de conditions de travail, de « gestion des ressources humaines »... Cela suppose que dans les établissements, le SNES s'empare de ces questions, prenne l'initiative de réunir les personnels pour les faire débattre sur ces questions, demande la réalisation ou l'actualisation du D.U.E.R (document unique d'évaluation des risques), exige la réunion ou la création de commissions H et S partout où elles existent pour traiter de tout ce qui relève de la santé et la sécurité, répertorier les manques, les « risques » repérés et les inscrire sur un registre. En cas de problème grave, et d'exercice du droit de retrait, les personnels pourront s'appuyer sur ce document. Ce travail est indispensable pour lutter contre la souffrance au travail qui doit être prise en charge de manière collective. Il doit permettre aux représentants du SNES dans les CHSD et CHSA de faire remonter les problèmes et d'exiger des réponses de l'employeur.

Elizabeth Labaye



Françoise Lantheaume

« Se réapproprier le travail et la fierté d'enseigner »

Pourquoi un ouvrage sur la souffrance au travail des enseignants ?

La question de la difficulté et de la souffrance au travail a toujours été posée en filigrane des revendications professionnelles, mais on remarque une forte émergence à partir des années 1970 avec la dénonciation du taylorisme. Les nouvelles formes de management dans les entreprises avec des organisations basées sur l'investissement personnel dans le travail relance le débat. Depuis une quinzaine d'années, la dénonciation de la souffrance au travail est accrue. Dans l'Éducation nationale, tous les rectorats ont créé, à partir du milieu des années 1990, des dispositifs pour des enseignants en difficulté et des services de ressources humaines. En parallèle, les conditions du travail enseignant se sont durcies tant pour la gestion de la discipline dans la classe que du fait de la difficulté à mobiliser les élèves sur les savoirs alors que l'exigence de résultats est plus forte. On peut lier ce constat à une société critique dans laquelle aucune institution n'est sacrée, elles sont toutes soumises à la critique et donc à la justification (Boltanski). Or il est épuisant moralement pour les enseignants de devoir justifier sans cesse leur action (en matière de discipline et d'apprentissages) face à des interlocuteurs aux attentes contradictoires.

Quelles sont les difficultés inhérentes au métier d'enseignant ?

Il y a d'abord l'usure morale et l'épuisement de personnels qui investissent beaucoup dans le travail, avec une haute idée de l'élève et du métier, pour des résultats en deçà de leurs efforts et donnant un sentiment d'inutilité. Les difficultés à faire progresser les élèves, à les intéresser, à faire la discipline viennent saper ces efforts. Cette difficulté à construire des situations qui tiennent, est intrinsèque à tout travail de relation de service aux personnes (santé, travail social...), mais elle est plus forte si l'organisation du travail n'est pas facilitante, voire même empêche de faire du bon travail : la personne est alors en première ligne. Comment faire progresser chaque élève à 35 dans une classe ? Comment remédier à l'échec scolaire sans dispositif ni moyens suffisants pour y arriver ? Comment faire avec des réductions horaires, des programmes lourds ?

Une deuxième source de difficulté est l'empilement de tâches non

coordonnées se surajoutant au travail d'apprentissage, cœur du métier. Ainsi, de plus en plus d'activités ont lieu hors de la classe, ne sont pas aussi stabilisées que celles en classe et sont soumises à une évaluation de proximité. Cela participe de l'intensification du travail.

Une autre difficulté est l'emprise du travail.

L'enquête montre des enseignants qui, ne sachant pas ou plus ce qu'est un bon travail, ont tendance à être sous l'emprise du travail jusque dans leur univers domestique. Du fait d'un « surtravail » dû à un engagement énorme pour éliminer le décalage entre l'effort et les médiocres résultats, la fatigue augmente.

À cela il convient d'ajouter une évaluation à la fois absente et omniprésente, ce qui accroît la pression sans résoudre la question d'une reconnaissance insuffisante du travail.

Vous distinguez difficulté professionnelle et souffrance au travail... quelle différence entre l'une et l'autre ?

La capacité à agir fait d'une difficulté surmontée une source de plaisir, mais cela demande du collectif et une institution qui protège en assumant ses finalités. Le plaisir est

dans la capacité à contourner les difficultés, avoir réussi à intéresser les élèves à telle activité ou enregistrer des progrès... C'est l'impuissance à agir, l'isolement, qui tire la difficulté du côté de la souffrance, le *burn out* en est une des manifestations (épuisement professionnel, déshumanisation de l'autre).

L'intérêt de l'ouvrage est qu'il ne se limite pas à un constat déprimant et défaitiste. Quelles sont donc les solutions ?

Les stratégies pour contourner la difficulté sont nombreuses : ingéniosité au quotidien, mobilité entre établissements, projet, pédagogie, travail collectif, changer de public d'élèves, formation, activités extérieures souvent en continuité...

Mais la question des collectifs de travail, du temps et de l'organisation du travail, d'une institution trop souvent dans le soupçon ou l'ambivalence, est posée. Des collectifs forts, une administration en soutien des enseignants permet de maîtriser les difficultés. Les dire et les gérer collectivement en référence à des règles de métiers communes, aide à se réapproprier le travail et la fierté d'enseigner. ■



Christophe Hérou

délétères sur les personnels. Cela se traduit par une définition de la santé au travail qui renvoie à l'individu et à ses fragilités psychologiques, au fait qu'il ne dispose plus, à un moment donné, des ressources pour faire face à la difficulté. Il suffirait alors d'un numéro vert pour profs en détresse ou bien d'une assistance personnalisée pour gérer les risques psychosociaux...

Comment reprendre la main sur les termes du débat (et notamment sortir de la plainte), alors que les perspectives à court terme (prescription du travail avec les « bonnes pratiques », évaluation au mérite, etc.) sont inquiétantes pour la profession ?

Le travail de recherche mené par l'équipe de psychologie de l'activité du CNAM en partenariat avec le SNES depuis plusieurs années, est particulièrement riche d'analyses mais aussi de pistes d'alternatives⁽²⁾. Cette recherche a fait l'objet d'un rapport remis au SNES⁽³⁾. Il

met l'accent sur la crise de réalisation du travail, qui se traduit par une déconstruction du métier, et comment les professionnels sont privés de ressources dans sa réalisation. Mais loin de s'arrêter au constat, il présente des perspectives qui permettent aux enseignants de reprendre la main sur le métier. La question du collectif de travail est alors au centre du dispositif de recherche réalisé.

Créer un collectif de travail

Les résultats d'un tel travail de recherche, comme ceux de l'enquête menée par C. Hérou et F. Lantheaume (interview ci-contre), ou bien encore celle menée par l'ergonome Dominique Cau Bareille⁽³⁾ (Créapt) et financée pour partie par le COR, corroborent l'idée que les défis du métier, les souffrances qu'ils peuvent engendrer sont tels aujourd'hui que les réponses individuelles ou les bricolages institutionnels n'y suffiront pas pour les relever.

Outre l'urgence concernant les conditions d'exercice du métier, la question du collectif de travail, qui ne peut se confondre avec l'exhortation vague d'un « travail en équipe » où se déploieraient les bonnes pratiques impulsées par une nouvelle hiérarchie intermédiaire, doit être aujourd'hui portée comme un enjeu essentiel par la réflexion syndicale. ■

Alice Cardoso

1. Enseigner en collège et en lycée en 2008. Interrogation réalisée en septembre-octobre 2008 auprès de 1 200 enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics, n° 94, oct. 2009.

2. Voir supplément à *L'US* n° 673, 25/10/08. 2. « *Le travail sur le travail, un instrument d'action personnel et collectif pour les professionnels de l'EN* », disponible sur le site du SNES : <http://www.snes.edu/-Le-metier-en-question-s-.html>

3. Vécu du travail et santé des enseignants en fin de carrière : une approche ergonomique <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000123/0000.pdf>

LES OBJECTIFS DE L'ÉDUCATION POUR TOUS ne seront pas atteints en 2015. La Campagne mondiale pour l'éducation (CME), dont l'Internationale de l'Éducation est l'un des membres fondateurs, constate qu'il manque 12 milliards de dollars d'aide internationale et que beaucoup de gouvernements des nations en développement doivent renforcer leurs efforts.

L'Éducation pour tous est loin du but

1BUT
L'ÉDUCATION POUR TOUS

PARTICIPEZ À LA LEÇON LE 20 AVRIL

Financer une éducation publique de qualité: un droit pour tous

JOIN1GOAL.ORG Semaine d'action 2010 du 19 au 25 avril Campagne Mondiale pour l'ÉDUCATION
www.campaignforeducation.org

Lors de la dernière réunion du groupe de travail du 23 au 25 février à Addis Abeba, la CME a attiré l'attention sur l'urgence de prévenir une crise naissante du mouvement en faveur de l'EPT. Les raisons en sont multiples : les engagements des donateurs en faveur de l'éducation de base sont aujourd'hui au point mort, la plupart des pays du G8 sont loin de fournir leur quote-part équitable de financement du déficit de l'EPT, et les pays les plus nécessiteux se voient écartés des flux d'aide. Un « bulletin scolaire » sur le groupe de travail produit par la CME s'interroge sur la capacité du Groupe à demander des comptes aux gouvernements sur leurs avancées.

Objectif 2015

Les objectifs de l'EPT ont été adoptés en 2000 pendant le Forum mondial de l'éducation de Dakar. L'un d'entre eux portait sur la mise en place de l'éducation primaire gratuite et obligatoire pour tous d'ici à 2015. Mais, selon le Rapport mondial de suivi de l'UNESCO publié en janvier, les résultats sont très loin des espoirs. Il affirme que 72 millions d'enfants n'étaient pas scolarisés en 2007 et qu'ils seront encore 56 millions en 2015 si le rythme de financement reste identique à ce qu'il est aujourd'hui.

Ce rapport montre également qu'environ 54 % des enfants non scolarisés sont des filles ; que l'alphabétisation reste l'objectif le plus négligé en matière d'Édu-

cation pour tous, avec quelque 759 millions d'adultes qui ne savent ni lire ni écrire aujourd'hui, dont deux tiers de femmes ; que des millions d'enfants quittent l'école sans avoir acquis les connaissances de base, et qu'il faudra créer 1,9 million de nouveaux postes d'enseignants pour atteindre l'éducation primaire universelle en 2015.

Compte à rebours

« On estime que la réalisation de l'éducation primaire universelle et de l'ensemble des objectifs de l'Éducation pour tous en 2015 coûtera 16 milliards de dollars par an, rappelle Kailash Satyarthi, président de la CME. Ce chiffre représente à peine 2 % de la somme mobilisée pour renflouer quatre banques aux

États-Unis et en Grande-Bretagne. Il faut absolument que des mesures internationales soient prises de toute urgence aujourd'hui où le compte à rebours vers la date limite de l'EPT a réellement commencé. Jusqu'à présent, le Groupe de haut niveau n'a pas offert un forum efficace de suivi des engagements des donateurs. »

À ce constat alarmant, le SNES ajoute que des progrès importants ne seront réalisés que si la situation des enseignants est revalorisée de façon à développer une éducation de qualité et à recruter et à former les millions d'enseignants dont l'éducation a besoin. ■



Roger Ferrari
roger.ferrari@snes.edu

Les enseignants face à la crise



© DR

L'US : *Le gouvernement social-démocrate prend actuellement des mesures drastiques pour lutter contre la crise financière, cela vous surprend-il ?*

Themis Kotsifakis : Effectivement, au cours de la campagne qui a précédé son élection en octobre dernier, Geórgios Papandréou promettait de ne pas geler les salaires, ce que le candidat de droite proposait. Actuellement, le gouvernement est même soutenu par l'extrême droite.

L'US : *Quelles sont les principales mesures prises récemment ?*

T. K. : L'ensemble de la population va subir une hausse de la TVA, de 19 à 21 %, et le seuil d'imposition va être abaissé de 12 000 à 6 000 €/an. Pour un fonctionnaire, ces mesures vont représenter la perte d'environ un mois de salaire.

L'US : *Et pour les enseignants ?*

T. K. : Pour la première fois, les salaires des fonctionnaires vont être réduits. Les enseignants, comme tous les fonctionnaires, touchent un salaire de base et une partie complémentaire. Cette seconde partie, de 30 % environ pour un enseignant, va être réduite de 12 %. Par ailleurs, les fonctionnaires touchent un 13^e et un 14^e mois, dont la partie complémentaire va être supprimée. Au total, ces mesures vont représenter la perte d'un second mois de salaire. Parallèlement, les pensions sont gelées.

L'US : *Qu'en est-il du système éducatif en général ?*

T. K. : Le budget de l'Éducation est amputé de 10 % en 2010 (moins un milliard). Cela se tra-

duit par une diminution des recrutements : - 50 % pour les enseignants fonctionnaires, - 80 % pour les contractuels. En revanche, le nombre de vacataires (10 €/heure ; 10 heures/semaine) augmente. On observe aussi des regroupements de classes, une augmentation des effectifs par classe, ainsi que du nombre de postes sur plusieurs établissements.

L'US : *D'autres mesures sont-elles prévues ?*

T. K. : C'est ce qui nous inquiète beaucoup : le gouvernement fait des annonces quasi quotidiennement. Un nouveau plan, inspiré par l'Union européenne, est prévu pour le mois de mai : recul de l'âge de départ à la retraite, diminution du montant des pensions, diminution de la couverture maladie...

Dans l'Éducation, le gouvernement a annoncé son intention de transférer des responsabilités aux collectivités locales, qui pour l'instant sont uniquement en charge des bâtiments. Il est question d'une autonomie pour les programmes et pour les mutations. Notre crainte est que les collectivités locales, faute d'ar-

gent, se retournent vers les parents pour trouver des financements. C'est en quelque sorte une privatisation déguisée et par étapes que nous redoutons pour les établissements du secteur public (50 % de l'ensemble).

L'US : *Quelle a été la réaction de la population jusqu'alors ?*

T. K. : Les mesures financières touchent essentiellement les classes moyennes et les classes populaires. La population comprend l'origine du problème, mais n'accepte pas les mesures prises. Il y a déjà eu quatre journées de grève en deux mois, la dernière ayant été la plus réussie (environ 50 000 personnes à Athènes) ; sans compter les manifestations que nous organisons le soir.

L'US : *Les syndicats sont-ils en mesure de coordonner la mobilisation ?*

T. K. : Ce n'est pas facile. Les collègues, en situation financière déjà difficile, hésitent à perdre une journée de salaire dans une mobilisation dont le succès n'est pas assuré. Ils sont nombreux à penser que la pression extérieure (Union européenne, Fonds monétaire international) est plus forte, et

ôte toute latitude au gouvernement. Par ailleurs, la confiance envers certains responsables syndicaux n'est pas totale.

L'US : *Quelle est la position d'OLME par rapport à la situation actuelle ?*

T. K. : OLME est l'unique syndicat du second degré en Grèce, et regroupe toutes les sensibilités, de la droite aux communistes, en passant par les socialistes, la gauche et l'extrême gauche. L'ensemble du syndicat s'oppose aux mesures fiscales du gouvernement et aux projets de décentralisation. Les différences d'appréciation portent seulement sur la responsabilité du gouvernement.

L'US : *Comment poursuivre et amplifier la mobilisation ?*

T. K. : OLME va réunir les collègues dans des assemblées locales pour envisager des actions après les vacances d'avril. La poursuite de la mobilisation pendant les examens, en mai-juin, n'est pas écartée. ■

Propos recueillis le 13 mars
par Florian Lascroux
florian.lascroux@snes.edu



© DR

À LIRE

Notre sélection

BD

► QUAND LE FANTASTIQUE RENCONTRE LE POLAR



Les éditions Ankama proposent une nouvelle manière d'aborder la BD. Deux auteures, Isabelle Bauthian et Anne-Catherine Ott, projettent le lecteur dans le jour d'après. Havre est une rencontre, violente et amoureuse dans un environnement désespéré, entre un nécromancien qui réveille les morts et une télépathe pour offrir un regard décalé sur notre monde absurde. Un texte et un dessin en adéquation.

Kieran et Ozanam, de leur côté, se servent du polar pour raconter 24 heures - on pense à la série du même titre - de la vie de 19 personnages dans le cœur de Lyon. *We are the night* est une manière de découvrir la ville la nuit, porte d'entrée pour les auteurs dans une nouvelle série noire.

N. B.
• *Havre*, tome 1, 96 p. ; *We are the night*, tome 1, 80 p., éditions Arkama.

Polars

► RADIOSCOPIE DU JAPON



Natsuo Kirino est une romancière très populaire au Japon. Pour décrire sa société, elle a choisi les règles du polar. À travers le journal de quatre adolescentes et les actions meurtrières d'un autre, ce *Vrai monde* dresse le portrait d'un pays qui a fait de la réussite son alpha et son oméga. De la réussite scolaire en particulier. Comment résister ? Comment lutter ? Ces jeunes scolarisés essaient de trouver leur voie, en sortant du carcan scolaire et social qui leur est imposé par la famille et par l'environnement. Un travail de sociologue nous racontant notre avenir...

N. B.
• *Le vrai monde*, N. Kirino, Seuil/Thrillers.

► L'ITALIE DE BERLUSCONI



Gianrico Carofiglio est juge antimafia et se sert de son expérience pour décrire de l'intérieur l'appareil judiciaire italien. Il a construit un personnage à son opposé, l'avocat Guido Guerrieri. Le tout évolue dans le port de Bari, ville natale de l'auteur. Autant dire que cette fiction est très proche de la réalité. Une manière d'entrer dans l'Italie de Berlusconi.

N. B.
• *Les raisons du doute*, G. Carofiglio, Seuil/Policiers.

MARX, PENSEUR DE LA CRISE

Retour de Marx ou retour à Marx

Marx avait été remis au magasin des accessoires, quelques « nouveaux » philosophes avaient voulu l'enterrer et croyaient avoir réussi en le traitant de « barbare à visage humain ». Pour la plupart des économistes, il était considéré comme « ringard », pensez donc un penseur du 19^e siècle ! Il n'était ni lu ni commenté. Un dégât collatéral de la chute du Mur de Berlin. D'un coup de



crise, systémique tout de même, il renaît de ses cendres tel un Phénix. *Le Financial Times* conseille sa lecture et toute condescendance a soudain disparu. On redécouvre le savant et le militant. Comme si le capitalisme n'avait plus d'avenir. *Le Capital* fait un, petit, succès de librairie. L'édition Folio, la dernière en date - reprenant l'édition de La Pléiade sous la direction de Rubel -, s'est vendue à quelque 7 200 exemplaires. Lire Marx, c'est changer de regard sur le monde, c'est refuser les soi-disant évidences simplistes et « mathématisées » du libéralisme économique. C'est comprendre la réalité en ne se contentant pas des apparences, des échanges sur le marché. C'est aussi entrer de plain-pied dans un autre monde où les idéologies perdent leur pouvoir, où la religion devient ce qu'elle est, une création des êtres humains. Sa thèse centrale, qu'il exprime dans sa fameuse Section I du Livre I du *Capital*, souvent commentée, le « fétichisme de la marchandise » n'a pas toujours été bien compris tellement elle heurte ce qu'on appelle le sens commun. Elle oblige à se faire violence. À comprendre la négation de la négation. Pascal Combemale offre dans la nouvelle édition de son *Introduction à Marx* des clés de lecture essentielles tout en situant les débats autour de la loi de la valeur en particulier.

Pour pénétrer dans ce monde aride de la pensée en mouvement, il est nécessaire de passer par des intermédiaires. La biographie peut en être un. Celle d'un jeune chercheur anglais, Tristram Hunt - sur *Engels, le gentleman révolutionnaire* - fournit des renseignements sur la vie de cet ami de Karl Marx. Entre ces deux êtres, il faut parler d'amour. Il nous informe aussi sur Marx lui-même, ses filles et sur son œuvre. Sa conclusion : « Aujourd'hui, quelque vingt ans après la chute du Mur de Berlin et l'effondrement mondial du communisme d'État, la négation de la négation n'a pas dit son dernier mot : Friedrich Engels, cet étonnant victorien dont la vie fut marquée par le sacrifice et la contradiction, nous appelle encore et toujours à rendre raison à l'immense espoir suscité par son ami Karl Marx ». Pour dire que cette biographie n'est ni hagiographique ni à charge mais rend compte de toute une époque, de toute une théorie.

Le retour de Marx ne signe pas l'émergence de nouvelles voies qui permettraient de le lire autrement, de

régénérer sa méthode et ses concepts. Marx demande à être interrogé et non pas figé dans les dogmes. Jusqu'à présent, seuls les sociologues, réunis par Alain Caillé et Philippe Chanial pour la revue du MAUSS, *Que faire, que penser de Marx aujourd'hui ?* s'essaient au commentaire critique. Le résultat n'est pas probant faute d'une prise en compte du Livre I du *Capital*. Le refus de « faire » de l'économie explique peut-être ces points de vue décalés, qui ont leur intérêt dans la nécessaire refondation des sciences sociales. Sans oublier le *Marx au combat* dont parle Christian Laval. Le point de départ se trouve là, dans la révolte contre les conditions faites à la classe ouvrière.

Michel Henry, de son côté, avait écrit ce *Marx*, en 1976, - deux tomes à l'origine, *Une philosophie de la réalité* et *Une philosophie de l'économie* - pour répondre aux théorisations de Louis Althusser et des auteurs réunis dans *Lire le Capital*. Faute d'introduction remettant en perspective ce texte, certains développements deviennent incompréhensibles. L'image d'un Marx humaniste est une lecture possible qui ouvre à la fois des aspects intéressants et polémiques.

Isaak I. Roubine dans ses *Essais sur la théorie de la valeur de Marx* permet d'appréhender la place des différents concepts - Marchandise, Argent, Capital - dans l'œuvre de Marx, à partir des *Gründrisse* figurant un Marx structuraliste. Une lecture difficile mais éclairante. Comme celle de Paul Mattick. Dans *Marx et Keynes* (paru en 1972), il veut démontrer la supériorité de la méthode de Marx par rapport au décalque de Keynes. Ce tour d'horizon montre qu'il s'agit surtout de rééditions. S'annoncent d'autres ouvrages, celui de Alain Bihr sur *La logique méconnue du Capital* (Page Deux) et le mien sur *Marx et la crise* (La Ville brûle). À suivre... ■

Nicolas Bénétiès

• *Le Capital*, Karl Marx, deux volumes, Folio/Gallimard ; *Introduction à Marx*, Pascal Combemale, Repères/ La Découverte, 126 p. ; *Engels, le gentleman révolutionnaire*, Tristram Hunt, Flammarion, 590 p. ; *Que faire, que penser de Marx aujourd'hui ?* revue du MAUSS n° 34, deuxième semestre

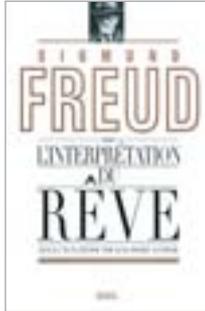
2009, La Découverte ; *Marx au combat*, Christian Laval, Éditions Thierry Monnier, 151 p. ; *Marx*, Michel Henry, Tel/Gallimard, 963 p. ; *Essais sur la théorie de la valeur de Marx*, Isaak I. Roubine, réédition Syllepse avec une préface d'Antoine Artous ; *Marx et Keynes*, Paul Mattick, Tel/Gallimard, 433 p.



FREUD

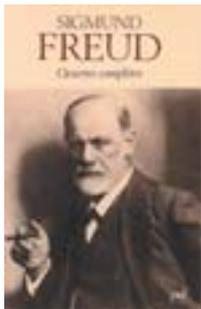
“ Le Moi n'est pas maître dans sa propre maison ”

En 1899, Sigmund Freud, médecin viennois de quarante ans dont le nom est alors inconnu du grand public, livre le manuscrit d'un ouvrage qui demeurera longtemps confidentiel : *L'Interprétation des rêves* (*Traumdeutung*). Il insiste cependant sur ce détail : c'est la date de 1900 qui devra figurer à la première page de son ouvrage. Cette



requête fait sens : considéré comme l'un des « penseurs du soupçon », aux côtés de Nietzsche et de Marx, Freud, en fondant la psychanalyse et en émettant l'hypothèse d'une dissociation de la psyché entre conscient et inconscient, ouvre l'une des voies majeures de notre modernité, l'exploration de l'intime, l'interrogation de nos obscurités par ce qu'il nomme, comparant la cure analytique au travail archéologique, la « psychologie des profondeurs ». La pénétration exceptionnelle des concepts clés de la psychanalyse – tels que le complexe d'Édipe, le Surmoi ou la sublimation – dans l'esprit public, font de Freud, cent ans exactement après la tenue du premier Congrès international du mouvement psychanalytique, à Weimar, l'un des penseurs qui auront le plus profondément modifié le regard que l'homme porte sur lui-même. Rejetée et raillée, considérée comme scandaleuse et pansexualiste

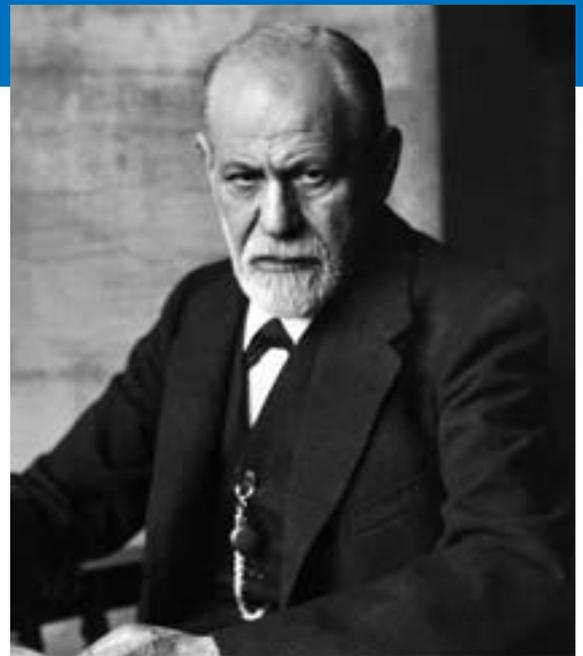
car elle affirmait l'existence d'une sexualité infantile et reconnaissait les troubles sexuels comme l'origine de toute névrose et de toute psychose, la psychanalyse, à la fois pensée subversive et cure visant à la liquidation des souffrances psychologiques affectant le Sujet humain, a connu une histoire mouvementée, de la scission de Carl-Gustav Jung en 1914 au « retour à Freud » prôné par le psychanalyste français Jacques Lacan dans les années 1960. Que le psychisme fût entièrement régi par la sexualité a été contesté par Jung tandis que Jean-Paul Sartre, dans une confrontation avec Freud qui se poursuit tout au long de son œuvre, affirmait que la signification ultime de l'hypothèse de l'inconscient était la négation de la liberté humaine. Karl Popper, de son côté, déniait à la psychanalyse le caractère d'une science authentique, du fait de son caractère irréfutable. D'autres ont salué l'œuvre freudienne comme un apport essentiel à la pensée humaniste, à l'instar de ses contemporains



marqué l'histoire de la pensée en mettant la figure du Père au centre de sa représentation du psychisme, au moment même où celle-ci se délite dans la société moderne (le mythe fondateur du meurtre originel du père par ses fils assemblés est au cœur de *Totem et tabou* et le dernier grand ouvrage de Freud, *L'homme Moïse et l'esprit du monothéisme*, est un ultime retour à la question paternelle fondatrice) mais aussi en s'interrogeant sur les fondements psychologiques de la religion, considérée comme « la névrose universelle » dans *L'Avenir d'une illusion*, et en s'inquiétant du refoulement des pulsions et des désirs de l'individu par la civilisation, dans *Le malaise dans la culture*. De même, la psychanalyse aura ouvert des voies nouvelles à l'étude de l'art et de la littérature, comme en témoignent les textes rassemblés par les Presses Universitaires sous le titre *Freud et la création littéraire*.

Soixante-dix ans après sa mort, les œuvres de Freud, décédé en exil à Londres en septembre 1939, sont désormais des « biens non susceptibles d'appropriation privée » : de cette entrée dans le domaine public découle la parution de nombreuses traductions des ouvrages essentiels. Depuis de nombreuses années, l'édition des œuvres complètes en vingt volumes est menée par les Presses Universitaires de France : ainsi, *L'Interprétation des rêves* est devenu, dans le quatrième tome, *L'Interprétation du rêve*. Désormais, le même ouvrage est également disponible dans une autre traduction aux éditions du Seuil, en collection de poche (sous ce même nouveau titre). Il en va de même de *Totem et tabou*, publié par Gallimard et désormais traduit au Seuil. De son côté, le célèbre *Malaise dans la civilisation*, rebaptisé il y a quelques années *Malaise dans la culture*, redevient, dans la nouvelle traduction de l'excellent Bernard Lortholary, *Malaise dans la civilisation* (Seuil) mais reste *Malaise dans la culture* dans la nouvelle traduction éditée dans la

collection de poche GF-Flammarion, prouvant par là même combien le mot allemand *Kultur* est difficile à appréhender : on comprend mieux pourquoi Lacan incitait ses étudiants à lire Freud en allemand... L'entrée de Freud dans le domaine public s'accompagne également de la parution de nombreux ouvrages qui viennent étendre une bibliographie déjà pléthorique. Parmi les plus intéressants d'entre eux, on peut citer le *Dictionnaire des œuvres psychanalytiques* de Paul-Laurent Assoun (PUF), une biographie intellectuelle de Freud : *Si c'était Freud* de Gérard Huber (Ed. Le Bord de l'eau) et l'excellent essai du psychanalyste François Ganthier, *La nostalgie du présent, psychanalyse et écriture* (Ed. de l'Olivier). Par-delà cette querelle de traductions et cette floraison éditoriale, qu'attendre de cet énième « retour à Freud » ? Avant tout, l'évidence selon laquelle la lecture de l'œuvre de Freud est indispensable à tout honnête homme de ce début de siècle inquiet de se comprendre et de déchiffrer la modernité. Cela sans oublier que la psychanalyse est une pensée incommode, de même que la cure psychanalytique est un processus exigeant et ardu. Dans un texte de 1917 intitulé *Une difficulté de la psychanalyse*, Freud explique les résistances opposées à ses théories par le fait que celles-ci auraient introduit la troisième vexation majeure à « l'amour-propre de l'humanité » : à Copernic on doit la vérité selon laquelle la Terre n'est pas au centre de l'univers ; à Darwin, on doit la vérité selon laquelle l'homme descend de l'animal et non d'une origine divine élevée ; à la psychanalyse, on doit la vérité la plus dérangerante peut-être : « Le moi n'est pas maître dans sa propre maison ». ■ Alexis Chabot



CAPITALISME DU DÉSASTRE ET INVASION DE LA PENSÉE LIBÉRALE

Du choc à l'effroi

Rarement l'actualité nous aura permis de voir en salle, à quelques semaines d'intervalle, deux documentaires si proches et si différents à la fois. *La stratégie du choc*, d'après le best-seller de Naomi Klein (Actes Sud), démontre l'impact effrayant des théories ultralibérales de l'économiste Milton Friedman et de la « Chicago School » : il faut profiter des crises pour imposer à une population en état de choc un « capitalisme du désastre » qu'elle n'accepterait pas en d'autres moments. Plus sobre qu'un brûlot à la Michael Moore, le film en adopte cependant les principaux procédés : fil narratif et dramatique,



montage serré d'images d'archives, musique entraînante, extraits des interventions de la charismatique Naomi, voix off vibrante, le tout à un rythme effréné qui nous mène du Chili au tsunami et à Katrina, en passant par la Russie, l'Irak et Guantanamo. Le film laisse le spectateur, littéralement, en état de choc, à la fois convaincu par l'idée que les « Chicago Boys » et leurs idées s'abattent, tels une bande de gangsters, partout où une technique du type « shock and awe » crée une population vulnérable et désorientée ; et doutant, pourtant, d'une démonstration dont le fil trop parfait ne laisse aucune place à la discussion théorique. *L'encerclement*, du Canadien Richard Brouillette, utilise d'autres méthodes : 2 h 40 d'entretiens en plan fixe, 16 mm noir et blanc. Il montre comment du libéralisme, pensée à l'origine progressiste dans sa contestation du pouvoir monarchique, est née la pensée unique libérale, puissante religion du marché servie par la propagande des *think tanks*. Cette doctrine, devenue peu à peu une telle évidence qu'elle s'est imposée même aux gouvernements de gauche, est résumée par des cartons secs, lettres blanches sur fond noir. La parole se dévide, simple, claire, didactique. Celle des experts qui démontent et accusent le système, des « libertariens » qui affichent leur croyance dans un monde sans État. Il faut s'exposer avec



patience à un film qui refuse toute concession au spectaculaire. À la fin, l'idée d'une démocratie prise au piège de l'ultralibéralisme, et ayant creusé sa propre tombe, est sinistrement convaincante. Le choc est autrement terrifiant. *L'encerclement* sera sans doute moins vu que *La stratégie du choc*. La différence entre les deux films tient précisément à l'idée qu'ils se font de leur spectateur. Tout compromis aurait eu ses limites. Naomi Klein regrette que Michael Winterbottom et Mat Whitecross n'aient pas eu davantage recours, dans leur adaptation, à des témoignages d'experts. Elle devrait aimer *L'encerclement*, qui exprime posément tout ce qui reste entre les lignes de *The Shock Doctrine*. ■

Jacqueline Nacache

• *La stratégie du choc*, de Michael Winterbottom et Mat Whitecross ; *L'encerclement*, de Richard Brouillette.

MUSIQUES

• CLASSIQUE

Le prince du piano

Chopin, c'est le piano : la commémoration du deux-centième anniversaire de la naissance du compositeur polonais s'accompagne donc d'une multitude de rééditions d'enregistrements des plus grands pianistes du vingtième siècle. Tous ont, à un moment ou un autre de leur carrière, rendu hommage au romantisme virtuose de Chopin, qui vécut à Paris de 1831 à sa mort en 1849 et connu



avec George Sand la liaison tumultueuse que l'on sait. Des célèbres *Préludes* comme des *Études* et des *Polonaises*, on ne peut que recommander l'interprétation de Maurizio Pollini (DG), l'un de ses plus grands interprètes vivants, qui enregistre également les sonates, les *Balades* et les *Nocturnes*. De ces *Nocturnes*, Claudio Arrau a donné également une interprétation historique (PHILIPS), de même que les deux concertos pour piano. Mais comment oublier le légendaire Rubinstein (RCA), la grande Martha Argerich, dont Deutsche Grammo-

phon vient d'éditer quelques inédits chopiniens, ou encore les enregistrements d'Evgeny Kissin (RCA) ? Chopin est bien l'un des compositeurs les mieux servis au disque.

Alexis Chabot

• JAZZ

C'est le printemps !

L'Europa Jazz, pour sa 31^e édition, est parti du Mans reviendra au Mans. Entre deux, il aura répandu le jazz de la Sarthe vers tous les autres départements limitrophes. Ce n'est plus un festival, c'est une caravane. Il a débuté le 2/03 avec Daniel Humair qui fête ses 70 ans et se terminera le 9/05 avec Michel Portal, se sera transporté dans les lycées et les collèges pour initier nos élèves au jazz (du 22/03 au 2/04), aura vu 500 musiciens prendre la République le 24/04 (à ne pas rater) et, du 27/04 au 2/05, 18 concerts au Mans et ailleurs, 25 concerts au Mans du 4 au 9/05 pour son apothéose. Cette année sera marquée par une succession de prestations en solo – Tony Malaby, Daunik Lazro, saxophonistes –, par la présence de Ber-



nard Lubat, par le big band de Nantes, Le Gros Cube, par la 4^e nuit de l'euroblues (29/04) et par *Ze Blue Note, Opéra théâtre pour cœur d'enfants et quintet de jazz*, sous la direction du flûtiste Michel Édélin. Sans oublier les découvertes habituelles. À la fin de cette débauche, il vous sera loisible de partir vers Coutances pour le festival Jazz sous les pommiers.

Nicolas Bénéès

• Rens. : 02 43 23 78 99, www.europajazz.fr

• MUSIQUE TRADITIONNELLE

La modernité par la tradition

Comment faire vivre la tradition ? Sinon en la bousculant, en la rendant actuelle. C'est la cause que défend ce festival des nouvelles musiques traditionnelles, *Planètes Musiques*, pour sa 10^e édition. À Nanterre, du 8 au 11/04, toutes



les musiques du monde se donnent rendez-vous pour une série de concerts organisés en collaboration de la FAMDT – Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles – et la Maison de la musique de Nanterre. Une série de découvertes alliant instruments traditionnels et électroniques pour une fusion inédite.

N. B.

• Rens. tél. : 3992, www.nanterre.fr/envies/culture

• LIRE LE JAZZ

Les jeunes des banlieues... aiment le jazz

Dans le cadre du festival *Banlieues Bleues*, des enseignants, un ethnologue, Alexandre Pierrepont et un photographe, Éric Garault ont préparé pendant de longs mois des lycéens de Drancy, Tremblay-en-France, La Courneuve, Noisy-le-Grand ou Pantin, à interviewer les musicien(ne)s de jazz invités. De 2001 à 2009, le journal *Secteur Jazz* a publié leur travail. Ce livre retrace ce périple. Sous un double aspect, la reconnaissance de la pertinence des questions et les portraits successifs du jazz via les réponses des musiciens.

• *Tables d'écoute*, Banlieues Bleues, Le Mot et le Reste, 200 p.



ENTRETIEN AVEC BERNARD SOBEL

Défenseur d'un théâtre qui désenchant le monde

Vérité du mensonge

L'US : Comment vivez-vous l'après Gennevilliers ?

Bernard Sobel : Comme une activité nomade pleine d'insécurité. Je suis reconnaissant à des gens comme Patrick Sommier (MC 93) ou Stéphane Braunschweig (La Colline) de m'avoir accueilli, mais ma compagnie n'est sûre de rien. Mon idée avec le théâtre de Gennevilliers était de donner un visage à un lieu. Mon objectif était la création d'un répertoire car je suis de plus en plus convaincu que le théâtre est une pratique importante pour aujourd'hui.

L'US : Vous avez souvent fait connaître des auteurs par vos mises en scène, comme avec *La pierre qui vient de s'achever* à la Colline...

B. S. : C'est vrai, j'ai travaillé sur des auteurs comme Ostrovsky, Lenz ou un jeune auteur de 33 ans, Marius Von Mayenburg pour *La pierre*. Avec eux on est confronté à de nouvelles questions. Il n'y a pas de trucs pour les mettre en scène. Pour moi, il y a deux sortes de metteurs en scène, ceux qui font leur œuvre et ceux qui se mettent au service d'une œuvre. Dans le cas de *La pierre*, le sujet n'était pas l'Allemagne, mais celui du théâtre, c'est-à-dire le mensonge. Le théâtre est formidable car il aide au désenchantement du monde. Le théâtre a toujours été un lieu de désillusion. L'humanité est un chantier et le théâtre permet à nos questionnements d'être praticables.

L'US : Quelles raisons président au choix de *Cymbeline* que vous mettez en scène à la MC 93 de Bobigny ?

B. S. : La période trouble et violente que nous vivons avec un décentrement de notre place de Français dans le monde est comparable aux violences du monde à l'époque de Shakespeare. Quand on a des millions de chômeurs que l'on jette comme des kleenex on est dans les questions posées par le *Roi Lear*. À l'époque de Shakespeare, on quitte le Moyen Âge et ses communautarismes. Les groupes d'appartenance sont



ébranlés. Aujourd'hui aussi on vit des ébranlements, on monte les gens les uns contre les autres, on détruit des choses dont on était sûr et qui rasuraient, on nous culpabilise en nous disant qu'on coûte trop cher, la fonction publique par exemple. Le théâtre de Shakespeare est un théâtre anthropologique qui nous pousse à chercher où on en est. C'est pourquoi je trouve qu'il est pertinent de travailler sur *Cymbeline* aujourd'hui. C'est une œuvre de fin de vie. C'est un peu comme si Shakespeare écrivait son épitaphe, disait adieu à la vie et c'est aussi un bel hommage au théâtre. On pourrait comparer le théâtre élisabéthain à Hollywood avec ses scénaristes qui auraient nom Marlowe ou Shakespeare. Il faut accrocher le public, discuter avec lui et s'adresser à des gens de condition différente. Dans ce théâtre l'homme se déguise, est hypocrite et est son propre prédateur. Shakespeare n'est pas un patrimoine, c'est une expérience dans laquelle le public regarde ses propres horreurs. Il faut le travailler et le vivre.

L'US : Quel est votre regard sur le théâtre ?

B. S. : L'exception culturelle française n'était qu'un leurre. Il n'y a qu'une troupe en France aujourd'hui, la Comédie française. En Allemagne, il y en a dans chaque grande ville et cela représente environ vingt-cinq comédiens. Chez nous

quelques interrogations sur un film qui vient de sortir ou va sortir ? Savez-vous que vous trouverez certainement une analyse en pages culture du site du SNES qui accueille chaque semaine la présentation de plusieurs films de qualité sortant la semaine suivante ! Outre les 250 articles sur des films analysés dans la rubrique actualité cinématographique, on peut trouver aussi presque chaque semaine de nouveaux compléments aux pages culture de ce magazine, à travers les dix autres rubriques, d'actualité théâtrale, chorégraphique, musicale... de débats et conférences, expositions, festivals, entretiens avec des auteurs et artistes, d'informations de collègues créateurs... et, lorsque nous en avons connaissance, d'échos de mobilisations des professionnels de divers secteurs artistiques contre les conséquences des orientations gouvernementales de culture du « résultat », de désengagement de l'État réduisant le budget, démantelant l'action culturelle, précarisant la création...

Plus de 500 articles ont été mis en ligne dans ces rubriques depuis trois ans.

Découvrez-les en trois « clics » en allant dès la page d'accueil sur « Publications, éditions, culture » dans le premier encadré à gauche titré « Le SNES », puis sur « Culture » (ou directement par www.snes.edu/spip.php?rubrique2562). Est également accessible en permanence, pour les syndiqués seulement (avec le mot de passe de la carte SNES), la base « Réduc'SNES » de la centaine de théâtres et festivals acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit, dans diverses régions...

Si vous connaissez d'autres lieux pouvant accepter d'être partenaires, d'autres initiatives culturelles de qualité à soutenir... contactez-nous.

Philippe.Laville@snes.edu

un comédien joue, mais s'il n'a pas un autre contrat, il est fichu. En outre, tout est centralisé à Paris où il y a les salles, la télévision et les autres médias. La vie des comédiens est sans cesse menacée de précarité. Les intermittents constituent une immense troupe, mais que l'on ne peut garder qu'un certain temps.

Ce qu'il faut aujourd'hui ce sont des metteurs en scène qui fassent un travail utile. Est utile le travail qui aide à désenchanter le monde. *En attendant Godot* est un travail éminemment utile, un travail politique. Aujourd'hui, la difficulté est de trouver les métaphores justes, ce que réussit bien le cinéma américain. ■

Propos recueillis par
Micheline Rousselet et Francis Dubois

territoires



Parallèlement aux actions de résistance des professionnels de divers secteurs (théâtres, musées...), les appels et analyses se multiplient pour alerter sur les démantèlements profonds en cours. Le ministère, comme d'autres, cherche à faire illusion en cette année de son 50^e anniversaire. Sa politique est marquée tout à la fois par la disparition de la plupart de ses directions artistiques (la RGPP dans ses œuvres) et par la difficulté accrue, pour les collectivités territoriales, de poursuivre leur rôle récent de « premier financeur de la culture ». Sous la contrainte des réductions de ressources fiscales imposées par le gouvernement qui poursuit les transferts de charges et limite leur autonomie. La revue *Territoires* de janvier de l'ADELS (n° 504), www.adels.org, publie une étude, « Rue de Valois, la culture est en friche ». Elle met en évidence un plan méthodique de « destruction de l'édifice culturel français », au bénéfice du « rouleau compresseur des industries du divertissement, de l'uniformisation des goûts, de la domination des grands médias et du marché », en soulignant que « proche de Christian Clavier, de TF1 et de Jean-Marie Bigard, Nicolas Sarkozy n'est pas seulement le premier chef d'État français à avoir tourné le dos à la culture, il a aussi programmé la fin d'une certaine exception française ».

Revue de théâtre, *Cassandra*, s'insurge : « L'absence actuelle de vrai débat public sur la place de l'art et de la culture dans notre société est un symptôme historique extrêmement inquiétant. Elle annonce, pour la première fois depuis la Libération, le risque d'abandon d'une part fondamentale de l'histoire de notre pays ». En lan-

Alerte ! Culture en danger

çant un important appel à défendre et promouvoir des valeurs essentielles, ayant déjà recueilli 12 000 signatures (www.hors-champ.org/spip.php?article3211). Pour permettre « de nous penser, de nous ressentir, autrement qu'en tant que consommateurs ou marchands... » (...) « des outils ont été construits avec le Conseil national de la Résistance, le service public de la culture ». La manifestation concrète, politique, d'une volonté de donner à l'esprit sa vraie valeur dans la collectivité. Ce service public qui, en France, fut incarné par un ministère, est en passe d'être démantelé. (...) « Au moment précis où plusieurs études alertent sur la désaffection de la lecture parmi les jeunes Français, la direction du Livre du ministère a été supprimée l'automne dernier ; celles du théâtre, de la musique, de la danse et des arts plastiques ont depuis subi le même sort ». (...) « Dans l'Europe néolibérale, un faisceau de signes innombrables converge vers la destruction de ce que nous appelons l'humain. Brutalité d'une main, propagande de l'autre, encouragement général à cesser de penser et échanger. Cet encerclement qui concerne tous les aspects de nos vies tend à faire de chacun un individu dénué de sens collectif. On peut s'inquiéter de ce qu'il adviendrait d'une civilisation déjà très altérée par un individualisme stérile, une fois amputée de ce qu'il lui reste de capacité à utiliser le symbole comme moyen d'échange et de construction d'une richesse culturelle commune ». Un combat inséparable de celui que nous menons aussi pour défendre et promouvoir un service public éducatif de qualité. P. L.



DANS UN ESPACE AUSSI LIMITÉ QUE CE DOSSIER, nous n'apporterons rien de nouveau au collègue de maths, de physique ou de SVT contraint à l'utilisation régulière de tableurs dans le cadre des programmes. Ni à ces collègues qui ont élaboré eux-mêmes leur carnet de notes ou

préfèrent le tableur au traitement de texte dès qu'ils construisent un tableau.

Nous souhaitons attirer l'attention sur ces logiciels négligés par de nombreux collègues pourtant utilisateurs occasionnels ou réguliers de données numériques. Ils peu-

Utilisez-vous C'est souvent utile et... ce n'est

Débuter avec un tableur

De quoi s'agit-il ?

Les suites bureautiques usuelles comportent en général un tableur. C'est un logiciel destiné à enregistrer et traiter (calculs, construction de graphiques) des données chiffrées.

Que voit-on en ouvrant ? Une feuille constituée de cellules rangées en lignes et colonnes. Dans chaque case ou cellule vous pouvez saisir : soit un texte, soit une valeur numérique, soit une formule. Une cellule ne doit contenir qu'un type d'information. La formule indique quelle opération effectuer et sur quelles données elle porte : par exemple colonne 7, ligne n : « faire et afficher la somme des valeurs des lignes 2 à (n-1) de la colonne 7 ». Si donc vous changez une valeur dans une des cases désignées, le résultat affiché col.7-li.n changera... Un outil de réalisation de graphiques permet de présenter les données saisies dans la feuille (ou une zone de celle-ci) sous la forme de votre choix. Nuages de points, courbes lissées ou non, histogrammes, camemberts, etc., toutes les formes classiques sont proposées.

On peut créer, dans un même fichier, autant de feuilles que l'on souhaite et constituer ainsi un

classeur. Le débutant aura intérêt à créer une feuille par série de données. On pourra au besoin utiliser dans des cellules d'une feuille, des données provenant d'une autre feuille (qui seront réactualisées si change la valeur initiale de la source).

Entrée des données

Donnez un titre court à la feuille ouverte, évoquant la nature du contenu. Vous allez construire un simple tableau à double entrée sans avoir besoin de décider définitivement le nombre de cases. Placez les légendes dans les cases de la première ligne, en pensant aux unités. Ces cellules contiennent donc du texte, vous ne les intégrerez pas dans des calculs. Saisissez les valeurs correspondantes dans chaque colonne. Attention à n'y saisir que du numérique, pas d'abréviations d'unités... On peut sélectionner une zone pour y définir le « format » des cellules, choisir par exemple que les valeurs seront exprimées avec deux décimales. L'unité est la même dans toute la colonne et vous avez indiqué le symbole de celle-ci dans la case supérieure. Si vous partez de dates ou de catégories, pensez qu'en construisant

QUEL TABLEUR CHOISIR ?

Pour la plupart des utilisations, le tableur associé à votre suite bureautique habituelle sera le meilleur choix. *Excel* est le tableur des suites *Microsoft* (avec *Word*, *PowerPoint* etc.), *Calc* est celui de la suite *OpenOffice.Org*, libre et gratuite. L'un comme l'autre communiquent avec les logiciels de présentation (« diaporamas »). Les conversions s'opèrent en général bien pour les usages les plus courants. N'oubliez pas que des tableurs spécialisés existent, si vous ne souhaitez pas développer vos propres outils : logiciels de gestion de notes, de comptabilité... ou pédagogiques (pour travailler en biologie sur l'alimentation ou la datation des roches...).

un graphique le logiciel repère le numéro de la case ou les valeurs de ce que vous allez choisir en abscisse (l'axe horizontal). Une valeur du temps à partir de l'origine de votre choix est plus facile à gérer que des dates. Des catégories (statistiques par genre, par classe d'âge...) doivent être définies et ordonnées en pensant à l'avance à l'usage (forme de la comparaison) qu'on va en faire : c'est un problème de lisibilité et de pédagogie.

C'est probablement la première colonne que vous utiliserez comme variable, par exemple pour les abscisses d'un graphique, mais vous pouvez aussi bien avoir choisi de disposer votre tableau horizontalement ; vous pourrez

traiter la même série de données de plusieurs manières sans avoir à modifier le tableau initial.

Vous pouvez saisir du texte qui vous serait utile (indication de la source, etc.) mais placez-le hors du rectangle des données numériques et calculs pour vous simplifier le travail « opératoire ».

Traitement des données

Vous voulez faire la somme (ou la moyenne...) des valeurs d'une colonne ? Vous vous placez dans la cellule où vous voulez afficher le résultat. Puis dans la fenêtre du haut, vous cliquez sur le signe = , vous choisissez le type d'opération dans la longue liste disponible, puis (dans la parenthèse qui apparaît) vous sélectionnez l'ensemble des cellules auxquelles appliquer l'ins-truction. Touche [entrée]... C'est fait. Ne saisissez rien directement dans la cellule, vous effaceriez la formule ! On peut saisir des formules « à la main » quand on a compris la syntaxe.

Pour faire la même chose avec la colonne suivante, vous pouvez copier cette formule et la coller à côté : le logiciel fait « l'hypothèse » qu'il faut opérer sur les mêmes lignes de la nouvelle colonne.

Et si, ultérieurement, vous ajoutiez

NOS SITES DU MOIS 2010

- Le framapack : sur <http://www.framasoft.net/> encore un bon projet, le framapack permet d'installer facilement un certain nombre de logiciels libres, de faire son marché sur <http://www.framapack.org/>, de télécharger un seul exécutable d'installation. Quoi de plus simple et efficace ? Si vous êtes sous Linux, le marché se fait dans votre gestionnaire de paquets (Synaptic...). Raphaël Neuville
- Sorosoro, un programme et un site dédié aux langues menacées de disparaître au XIX^e siècle <http://www.sorosoro.org/>. Des cartes interactives, plus de 5 000 langues, des vidéos (contes, récits, cérémonies, interviews de locuteurs sur le déclin de leur langue, façons de compter, expressions de la vie courante, etc.), des liens, un quiz, un abécédaire. Un autre regard sur l'avenir du monde des langues. Noël Uguen
- Éducation aux médias : sur l'incontournable site du CLEMI <http://www.clemi.org/fr/>, une nouvelle rubrique « Décryptage », en partenariat avec l'INA, propose une lecture et une interprétation d'archives

- télévisuelles. <http://www.clemi.org/fr/dans-les-classes/decryptages/>
- Autre partenariat à signaler sur Curiosphère : La Sphère Médias pour décrypter l'image, analyser l'information et éduquer aux médias. <http://www.curiosphere.tv/spheres/medias>
- L'annuaire « histoiredesarts » du ministère de la culture, <http://www.culture.fr/fr/sections/collections/histoire-arts>, on zigzague, on divague dans cet annuaire de 9073 sites http://www.culture.fr/fr/annuaire_sites. Deux incontournables : l'Histoire par l'image <http://www.histoire-image.org/> et le centre des monuments nationaux <http://www.monuments-nationaux.fr/fr>. Une belle découverte, la cathédrale Saint-Étienne de Châlons-en-Champagne <http://www.cathedrale-chalons.culture.fr/index.htm>.
- Une exposition virtuelle : Paris inondé 1910 <http://inondation1910.paris.fr/>
- Un site dédié aux autochromes, un beau moment de l'histoire de la photographie, <http://www.autochromes.culture.fr/>

vent être d'une grande utilité pédagogique dans toute discipline et n'exigent pas de savoirs mathématiques supérieurs à ceux qui sont liés à l'intention pédagogique ; en ce sens qu'il suffit de savoir ce qu'est une somme, une

moyenne ou un pourcentage pour leur faire calculer une somme, une moyenne ou un pourcentage ! Seule difficulté : ils nécessitent un minimum de rigueur (de méthode, de concentration).

un tableur ? pas réservé aux « spécialistes »



© istockphoto / Dean Murray

des données, donc si vous insérez des lignes... Faudra-t-il redéfinir toutes les formules ? Heureusement non, le logiciel décalera la balise. Vérifiez cependant en cliquant sur la cellule du résultat (pour visualiser la formule) car vous avez pu figer les « bornes » et ne pas vous en souvenir, ou l'avoir fait inconsciemment.

Il est facile d'altérer une formule en opérant une saisie maladroite. Quand le travail est au point, protégez contre l'écriture les cellules que vous souhaitez figer (cela n'empêchera pas les calculs de s'effectuer). Éventuellement, protégez la feuille puis dé-protégez la zone où vous souhaitez effectuer des mises à jour (à voir selon le logiciel).

Réalisation d'un graphique

La réalisation de graphes est guidée par un assistant qui permet de visualiser rapidement ce qu'on obtient avec tel ou tel choix. Les types de graphes classiques sont disponibles avec des présentations variées... Il suffit de se laisser guider. En cas de doute, on essaie et on revient en arrière au besoin. Il va falloir choisir les données à afficher, en fonction de quelle « variable », indiquer titre, légendes, unités, etc. Belle occasion de faire réfléchir l'élève qui travaille seul ou qui, en classe dialoguée, suggère des choix au professeur disposant d'un vidéo-projecteur.

Soyons réalistes : des maladresses

et des surprises sont inévitables au début. Il faut donc accepter d'explorer les possibilités jusqu'à produire plusieurs images abouties avant de se mettre en situation de manipuler rapidement les graphiques devant la classe. Mais cet apprentissage est bien moins chronophage que celui d'un traitement de texte élaboré !

On peut évidemment sélectionner et copier tout graphe pour le coller dans un traitement de texte et donc un document pour la classe.

Pour conclure

Le tableur peut être exploité valablement sans avoir consacré un temps important à « se former ». Les fonctions essentielles qui ne sont pas intuitives sont guidées (visualisation rapide du résultat, avant même d'avoir opéré tous les choix concernant un graphique...). Pour progresser, aboutir à des mises en forme parfaitement maîtrisées..., des tâtonnements sont inévitables mais ils sont vite formateurs si on prend la précaution de bien observer ce qui se passe quand on fait tel ou tel essai. ■

Pourquoi enseigner avec un tableur ?

Qu'on enseigne des « sciences » ou une langue vivante, on va utiliser des données chiffrées. Parfois, on a puisé dans des médias des données à comparer mais des présentations hétéroclites rendent la comparaison difficile pour les élèves. Il faut reprendre les données brutes et unifier la présentation...

Parfois, la forme graphique choisie ou la référence utilisée, par le médium auquel on emprunte les données, induisent une lecture biaisée, on va donc devoir changer le mode de traitement des données.

En effet, le choix d'une représentation graphique (par exemple) est une décision lourde de sens. Ligne brisée passant par chaque valeur mesurée ? Courbe lissée ? Conservation ou non de la dispersion des résultats ? Évolution d'une donnée en valeur absolue ou en pourcentage d'une référence ?... Par exemple : tracer l'évolution du budget de notre ministère en euros ? Ou en euros par élève ? Ou en pourcentage

du budget de l'État ? Ou en pourcentage du PIB ? Ou la comparer à celle d'autres pays ? Ou encore : l'analyse induite sur telle question de santé publique ou de démographie est-elle la même si on distingue dix ou quatre classes d'âge ? Etc. Bien sûr, plutôt que de montrer sans commentaire notre propre présentation, nous pourrions faire réfléchir sur plusieurs manières de faire et en analyser les implications.

À un niveau plus élémentaire, le tableur permet, sur les mêmes données, de multiples exercices avec plusieurs états d'un graphe : sans légende, sans unités, avec l'axe du temps de la droite vers la gauche, avec des courbes superposées posant des problèmes d'échelles respectives, d'unités, voire de grandeurs...

Et, si l'élève traite lui-même les données ou édite un graphique, il est obligé de faire des choix, ses automatismes habituels n'étant d'aucune aide ; il doit raisonner, décider, pas à pas, jusqu'à la mise en place de la légende... ■

REVUES DU SCÉREN CNDP, DISPARITION, CONCENTRATION, OÙ VA-T-ON ?

En juin dernier, nous apprenions la disparition de l'excellente revue *Les Dossiers de l'ingénierie éducative*, créée en 1991. La plupart des membres du comité d'orientation ayant appris sa suppression par l'éditorial du dernier numéro consacré à l'histoire des arts, décidait de démissionner collectivement et publiquement pour protester contre cette méthode. L'approche résolument pédagogique et réflexive ne décevait jamais les lecteurs, nous l'avons souvent dit dans ces pages multimédias. Vous pouvez encore consulter les archives, <http://www.cndp.fr/dossiersie/> et vous procurer certains numéros.

La direction du CNDP lançait illico une nouvelle publication, *L'École numérique*, dont trois numéros sont parus et dont la ligne éditoriale est beaucoup plus institutionnelle et moins ancrée dans la communauté de pratiques des équipes éducatives. À vous de vous faire un avis : <http://ecolenumerique.cndp.fr/>.

Dernier rebondissement : la décision d'arrêter la publication d'une autre revue, *Médialog*, éditée par le CRDP de Créteil, « afin d'éviter toute redondance avec *L'École numérique* ». Heureusement, la totalité des archives des n° 31 à 72 de ce bel outil pédagogique resteront consultables en ligne sur <http://medialog.ac-creteil.fr/>.

On est vraiment en droit de se poser des questions sur l'opportunité de ces choix.

• *Articles sur les tableurs*
Alain Prevot

• *Liens et encart sur les revues*
Jean-Pierre Hennuyer

• *Pages réalisées par*
Alain Prevot, pour ADAPT-SNES,
46, avenue d'Ivry, 75641,
Paris cedex 13, 01 40 63 28 30,
alain.prevot@adapt.snes.edu

Ces articles sont soumis à la licence Creative Commons, la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US* magazine, des centaines de tests de cédéroms éducatifs, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

Éric Debarbieux répond aux questions d'Alexis Chabot

“ La violence à l'école ne sera pas réglée par des mesures spectaculaires ”

La violence n'est hélas pas nouvelle en milieu scolaire : elle revêt des formes diverses – violence verbale, incivilités, bagarres, agressions –, concerne les élèves entre eux, face aux jeunes de l'extérieur ou encore face aux adultes de l'établissement. Luc Chatel propose des réponses (EMS [équipes mobiles de sécurité], accélération du « plan de sanctuarisation » des établissements...) qui donnent à la question un tour sécuritaire. Éric Debarbieux a dans ce contexte un défi à relever : faire valoir une conception éducative et préventive pour combattre la violence.

L'US Magazine : *Que faut-il entendre exactement par « violence en milieu scolaire » ? Sous quelles formes se manifeste-t-elle ?*

Éric Debarbieux : La violence en milieu scolaire est un concept extensif mais il existe un consensus large pour désigner ainsi non seulement ce qui est identifiable par le code pénal, mais un ensemble de faits qui ne sont pas nécessairement très graves si on les considère un par un : une bagarre dans une cour d'école, par exemple, doit provoquer une réaction mais cela ne fait pas de ses acteurs de futurs délinquants. Il existe également un consensus pour affirmer que les formes les plus graves de violence sont tout de même assez rares, dans le monde entier et pas seulement en France, même s'il ne faut pas les banaliser. Le problème est surtout dans un ensemble de petites violences qui, en se répétant, peuvent avoir des conséquences dramatiques à la fois sur les élèves (un élève harcelé au cours de sa scolarité a quatre fois plus de risque qu'un autre de faire une tentative de suicide) et sur les enseignants. Je pense ainsi à des manifestations aussi diverses que le racket, les agressions verbales ou encore des bousculades. L'important est de comprendre que la violence à l'école peut être un fait unique, en tant que tel très traumatisant (des intrusions dures, des violences avec arme) mais aussi et le plus souvent une violence qui se construit dans le continu – ce qui signifie que la violence à l'école ne sera pas réglée par des mesures spectaculaires ou ponctuelles. Les solutions ne peuvent se construire que dans le quotidien. En outre, la violence scolaire est rarement une violence d'intrusion, même si elle peut l'être. Les chiffres du ministère comme ceux des enquêtes nationales ou



© AFP / Daniel JANIN

Le problème est surtout dans un ensemble de petites violences qui, en se répétant, peuvent avoir des conséquences dramatiques à la fois sur les élèves et sur les enseignants

internationales montrent que moins de 5 % des faits sont des faits intrusifs. La violence se situe au cœur des établissements, voire au cœur de la relation pédagogique.

L'US Magazine : *Quels sont les différents facteurs qui la génèrent ?*

E. D. : Il n'y a évidemment pas de cause unique et il est préférable de parler de facteurs qui, en se combinant, peuvent produire un risque de violence plus élevé. Les facteurs exogènes sont connus et aucun n'est une fatalité. Personne ne peut croire que parce qu'on est pauvre, on est

nécessairement violent. La violence est liée à l'exclusion sociale en général, même si la plupart des exclus ne sont pas violents. Il existe également des facteurs familiaux : ainsi une famille trop autoritaire – contrairement aux idées reçues – peut conduire à une violence physique des enfants, de même qu'une famille tantôt trop autoritaire tantôt trop permissive, qui brouille ainsi tous les repères de l'enfant – ce qui est également vrai pour les styles pédagogiques à l'école : c'est un problème général d'éducation. Pour autant, on observe également des facteurs endogènes. Je m'oppose à l'équation selon laquelle la violence à l'école signifie violence de l'école. L'école a certes sa part de responsabilité : heureusement car cela signifie qu'elle peut agir. Mais elle ne pourra jamais tout faire. Un facteur clairement identifié est celui de la stabilité des équipes éducatives, alliée à un véritable leadership à l'intérieur des établissements et à un accueil de long terme des nouveaux personnels. Ces facteurs liés au climat scolaire sont, dans toutes les études, plus explicatifs que les facteurs exogènes. Or, partout dans

le monde, même si la France accentue ce phénomène, c'est précisément dans les zones difficiles que l'instabilité des équipes est la plus forte. L'évaluation des politiques efficaces montre que sans une équipe stable et sans un chef d'établissement très impliqué, aucune politique publique ne peut réussir. En outre, on sait que le regroupement des élèves en difficulté dans des classes qu'on n'ose pas appeler de niveau est le second facteur le plus explicatif. De manière générale, tout ce qui renforce l'exclusion sociale augmente les risques de violence. Ce sont les programmes fondés sur l'école

RAPPEL DES PAROLES ET DES FAITS

Le 18 mars 2009, N. Sarkozy déclarait, à la suite d'un fait de violences scolaires : « *Ce qui s'est passé à Gagny doit nous servir de leçon (...). Les établissements scolaires doivent être sanctuarisés.* »

Pourtant en 2010 :

- **2 février** : intrusion dans le lycée Adolphe-Chérioux à Vitry-sur-Seine et agression d'un lycéen à l'arme blanche ;
 - **3 au 17 février** : les enseignants du lycée exercent leur droit de retrait et réclament des postes ;
 - **15 février** : agression au cutter d'un élève du lycée Guillaume-Apollinaire de Thiais (Val-de-Marne) ;
 - **16 février** : manifestation des enseignants et lycéens de la région parisienne ;
- Luc Chatel annonce la tenue d'états généraux de la sécurité à l'école en avril ; « *Placer un surveillant derrière chaque élève n'est sûrement pas une solution* » (L'Express, 18 février) ; mais au lycée de Thiais, on compte un assistant d'éducation pour 300 élèves... ;
- **18 février** : nouvelle manifestation des enseignants de la région parisienne.

elle-même qui sont les plus efficaces, et non les interventions extérieures, même si elles sont nécessaires dans certains cas particuliers.

L'US Magazine : *Vous avez créé en 1998 l'Observatoire européen de la violence en milieu scolaire, puis en 2004 l'Observatoire international. Quelles évolutions avez-vous observées depuis sa création ?*

E. D. : Nos premiers travaux d'importance datent de 1993. C'est à partir de 1997 que des évolutions massives ont pu être observées. Il n'y a pas d'aggravation générale du problème et la plupart des établissements restent très sûrs. Mais dans 6 à 8 % d'établissements, on constate une augmentation des violences collectives : le nombre d'élèves se disant racketteurs est passé de 4 % à 9 % voire 12 à 15 % alors que le pourcentage d'élèves rackettés reste stable. Les violences sont de plus en plus commises par des petits groupes. En outre, on constate une augmentation forte des agressions directes contre les personnels. Dans les mêmes établissements, le

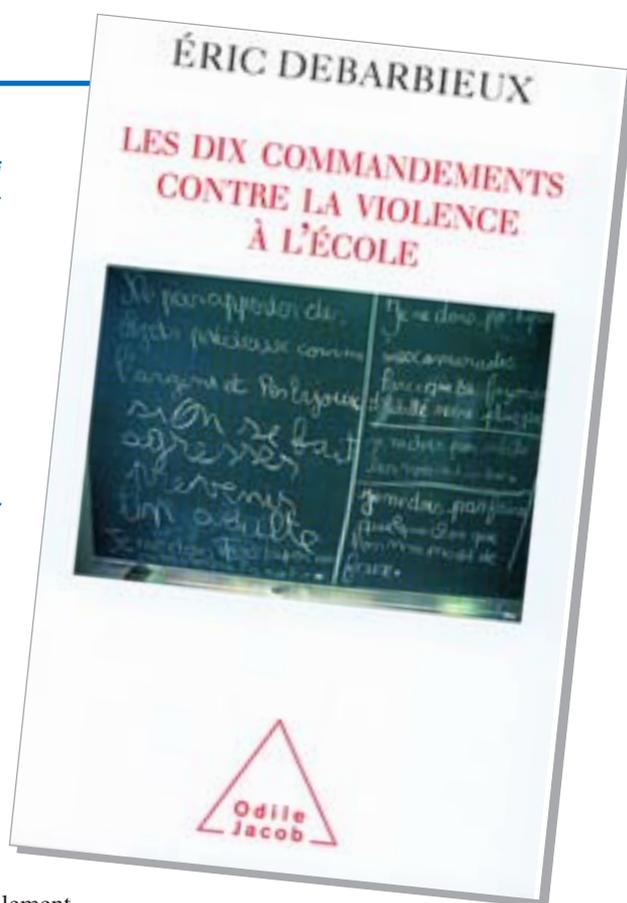
pourcentage d'enseignants disant ressentir une forte agressivité est passé en quatre ans de 9 % à 42 %. Certains élèves produisent du groupe « contre » par besoin d'affirmer une identité contre les institutions en général, pas seulement l'école. Enfin, on observe, en Europe, une montée importante du harcèlement entre élèves utilisant les nouvelles technologies comme internet.

L'US Magazine : *Une réponse sécuritaire est-elle adaptée ?*

E. D. : La prévention par des moyens techniques est parfois nécessaire. Mais je rappelle que 5 % seulement des problèmes sont liés à des intrusions... Les études sur la vidéosurveillance ont montré que son effet de dissuasion était très marginal et toujours à la condition d'avoir des personnels très mobilisés. Les effets pervers ne sont, en outre, pas négligeables : ils contribuent à couper l'école de son quartier et à la désigner comme cible ou encore à augmenter une violence réactionnelle. Je ne prône pas une école ouverte à tous les vents : mais ces dispositifs doivent se doubler d'une vraie ouverture aux parents, aux habitants et d'une vraie explication aux élèves. J'observe une prise de conscience du fait que la seule approche sécuritaire est insuffisante.

L'US Magazine : *Qu'attendez-vous des États généraux de la sécurité à l'école ?*

E. D. : Contrairement à ce qui est dit, je ne dirige pas ces États généraux, qui sont un événement politique, je préside son conseil scientifique, d'ailleurs voué à durer. C'est une tentative pour prendre du recul par rapport à un problème qui pourrit la vie de certains établissements et la politique



Je m'oppose à l'équation selon laquelle la violence à l'école signifie violence de l'école. L'école a certes sa part de responsabilité : heureusement car cela signifie qu'elle peut agir. Mais elle ne pourra jamais tout faire

française. Je suis satisfait que le politique veuille s'entourer d'un conseil scientifique, dont la fonction n'est pas de prendre des décisions mais de jouer un rôle d'expertise et d'ouverture de discussion à partir d'une certitude : la prévention est majeure. Ainsi les chercheurs sont unanimes pour dire que la formation des enseignants est l'une des clés. Le sous-titre des États généraux est d'ailleurs : « Comprendre, prévenir, agir ». Un élément central du statut d'universitaire est sa liberté de parole, à condition qu'elle ne soit pas partisane et qu'elle soit fondée sur des données scientifiques. ■

Éric Debarbieux vient d'être nommé par le ministre de l'Éducation nationale à la présidence du conseil scientifique des États généraux de la sécurité à l'école. Instituteur spécialisé, professeur des universités en sciences de l'éducation, il est Président de l'Observatoire international de la violence à l'école. Il a publié plusieurs ouvrages sur la question de la violence en milieu scolaire, dont le dernier en 2008 aux éditions Odile Jacob : *Les 10 commandements contre la violence à l'école*.



Encore des nouveautés chez Adapt !

Collège commun. Collège humain

Le collège inquiète familles, jeunes professeurs et élèves. Ce livre explore les origines des difficultés, dont beaucoup proviennent de la misère sociale, mais aussi de l'encouragement à l'individualisme et de l'absence de consensus entre les familles et l'école sur ce que doit être l'éducation. Il tente d'évaluer les forces, les faiblesses et les résultats. Il critique sans concession les réformes successives, jusqu'à celle du « socle de connaissances et de compétences », qui ont alimenté la crise au lieu de la résoudre. Il propose des solutions précises pour créer un collège réellement commun, capable de résorber l'échec et de transmettre à tous une culture riche et mobilisatrice, plus sensible à la formation humaine et plus en prise sur les pratiques culturelles de notre siècle.

• Par **Denis Paget**, janvier 2010, coéd. Institut de la FSU / éditions du temps, 160 p., 14 euros franco de port.



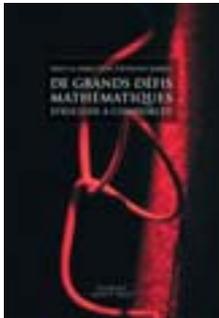
L'image du Monde – Des Babyloniens à Newton
3^e édition, revue et complétée

Comment avons-nous appris que notre Terre est ronde et que, tournant sur elle-même, elle voyage autour du soleil à une vitesse vertigineuse ? Comment, au cours des siècles, des hommes passionnés d'observation et intrigués par le mouvement des astres ont-ils réussi à dépasser la perception commune et les dogmes bien établis pour découvrir que leur planète n'était pas le centre du monde ? Au carrefour entre physique, philosophie et histoire, ce récit vivant et coloré est accompagné d'encarts scientifiques, chronologiques et biographiques. On y voit des savants, avec leur génie mais aussi leurs faiblesses, ancrés dans la mentalité de leur époque, se débattre entre science et croyance pour que progresse la connaissance du monde.

• **Joëlle Fontaine et Arkan Simaan**, coéd. Adapt-Vuibert, 3^e éd. janvier 2010 (éd. initiale en 1998), 240 p., 27 euros franco de port.



De grands défis mathématiques – D'Euclide à Condorcet



Cet ouvrage rassemble neuf expériences d'introduction d'une perspective historique dans l'enseignement des mathématiques, depuis le collège jusqu'à l'enseignement supérieur. Elles ont toutes pour point de départ des problèmes historiques. Ici, les problèmes concernent l'arpentage et la navigation ainsi que la topographie et les jeux de dés, mais aussi l'inscription d'un carré dans un triangle et les calculs graphiques. Les différents chapitres de l'ouvrage donnent l'occasion de croiser plusieurs époques et de lire des textes d'Euclide, d'Al-Khwarizmi, de Leibniz, d'Euler ou de Condorcet, en les resituant dans leurs contextes scientifiques et culturels.

Les auteurs sont des enseignants des IREM. L'un des principaux intérêts de l'histoire est de nous apprendre que les notions et les concepts enseignés ont été inventés pour résoudre des problèmes.

• Dir. **Evelyne Barbin**, janvier 2010, coéd. Adapt-Vuibert, 180 p., 25 euros franco de port.

Et aussi

La problématique d'une discipline à l'autre
Seconde édition, revue et augmentée



Problématiser, au cœur de la transmission des savoirs... mais... nos problématiques sont-elles toutes de même nature ? Cette notion a-t-elle le même sens pour un chercheur et pour un enseignant ? Poser un problème relève-t-il d'une méthode identique dans toutes les disciplines ? À quels obstacles se heurte cette exigence ? Manque de technique ? Lacunes théoriques ? Absence de distance à l'égard des connaissances ?

• **Jean-Paul Falcy et Véronique Vanier**, coord., Adapt-Éditions, 168 pages, novembre 2009, 16 euros. Première édition septembre 1997.

L'évolution chez les végétaux

Des bactéries aux arbres et plantes à fleurs

Les grandes voies de l'évolution dans le règne végétal, des bactéries, apparues il y a plus de trois milliards d'années, à la flore contemporaine des arbres et des plantes à fleurs, largement répandue à la surface du globe.

• **Paul Mazliak**, coéd. Adapt-Vuibert, 360 pages, novembre 2009, 42 euros.



BON DE COMMANDE

Nom :

Adresse :

.....

Commande :

À envoyer à Adapt Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port)

LES MÉMOS DU SNES

S'adresser aux responsables du SNES de l'établissement ou à la section académique.



**Fonctionnaire
quelle idée ?**
(février 2009),
coordination
Gérard Aschieri,
paru chez
Syllepse.
À commander
à l'institut
au prix de
8 euros.



Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Loc. vacances méditerranéenne
CÔTE D'AZUR HYÈRES
Studios et appt. 2 à 9 pers.
Climatisé, cuisine équipée
lave-vaisselle et linge, TV
Tél. 04 94 58 01 09
Fax : 04 94 58 09 37
www.vac-med.fr

(66) Banyuls/Mer, 100 m
plage, cft, F3, tt saison. Tél.
06 86 97 77 73.

(34) Sète, T2, 3 p., calme,
vue. Tél. 06 64 25 43 20.

Paris 20°, loue F1, cuisine
équipée. Tél. ou mess. au 01
43 70 54 56.

Nice, v. mer. 4 p., 860 €/qz.
Tél. 04 93 86 12 27.

Nice centre, 650 €/qz. Tél. 06
81 85 62 32.

Portugal, 20 km Alcacér,
maison de charme, 4/8 per-
sonnes, piscine, 450-
650 €/sem., courriel : pas-
cale.lopez@gmail.com

Hte-Corse, loue mais. 6 pers.,
30 km sud Bastia, 1,5 km
plage, 650 €/sem. Tél. 06 82
88 05 56.

(83) Hyères, loue maison 4/5
pers., 650 €/sem. Tél. 06 20
46 92 85.

Venise et Toscane, part. loue
appts 2/4/6 pers., tt conf.
Tél. 04 73 33 55 95.

(84) Provence, Piolenc,
loue maison F4 toute l'an-
née, parking et jardin clos.
Eté : 450 €/sem., autre :
350 €/sem. Tél. 04 75 36
87 03.

(66) Argelès plage, coll. loue
tts saisons coqu. villa
100 m plage, 2 ch., jardin,
4 pers. Tél. 04 68 34 34 53.

Paris 13°, Gobelins, 2 p., 4
pers., cft, 360 €/sem. Tél. 06
07 94 91 36.

Haute-Corse, 6 km mer,
coll. loue chalet 2/3 p.,
280-350 €/sem. Tél. 06 11
41 22 86.

Lisbonne, vieux quartier,
loue 2 studios + patio,
360 €/s. Tél. 06 83 01 47 44.

Ile d'Oléron, à louer maison
ind., 4 p. au sud, 1 km mer,
avril à octobre. Tél. 05 53
50 63 92 / 06 73 29 46 33.

Périgord, gîtes 4, 6 ou 12
pers., pisc., poneys. Tél. 05
53 36 07 41 (soir).

Pays Cathare, maison de vil-
lage, lac, 880 e/quinz. et 480
e/sem. Tél. 06 87 66 51 69.

Centre Finistère, loue long-
gère rénovée, piscine inté-
rieure, campagne, jardin, 5-
6 pers. Tél. 02 98 95 94 15,
www.geitekerzu.fr

Collioure, loue avril-mai,
490 €/sem., F3, confort,
2 ch., terrasse, vue dégagée.
Tél. 06 15 79 86 39.

Bastia, loue dès avril appart.,
prix attractifs. Tél. 06 77 76
23 08.

Bastille, studio, 45 €/nuit,
280 €/sem. Tél. 01 43 46
67 63.

(33) Bordeaux, loue mai-
son + jard., 4 pers.,
250 €/sem., 45 €/nuit. Tél.
06 11 34 15 91.

Rome, appart. Tél. 02 33 28
60 97.

Budapest, bel appt F2, 43 m²,
2 pces tt cft, mblé entière-
ment neuf, cuis. tt eq. Au ctre
de Budapest (50 m de Váci
Utca et Danube). 70 €/j.
Tél. 06 43 60 95 52.

Publicité

www.ecotours.fr
Voyages équitables et solidaires
Amérique Latine
Europe
recevoir la brochure
01 39 61 23 00
contact@ecotours.fr

DIVERS

300 pianos de concert et
d'étude en exposition à partir
de 1 000 €. Occasion, neufs,
px importateur... livr. et
SAV ds toute la France,
Bechstein, Baldwin...
Ets BION, 60510 Therdonne
(5 km de Beauvais).
Tél. 03 44 07 70 12,
ouvert 7/7 sur RDV,
www.300pianos.fr

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association
Chicokids proposent 3 cir-
cuits touristiques de 10-
12 jours en avril 2010 en
Syrie, sur la Route de la soie
en Ouzbékistan, et en Libye.
2 circuits de 3 semaines au
Mexique en juillet et au Viet-
Nam en août. Pour de plus
amples informations contac-
tez l'association au 06 09 27
04 31/05 56 85 62 70 ou chi-
cokids@gmail.com

QU'EST-CE QUE LE SNES ?

Pour mieux connaître notre
histoire, nos valeurs, nos
pratiques.

Pour comprendre notre
organisation, notre fonc-
tionnement et notre
conception du syndica-
lisme.

Pour débattre de nos
revendications confron-
tées aux enjeux du chan-
gement de l'école, de la
société et du monde.

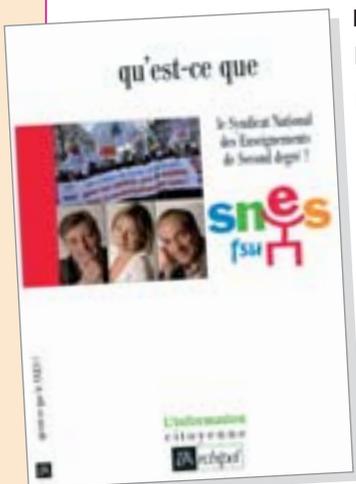
Pour penser la modernité du syndicalisme.

En vente dans toutes les bonnes librairies et par cor-
respondance (10 euros, frais de port inclus) sur le site :

www.adapt.snes.edu

Qu'est-ce-que le SNES ?

Éditeur l'Archipel, collection : l'Information citoyenne,
160 pages, paru en novembre 2009.



Publicité

Découvrir, rencontrer, partager...

Voyage expédition 22 jours...
à partir de **1530 € TTC** Inde Bengale

Randonnées 14 ou 24 jours
à partir de **1770 € TTC** Népal

Séjour soleil ou Ville de culture
à partir de **273 € LA SEMAINE** Italie

ARVEL Voyages 04 72 44 95 50 www.arvel-voyages.com

LA SEULE REVUE GÉNÉRALISTE PRÉSENTE DANS LES KIOSQUES

ASSOCIANT INFORMATIONS PRATIQUES, RÉFLEXIONS DE FOND
ET DÉBATS D'IDÉES SUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE !



ABONNEZ-VOUS
1 AN POUR
6 NUMÉROS

15 € au lieu de ~~21 €~~

OU

ABONNEZ-VOUS
2 ANS POUR
12 NUMÉROS

24€
POUR **12 N^{OS}**
SOIT **43 % DE**
REDUCTION

POUR VOUS ABONNER EN LIGNE
ET CONSULTER GRATUITEMENT LES DEUX PREMIERS NUMÉROS,
une seule adresse : www.educationmagazine.fr

POUR VOUS ABONNER PAR CHÈQUE BANCAIRE OU POSTAL
envoyez votre règlement à : Éditions Fabert – 107, rue de l'Université - 75007 Paris.
(paiement administratif également accepté)